

AVERTISSEMENT

Une analyse socio-économique...

Même si c'est le fruit de nombreuses heures de travail qui vous est présenté dans les pages qui suivent, cette analyse ne prétend évidemment pas être exhaustive.

Basée sur des chiffres collectés à diverses sources, inspirée par des études, monographies et autres textes, cette analyse, également construite au départ de visites du terrain, est malgré tout l'expression d'un point de vue personnel !

Car, à travers les commentaires mais aussi au détour de quelques réflexions, l'auteur vous livre sa lecture des événements, des chiffres et de l'évolution des choses. Rien n'oblige le lecteur à partager cette subjectivité annoncée...

Je remercie toutes les personnes qui m'ont permis de disposer d'une large documentation, outil essentiel pour mener à bien ce travail d'analyse.

Le contenu du présent document a évidemment fait l'objet d'une lecture attentive par plusieurs personnes et je les en remercie.

Il a aussi été enrichi du contenu des débats et échanges qui ont eu lieu tout au long de l'opération de Développement Rural.

Il est important de signaler que plusieurs chapitres de la présente version ont fait l'objet d'une actualisation en 2011. La première version datant de Mars 2005, certaines données devenaient en effet vraiment anciennes...

Ce n'est donc pas exactement le présent document qui a servi de base de réflexion pour les travaux des membres de la CLDR. Pour donner une base de réflexion commune à ces citoyens, l'auteur avait préparé six cahiers thématiques qui présentaient l'essentiel des données socio-économiques rassemblées dans le présent document en les organisant selon les six axes de travail retenus par la CLDR. Ils contenaient aussi des réflexions de l'auteur destinées à lancer le débat. Cette technique de présentation des données a été appréciée.

Liège, le 30.08.2011,

Alain MARIAGE

MISE en GARDE

Les gens...

Mettre le monde en statistiques
Nouvelle maladie chronique
Société passée à la loupe
Que l'on décortique, qu'on découpe
En catégories, pourcentages
Frénésie, folie des sondages
Humanité, mode d'emploi
Graphiques, barèmes et quotas
Ces bipèdes sans âmes, ni têtes
Mangent par semaine neuf baguettes
Se marient plutôt au printemps
Procréent 1,7 enfants

Les gens, les gens, comme ci comme ça
Les gens, les gens, ceci cela
Les gens, les gens, comment, pourquoi ?
Les gens, les gens, et patati et patata
Les gens, les gens, c'est qui, c'est quoi ?
Les gens, les gens, ni vous ni moi
Du vent, du vent, rien que du blabla
Les gens

Moi, des gens, j'en ai jamais vus
Je n'connais que des individus
Sur des visages, je mets des noms
Je salue, j'embrasse, c'est selon...
A ceux qui voudraient nous faire croire
Qu'on est tous faits sur le même moule
" Allez flâner sur les trottoirs
y en a pas un qui a la même bouille ! "
Les gens, les gens, ceci cela
Les gens, les gens, comment, pourquoi ?
Les gens, les gens, et patati et patata
Les gens, les gens, c'est qui, c'est quoi ?
Les gens, les gens, ni vous ni moi
Du vent, du vent, rien que du blabla
Les gens

Paroles et musique de Louis CHEDID.

Soyons bien conscients que les chiffres ne peuvent tout dire...

CHAPITRE I

PREAMBULE



La Wallonie : une région en EUROPE...

Avec ses 16.844 km², la Wallonie occupe plus de la moitié du territoire de la Belgique mais représente seulement 1/200 de la surface totale de l'Europe.

Dans le même temps, avec environ 3.300.000 d'habitants en l'an 2000, la population wallonne représentait alors environ 1/100 de la population européenne totale.

Située au centre d'un réseau de communications particulièrement dense, notre région a longtemps tiré sa richesse des ressources de son sous-sol (charbon ¹, schiste, marbre, grès, calcaire...) mais aussi de ses terres fertiles et des forêts qui couvrent aujourd'hui 30 % de son territoire.

Il faut rappeler que le sillon industriel wallon, creusé le long de la Sambre et de la Meuse, a été le premier bassin industriel moderne de l'Europe continentale. Jusqu'aux années 1970, les industries métallurgiques, textiles, d'extraction et de transformation des minerais non métalliques ont été les piliers de l'économie wallonne.

Puis la crise est venue et la lente reconversion qui est toujours en œuvre aujourd'hui, a conduit à faire de la Wallonie une des économies les plus " tertiariées " d'Europe. Il faut noter qu'à l'inverse de l'industrie, ce secteur des services, très développé, ne présente pas encore un degré élevé d'ouverture aux échanges extérieurs.

En 2000, le Produit Intérieur Brut de la Wallonie par habitant ne représentait que 78 % de la valeur moyenne du Produit Intérieur Brut par habitant de l'Europe. Globalement, l'économie wallonne ne se portait donc pas bien... Et le taux de chômage élevé (12 % de la population active en 2000) que nous connaissons depuis de nombreuses années, en est une autre preuve.

Il faut noter aussi que la part du secteur primaire (càd l'agriculture) dans le PIB wallon est en chute libre depuis une trentaine d'années. Aujourd'hui, la richesse d'une région n'est plus du tout en rapport direct avec la richesse de ses terres !

Terre d'immigration, la Wallonie a d'abord accueilli de nombreux italiens juste après la deuxième guerre mondiale puis, à partir de 1956, des espagnols, des portugais et des grecs. Plus tard, ce sont des marocains et des turcs qui sont venus vivre et travailler dans notre région.

Dans cette situation économique difficile, notre système de sécurité sociale protège tant bien que mal ceux qui en ont besoin. Il permet en tous cas de garder un taux de pauvreté faible par rapport à celui calculé chez nos voisins et partenaires. Mais la pauvreté est un état bien difficile à analyser par le biais des seuls chiffres...

En 2000, un ménage wallon était composé en moyenne de 2,4 personnes et 32 % des ménages étaient composés d'une seule personne. L'espérance de vie était de 75 ans pour les femmes et 73 ans pour les hommes. Quand on sait que l'espérance de vie 50 ans plus tôt était d'environ 65 ans, on mesure combien le phénomène de vieillissement de la population est une caractéristique majeure de nos sociétés industrialisées....

1. il faut savoir que l'on a extrait environ 2 milliards de tonnes de charbon de notre sous-sol... ce qui correspond à une couche d'environ 30 cm de charbon épandue sur toute la superficie de la province de LIEGE !

Il existe aujourd'hui en Wallonie un réseau de voies de communication très dense puisqu'on compte 50 kms d'autoroutes et près de 78 kms de voies ferrées pour 1000 km² de territoire. Ces voies de

communication sont de plus en plus fréquentées car les besoins de mobilité n'ont cessé d'augmenter, notamment à cause d'une dispersion importante des pôles d'emploi.

Si le taux de scolarité atteint dans notre région est très élevé, les performances de nos étudiants ne sont pas les meilleures si l'on en croit les classements établis au niveau européen. Pourtant, nos jeunes sont obligés d'aller en classe jusqu'à 18 ans et des budgets très importants sont consacrés chaque année au secteur de l'enseignement.

En matière de qualité de l'environnement, des progrès sensibles ont été réalisés au cours des dernières années. Il était temps. Que ce soit en matière de protection du patrimoine naturel, d'épuration des eaux de surface et des eaux usées, de gestion et de recyclage des déchets, des mesures importantes ont été prises pour tenter de rétablir une situation qui était fort compromise. Malheureusement, elles sont nombreuses les espèces disparues qui ne pourront vivre ces jours meilleurs...

Enfin, des outils de gestion et d'aménagement du territoire ont été élaborés et sont aujourd'hui d'application. A sa façon, le Programme de Développement Rural peut contribuer, via une information aussi large que possible des citoyens, à leur bonne mise en œuvre. Car il faut en effet éviter à tout prix que ces outils ne deviennent le domaine réservé de quelques techniciens et spécialistes !

WAREMME : une commune en WALLONIE...

Au 01.01.2010, la commune de WAREMME comptait 14.607 habitants répartis sur les 31 km² de son territoire. Voir les cartes II.1 et II.2 aux pages suivantes.

Quand on sait que la superficie moyenne des 262 communes wallonnes est de 64,3 km² et que la population moyenne d'une commune wallonne était alors de 13.353 habitants, on peut dire que la commune de WAREMME est une petite commune wallonne bien peuplée ¹.

Si on considère la densité de population, la commune de WAREMME, avec ses 471 habitants par km² en janvier 2010, se situe largement au-dessus de la moyenne wallonne qui était alors de 208 hab/km².

WAREMME est une commune qui présente aujourd'hui encore deux visages : alors que sa partie urbaine continue de se développer et de s'urbaniser à un rythme soutenu, les villages de l'entité, tout en évoluant, conservent un caractère rural encore assez affirmé.

Remarquons que la densité de population traduit parfaitement cette dichotomie. En effet, calculée sur base des chiffres de population disponibles en janvier 2010 rapportés aux surfaces de chacune des anciennes communes, elle s'établit comme suit : BETTINCOURT (200 hab / km²), BLERET (286 hab / km²), BOVENISTIER (125 hab / km²), GRAND-AXHE (316 hab / km²), LANTREMANGE (121 hab / km²), OLEYE (289 hab / km²) et WAREMME (831 hab / km²). Le chiffre moyen pour l'entité était alors de 475 hab / km². Voir le Tableau IV. A. à la page 84.

1. nous serons amenés dans les chapitres suivants à comparer la situation de WAREMME avec celle de plusieurs communes voisines, formant ensemble ce qu'il est convenu d'appeler une micro-région de référence. Il s'agit des communes de BERLOZ, CRISNEE, OREYE, FAIMES et REMICOURT. Selon le thème abordé, les chiffres waremmiens seront également placés en perspective avec ceux de la BELGIQUE, de la REGION WALLONNE et de la Province de LIEGE.

La commune de WAREMME compte dans les rangs de sa population une très petite minorité de personnes d'origine étrangère, ressortissants d'une cinquantaine de pays ! Il s'agit principalement de

ressortissants italiens, français, portugais, hollandais et espagnols mais c'est un peu du monde entier qui vit dans la capitale de la HESBAYE.

Il faut noter que l'entité est jumelée avec plusieurs autres communes : SKOPJE, capitale de la MACEDOINE (depuis 1975), GERARDMER, ville des Hautes Vosges (depuis 1978) et GALLINARO, village des Abruzzes (depuis 1999). WAREMME et GINGELOM, commune flamande voisine, ont signé une Charte d'amitié en 1997.

La commune de WAREMME est polarisatrice par rapport à de nombreuses communes voisines. C'est le cas pour les habitants de LINCENT, BRAIVES, GEER, OREYE, BERLOZ, DONCEEL, FAIMES, REMICOURT, VERLAINE, FEXHE-le-Haut-CLOCHER et CRISNEE. En tous cas pour ce qui concerne les domaines de l'emploi, de l'enseignement secondaire, de la mobilité via le train...

Les lignes de chemin de fer et l'autoroute A3 - E40 coupent le territoire communal en 3 tranches de surfaces inégales. Si le noyau urbain s'est développé au Nord et au Sud de la ligne de chemin de fer qui relie BRUXELLES à LIEGE, il est limité au Nord par l'autoroute et au Sud-est par la RN 69 aussi appelée Chaussée Romaine.

BETTINCOURT, BLERET, BOVENISTIER, GRAND-AXHE et PETIT-AXHE, LANTREMANGE, OLEYE et WAREMME : une entité...

La commune de WAREMME forme-t-elle réellement une entité ?

La question est posée et l'analyse développée dans les chapitres suivants permettra sans doute d'y apporter une réponse...

Depuis qu'elle l'a retrouvé en 1985, les autorités communales de WAREMME insistent sur le statut de ville de leur commune. Pendant quelques années, elles ont même choisi de ne plus employer le vocable de village pour désigner les différents noyaux bâtis qui ont fusionné dès 1970 avec la commune de WAREMME : elles les appellent tantôt quartiers, tantôt sections...

Ces appellations administratives ont-elles fait des habitants de ces villages des citoyens ?

La présente opération de Développement Rural leur donnera assurément l'occasion d'exprimer leur point de vue sur ce sujet...

Ce statut de Ville présente des avantages puisqu'il permet de mettre à la disposition des habitants des services nombreux et variés : services de santé, d'enseignement, activités culturelles et sportives, moyens de déplacement... On peut dire que la panoplie de services disponibles dans celle qui se veut capitale de HESBAYE, est vraiment large !

Mais quel est le revers de la médaille ? Y-a-t-il des inconvénients liés à ce statut ? Tiendraient-ils seulement dans les risques liés à l'exercice de ce statut ?

Il n'est assurément pas facile de développer de manière harmonieuse et équilibrée un petit centre urbain et sa couronne de villages-quartiers... Notamment parce qu'il existe un risque réel de voir ces villages-quartiers se transformer en banlieues-dortoirs pour les navetteurs perpétuels que notre type de société semble vouloir faire de nous tous...

Or chacun sait que l'échange avec nos semblables est indispensable à notre épanouissement et qu'il ne suffit pas à un être vivant de bouger sans cesse pour pouvoir déclarer qu'il est heureux !

La question doit dès lors être posée : le village-quartier est-il encore le lieu privilégié de ces échanges ?

L'écran de l'ordinateur, après celui de la télévision, n'est-il pas appelé à jouer de plus en plus ce rôle d'interface autrefois dévolu aux messes (journalières puis dominicales), aux processions (folkloriques ou non), aux réunions sportives, aux meetings politiques, aux bals et autres fêtes villageoises ?

Voilà le genre de débat qui peut être abordé dans le cadre de la réflexion menée au cours de l'élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural !

C'est dès 1970 que les villages de BETTINCOURT, BLERET, BOVENISTIER, GRAND-AXHE, LANTREMANGE et OLEYE ont décidé, sur base volontaire, de rejoindre le giron de la ville-commune de WAREMME. Cet ensemble assez hétéroclite comptait alors un peu moins de 11.000 habitants. Il y a aujourd'hui près de 15.000 Waremmiens.

Les exploitations agricoles étaient alors nombreuses. Elles ne sont plus aujourd'hui qu'une quarantaine. Mais, au-delà du nombre, on peut dire que ce n'est plus l'activité agricole qui dicte aujourd'hui le rythme de vie des villageois.

Autre réalité d'aujourd'hui, la proportion des Waremmiens qui sont nés dans leur village (ou tout au moins dans l'entité) diminue régulièrement. Il s'ensuit que le sentiment d'appartenir à une communauté est logiquement de moins en moins facile à faire partager...

Et le sens du bien commun, toujours difficile à entretenir, peut dès lors céder de plus en plus de terrain aux comportements individualistes aujourd'hui regroupés sous ce vilain terme de NIMBY.

Il subsiste pourtant quelques irréductibles qui luttent pied à pied contre cette évolution de plus en plus répandue et qui cherchent, tout en accueillant de nouveaux habitants, à garder vivante la flamme de leur communauté villageoise.

Nous espérons qu'ils saisiront au bond la balle du Développement Rural pour rallier à leur enthousiasme la plus grande part de leurs concitoyens !

Mais attention, cette démarche courageuse et nécessaire est risquée car le piège de l'esprit de clocher n'est jamais loin...

CHAPITRE II

CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES et ENVIRONNEMENTALES



1. Situation dans la Région Wallonne

Nous invitons le lecteur à consulter la carte n° II.1 (voir page suivante) pour situer exactement la position de l'entité de WAREMME en Belgique et en Région Wallonne.

Sise au nord du sillon Sambre et Meuse, dans la partie Ouest de la Province de LIEGE, la commune fait partie de la vaste région agro-géographique de la HESBAYE qui s'étend de CHASTRE à l'Ouest à BASSENAGE à l'Est. WAREMME est située dans la partie centrale de cette région limoneuse. Elle fait partie, avec 17 autres communes, de cette sous-région appelée HESBAYE Liégeoise qui couvre une superficie d'environ 570 km².

Les communes limitrophes sont, en partant du Nord vers l'Est : HEERS, OREYE, REMICOURT, DONCEEL, FAIMES, GEER, BERLOZ et GINGELOM.

Au départ de la Maison communale, les distances à parcourir * pour rejoindre, via les grands axes, le centre des villes désignées ci-après sont de :

WAREMME - HANNUT :	16 kms (durée trajet de 22')
WAREMME - HUY :	22 kms (durée trajet de 34')
WAREMME - TONGEREN :	19 kms (durée trajet de 20')
WAREMME - St TRUIDEN :	17 kms (durée trajet de 23')
WAREMME - HASSELT :	35 kms (durée trajet de 42')
WAREMME - NAMUR :	43 kms (durée trajet de 45')
WAREMME - LIEGE :	26 kms (durée trajet de 23')
WAREMME - BRUXELLES :	72 kms (durée trajet de 54')

Il est important de souligner le fait que WAREMME est une commune wallonne limitrophe de la Flandre. Le grand centre qu'est HASSELT, chef-lieu de province, est plus proche que NAMUR et pas beaucoup plus éloigné que LIEGE. Mais la barrière de la langue semble donner aux kilomètres vers le Nord une autre longueur...

Il convient de signaler aussi combien la position géographique de WAREMME est intéressante car la Ville est à proximité de l'autoroute BRUXELLES-LIEGE, dispose d'une gare et est traversée par une route nationale (la RN 69). A WAREMME, on n'est jamais loin des pôles régionaux ou nationaux !

C'est une des raisons principales qui explique le développement déjà ancien d'une Zone d'Activités Economiques dans la zone située à l'Est du noyau urbain. Cette ZAE est aujourd'hui saturée...

Il est important de signaler que la commune de WAREMME est assez proche de l'aéroport de LIEGE-BIERSET. Heureusement, situé au Sud-Est, à une douzaine de kilomètres, cet aéroport à statut régional plus spécialement dédié au trafic de marchandises, n'engendre pas de nuisances pour les habitants de WAREMME.

* ces distances et temps ont été obtenus en ayant recours au logiciel ViaMichelin et en choisissant l'option chemin le plus court pour un trajet en voiture.

2. Carte de WAREMME : situation en WALLONIE



Carte II.1.

3. Composition de l'entité administrative

Comme signalé précédemment, l'actuelle commune de WAREMME est le résultat de la fusion, dès 1970, des communes suivantes : BETTINCOURT, BLERET, BOVENISTIER, GRAND-AXHE, LANTREMANGE, OLEYE et WAREMME.

Nous invitons le lecteur à consulter la carte n° II.2 (voir page suivante) pour situer exactement la position respective de chacun des villages-quartiers de l'entité de WAREMME.

Cette décision politique de regrouper ces villages en une seule entité ne fera pas l'objet d'une analyse dans le présent document. Nous constaterons simplement qu'il subsiste, aujourd'hui encore, des différences notoires entre ces villages-quartiers et le noyau urbain sur lequel ils ont été greffés.

Les mentalités évoluant, le maintien de ces différences est aujourd'hui plus un souhait qu'un regret. Le temps des villes tentaculaires est révolu... Pour combien de temps ?

Selon les chiffres disponibles au 01.01.2010, le noyau urbain de WAREMME était et reste de loin le noyau le plus peuplé puisqu'il rassemblait près de 75 % de la population totale de l'entité. OLEYE, qui n'a pas suivi la même progression que WAREMME, est de loin le plus peuplé des villages-quartiers. Parmi les autres villages-quartiers, il faut remarquer que LANTREMANGE, le seul à avoir connu une diminution de sa population pendant une assez longue période, retrouve ces dernières années de nouveaux habitants. A l'inverse, pendant ces dernières années, BETTINCOURT se dépeuple... tandis qu'OLEYE et GRAND-AXHE stagnent. Au cours des quatre dernières décennies, c'est BLERET qui a connu la plus forte hausse du nombre de ses habitants. Nous reparlerons de cette évolution démographique dans le Chapitre IV.

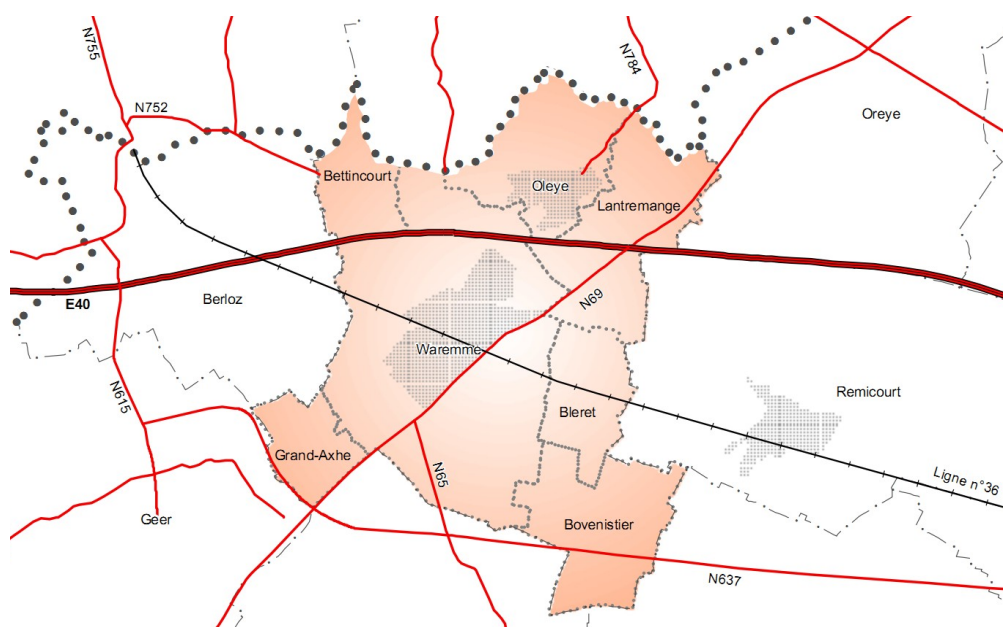
Il faut noter qu'un échange de terres a été réalisé en 1982 avec la commune voisine de REMICOURT.

Remarquons encore que les villages de BETTINCOURT, OLEYE et LANTREMANGE, sis au Nord de l'entité, sont limitrophes de la Région Flamande.

Le territoire communal, d'une superficie totale de 3.104,33 hectares, est inscrit dans un rectangle qui s'étire du Nord au Sud sur une distance maximale d'environ 8 kms tandis que, dans le sens Est - Ouest, la longueur est de 6,5 kms au maximum et de 4 kms au minimum.

WAREMME est le chef-lieu d'un canton judiciaire et électoral. La Ville est aussi chef-lieu d'arrondissement administratif (il comprend 13 communes en plus de WAREMME) et dépend de l'arrondissement judiciaire de LIEGE. En matière de police, WAREMME fait partie de la zone de police de HESBAYE qui rassemble les communes BERLOZ, CRISNEE, DONCEEL, FAIMES, FEXHE-le-HAUT-CLOCHER, GEER, OREYE, REMICOURT et WAREMME.

4. Carte de WAREMME avec les différents villages



Carte II.2.

Extrait du SSC élaboré par AWP+

5. Climat

Du point de vue climatique, la HESBAYE fait partie de la moyenne Belgique caractérisée par un climat influencé par le Gulf Stream et les perturbations océaniques. Les températures sont modérées, la nébulosité forte et les pluies fréquentes (il pleut dans notre région pratiquement un jour sur deux...) mais peu abondantes.

Selon les informations recueillies au niveau de la station météorologique de BIERSET, les valeurs normales (càd valeurs moyennes calculées sur plusieurs années) des précipitations annuelles se situent entre 55 (février) et 88 (juillet) litres par m², la valeur moyenne annuelle s'établissant à 70 litres par m². Ces pluies sont globalement bien réparties sur l'année avec de légères pointes entre juillet et septembre. Les mois les plus secs sont février, mars et avril.

Pour ce qui est des températures, la température moyenne annuelle mesurée à BIERSET est de $\pm 9^{\circ}$ C. La température maximale moyenne sur l'année est de $\pm 13^{\circ}$ C tandis que la température minimale

moyenne sur l'année est de $\pm 5^{\circ}$ C. Les mois les plus chauds sont juillet et août, les plus froids décembre, janvier et février.

Dans la région, on dénombre en moyenne 79 jours de gel par année. Il faut savoir que ces gelées s'étalent du début novembre à la fin avril et que la neige tombe le plus souvent entre le début décembre et le début du printemps.

Quand on examine leur répartition sur l'année, on peut constater que les vents proviennent en majorité du secteur compris entre le Sud et l'Ouest (pendant presque 50 % de l'année selon les fréquences moyennes établies sur base des données récoltées entre 1985 et 1996).

Quant à la vitesse du vent, normalement moyenne (de l'ordre de 15 km/h en moyenne annuelle), elle peut atteindre à titre exceptionnel des pointes d'environ 140 km/h !

Une première analyse réalisée par un distributeur d'électricité en vue de l'implantation d'éoliennes sur le territoire waremmien a débouché sur le constat que les conditions de vent n'étaient pas favorables pour la rentabilité de ce type d'infrastructure.

Enfin, il faut remarquer qu'au niveau de l'ensoleillement, la région bénéficie en moyenne annuelle de 1549 heures d'insolation. Cette valeur, fort proche de celle relevée pour UCCLE, vaut aussi pratiquement pour la WALLONIE entière (à l'exception de la région gaumaise).

Evidemment, s'ils devaient se confirmer, les changements climatiques annoncés, parfois de manière sensationnelle, pourraient modifier les conditions et les pratiques culturelles qui sont aujourd'hui en cours en HESBAYE...

Vivrons-nous dans quelques années une révolution climatique dans l'agriculture hesbignonne ?

6. Géologie, Lithologie, Pédologie et Topographie

Le territoire de WAREMME appartient, géologiquement parlant, à la période du Crétacé (ère mésozoïque ou secondaire correspondant à une période s'étalant entre 150 et 60 millions d'années avant aujourd'hui). Le substrat géologique se présente sous forme de couches sub-horizontales présentant une faible pente vers le Nord-est.

Le soubassement date du crétacé supérieur quand la transgression crétacique a dépassé le bassin de MONS pour déborder sur tout le bassin belge. Les dépôts de cette époque sont constitués de craie avec ou sans silex. Ces craies sont découpées par un réseau de cassures naturelles qui permet la circulation des eaux de la nappe aquifère.

Cette couche de craie est surmontée par des dépôts éocènes du Tertiaire qui sont constitués principalement de sable glauconitique et d'argile. Fruits de plusieurs mouvements de transgression – régression, ces couches ont donné naissance à un relief ondulé de collines basses entaillées par des vallées largement évasées.

Au cours de l'Oligocène, les transgressions marines apportent cinq autres couches qui sont aussi composées de sables et d'argiles.

C'est à la fin du Pléistocène que le relief de la Belgique prend son profil général actuel. La mer du Nord est asséchée et les fleuves y déposent du sable et du limon. L'érosion éolienne fait son œuvre et d'importants dépôts (parfois d'une épaisseur de vingt mètres !) se forment au Nord du sillon

Sambre et Meuse. A WAREMME, les flancs Nord du GEER comprennent des sables tertiaires tandis que les flancs Sud sont couverts de limon.

Les terres de WAREMME sont concrètement composées d'une couverture limoneuse qualifiée de sèche à normale, couverture reposant sur des roches meubles. Ces roches sont tantôt des craies secondaires (avec par endroit du tuffeau et des conglomérats de silex), tantôt des sables et graviers tertiaires et quaternaires (localement gréseux). Cette superposition de couches donne un sol limoneux très riche !

Il faut rappeler que le sol, élément essentiel à prendre en compte pour établir le potentiel du milieu physique en aménagement du territoire, abrite de nombreux organismes vivants et est composé d'un mélange organisé de matières minérales et organiques, d'air et d'eau.

L'étude des sols qui a permis de dresser une carte des sols en Belgique, indique que les sols limoneux situés au nord du sillon Sambre et Meuse présentent des qualités morphologiques parmi les meilleures du monde.

Cette carte des sols qui est très utile pour déterminer les aptitudes des terrains pour les spéculations agricoles et forestières, a été une pièce importante dans le cadre des opérations de remembrement qui se sont succédées dans la région. Nous reparlerons de ce sujet.

Outre la notion d'aptitude, il convient aussi, pour établir un diagnostic de potentialité des terres, de prendre en compte la notion de sensibilité (ou vulnérabilité) des sols. Cette notion s'intéresse par exemple aux phénomènes d'érosion, de pollution des eaux souterraines et de surface.

L'érosion est un phénomène sournois qui n'est pas négligeable dans les plaines hesbignonnes... Ce n'est pas parce qu'on dispose d'une forte épaisseur de terres de grande qualité qu'il faut les disperser au vent !

Il faut savoir que la qualité du sol n'est pas totalement homogène : elle varie selon la micro-topographie . Ainsi, les sols des plateaux et des faibles pentes (souvent dénommés terres à briques) sont les plus riches. Ce sont ceux qui sont les mieux représentés dans la région.

Sur les terrains présentant des pentes plus fortes (5 à 10 %), le drainage est excessif et les rendements dépendront alors de la répartition des pluies. Dans les petites vallées et les dépressions, les sols sont plus propices aux herbages voire aux petits bois. La composition du sol détermine la capacité d'un territoire à devenir un réservoir d'eaux souterraines. Les nombreuses fissures et les pores des couches de craies du Crétacé forment un milieu favorable et ont permis la formation de la nappe aquifère de HESBAYE, très importante réserve d'eau qui fait l'objet d'une exploitation assez intensive !

Il convient d'assurer la protection de ces eaux souterraines !

Pour relever ce défi particulièrement important après tant d'années d'utilisation massive dans l'agriculture d'engrais de toutes sortes, il convient d'imposer une grande prudence et le respect de normes établies scientifiquement.

C'est dans ce souci de préservation que les gestionnaires des réseaux de collecte et de distribution d'eau potable ont obtenu la définition de périmètres de protection...

Nous invitons le lecteur à consulter **la grande carte n° 5** pour situer ces captages et zones de protection dans l'entité de WAREMME.

La nature du sol explique aussi les matériaux utilisés pour les habitations, les fermes et les grandes demeures de la région. En HESBAYE, la brique est omniprésente et la pierre se fait rare.

Pour ce qui est de la topographie, le plateau hesbignon, situé au nord de la grande entaille que forment les vallées de la Sambre et de la Meuse, offre, pour sa partie liégeoise en tous cas, un paysage assez monotone fait de grands espaces ouverts cultivés.

Situé à une altitude comprise entre 200 m au Sud et 120 m au N-N-Est, ce plateau au relief mollement ondulé accueille très peu d'espaces boisés.

Notons que le point culminant de l'entité de WAREMME, à une altitude de 150 m environ, est situé dans la pointe Sud, au Sud du village de BOVENISTIER, pratiquement contre la limite communale, tandis que le point le plus bas, à une altitude de 105 m environ, se situe près du bois d'OLEYE, au Nord de l'entité. L'altitude moyenne de l'entité est d'environ 125 m.

La partie de l'entité située au Sud du GEER possède un relief très peu marqué. C'est un plateau qui s'élève lentement depuis le bord supérieur du lit majeur de la rivière (altitude d'environ 120 m) jusqu'au point culminant situé au Sud de BOVENISTIER.

La partie au Nord du GEER comprend quelques petits vallons étroits d'orientation perpendiculaire à la vallée principale. Ces entailles apportent plus de dynamisme au paysage. Les distances entre les points bas et les points hauts sont plus faibles qu'au Sud et le terrain est donc plus accidenté.

Le GEER creuse un sillon d'une largeur d'environ 300 m en amont de WAREMME. Il se resserre dans la traversée du noyau urbain, s'élargit un peu avant le point de confluence avec la Mule puis, après OLEYE, conserve une largeur d'environ 200 m.

7. Hydrographie

Alors que les limites de la HESBAYE liégeoise sont formées par le Geer, la Meuse et la Meuse (WAREMME se trouve à 17 kms au Nord de la vallée), le réseau hydrographique de cette région caractérisée par une topographie très calme, peut être qualifié d'atrophie.

En effet, outre le Geer, un seul cours d'eau permanent, le ruisseau de Yerne, draine le plateau central avant de se jeter dans le Geer...

La rareté des cours d'eau dans la région s'explique principalement par l'existence d'un sous-sol perméable où l'eau s'infiltre aisément. Nous sommes en HESBAYE sèche.

La commune de WAREMME appartient directement et pour la quasi totalité de sa surface à la partie Meuse aval du bassin fluvial mosan. Ce bassin d'une superficie d'environ 1.921 km² (sur un total de 12.355 km² pour le bassin de la Meuse) rassemble principalement les eaux de la Meuse, du Hoyoux, de la Berwinne et du Geer.

L'entité de WAREMME est parcourue par le Geer et son affluent, la Mule mais aussi par le Wachnet et le Roua. Voir **la grande carte n° 5**.

Le GEER prend sa source dans la commune de HANNUT, plus précisément dans le village de LENS-St-REMY(soit à une distance de 9 kms de la limite communale de WAREMME). Ce ruisseau passe de l'altitude de 130 m à sa source à celle de 60 m quand il se jette dans la MEUSE à MAASTRICHT. Son bassin versant couvre une superficie de 480 km². Il est rangé en 1^o catégorie ¹ pour sa partie située en aval de Petit-Axhe (soit une longueur de 6,9 kms dans l'entité de

WAREMME), la partie amont étant en 2° catégorie (soit un longueur de 1,4 kms à WAREMME). Le tracé de la rivière a été rectifié en plusieurs endroits. Le Faux Geer est un mini-affluent qui coule dans le village d'OLEYE.

La MULE prend sa source à BERLOZ. Cet affluent qui passe au Sud de BETTINCOURT, en longeant pratiquement l'autoroute, se jette dans le GEER au niveau d'OLEYE. Ce ruisseau d'une longueur de 2,5 kms est rangé en 2° catégorie. La Grande Bek est un affluent de la Mule qui n'est présent sur le territoire waremmien que sur une longueur de 450 m environ. Un fossé de drainage venant du plateau situé à l'Est de BETTINCOURT est un autre affluent de la Mule.

Le WACHNET est un autre affluent du GEER dont les sources se situent entre GRAND-AXHE et PETIT-AXHE. Ce ruisseau ne parcourt qu'une longueur de 1400 m avant de se jeter dans le GEER. Rangé en 3° catégorie, il alimente les étangs du parc du château de Séllys-Longchamps.

Le ROUA est un petit ruisseau d'une longueur de 240 m. Rangé en 3° catégorie, il se jette dans le GEER au niveau de LANTREMANGE.

Notons que c'est bien plus loin en aval de WAREMME, à partir de la ville de TONGRES, que le GEER commence à s'encaisser dans les terres, formant une vallée au profil nettement marqué.

Hormis la vallée du Geer, seuls quelques vallons secs, formés à la fin des dernières glaciations, dessinent de larges ondulations dans le paysage waremmien...

Signalons que la pointe Nord du territoire communal (environ 5 % de la superficie communale totale) appartient au sous-bassin du HERK, affluent du DEMER qui appartient lui-même au bassin de la DYLE. Aucun cours d'eau appartenant à ce bassin ne coule sur le territoire waremmien.

De par la configuration des lieux et la nature des sols, il existe des zones humides et des espaces inondables entre PETIT-AXHE et le noyau urbain et aussi entre l'ancien moulin de Hartenge et l'endroit où le GEER franchit la limite communale.

Après avoir envisagé un moment d'entamer une procédure de reconnaissance d'espace d'intérêt paysager pour une assez vaste zone humide située entre GRAND-AXHE et PETIT-AXHE, une autre voie a été choisie et a mené à la mise sur pied de la grande zone naturelle de GRAND-AXHE et à la construction à l'entrée de cette zone de la Maison de Hesbaye. Ce projet ambitieux a fait l'objet d'un financement conjoint par la Ville, la DGA et la DGRNE mais aussi des Fonds européens.

Pour ce qui concerne les espaces inondables et l'aléa d'inondations par débordement naturel des cours d'eau, cet aléa est qualifié le plus souvent de faible. Selon la cartographie dressée par les services régionaux, il est moyen en un endroit à LANTREMANGE et un autre à OLEYE. Il est élevé dans le quartier du Brouck proche du centre de la ville et dans une petite zone du village de LANTREMANGE. Ces débordements ont été jusqu'ici rares et ils n'ont pas causé de lourds dégâts.

1. un ruisseau est rangé en catégorie 2 ou 3 en fonction de la surface de son bassin versant. Pour la catégorie 2, la gestion est assurée par la Province. Elle l'est par la commune pour la catégorie 3. C'est la Région Wallonne qui assure la gestion des cours d'eau de 1° catégorie.

Il faut évoquer aussi les problèmes liés en quelques endroits au sous-dimensionnement du réseau d'égouttage (ce qui entraîne des refoulements en cas de fortes pluies...) et ceux engendrés par la construction des ouvrages de la ligne TGV (des inondations sont constatées en certaines circonstances dans le bas de BETTINCOURT).

8. Occupation et statut de propriété du sol

La commune de WAREMME couvre une superficie totale d'un peu plus de 3.104 hectares. Nous invitons le lecteur à consulter **la grande carte n° 1** pour constater les différents types d'occupation du sol.

Mais remontons un peu dans le temps pour mieux comprendre la situation actuelle...

Vaste plaine fertile, la Hesbaye fut de tout temps un grenier à blé.

Au 18^e siècle, ces riches terres étaient partagées entre 4 groupes sociaux :

- les fermiers en possédaient 37 % et constituaient une vraie classe sociale ;
- les aristocrates en détenaient 20 % ;
- les bourgeois en possédaient 10 % ;
- les biens ecclésiastiques disposaient pour leur part 32 % des terres.

Il faut donc remarquer qu'à cette époque, le peuple, si l'on ne tient pas compte des biens communaux (ils ne représentaient qu' 1 % des terres...), était complètement exclu de la propriété.

Sous le régime français, cette répartition va se modifier quelque peu. En effet, de 1796 à 1810 (et surtout de 1797 à 1799), les biens du clergé, confisqués, sont vendus par le Trésor français. Tandis que la noblesse n'achète pas, le petit paysan n'achète qu'un ou deux hectares. Ce sont donc les bourgeois et les gros fermiers qui profitent de cette occasion pour accroître la surface de leurs propriétés.

Au cours du 19^e siècle, cette répartition des terres ne va guère varier car les biens se transmettent généralement de père en fils. Quelques familles concentrent dans leurs mains l'essentiel des terres. Ainsi, en 1898, 55 grands propriétaires (23 cultivateurs et 32 rentiers) se partagent les terres du canton de WAREMME.

Il faut dire que les grandes exploitations issues de la grande propriété de l'Ancien Régime continuent de bénéficier, après la constitution de notre pays, de facteurs favorables : main-d'œuvre abondante et bon marché, hausse progressive des prix agricoles... Et ces grandes exploitations supporteront mieux les effets de la grande crise agricole de 1880 qui frappe surtout les petites et moyennes fermes !

Au 20^e siècle, en raison de la raréfaction de la main-d'œuvre, de la demande de terres par toutes les classes sociales et des coutumes successorales, on assiste à l'effritement progressif de ces grandes propriétés. Le mouvement s'accélère entre les deux guerres mondiales.

C'est après la seconde guerre mondiale que le processus inverse s'enclenche. Depuis, haute technicité et économie d'échelle ont fait croître la taille critique des exploitations. Alors qu'une famille pouvait vivre en exploitant une surface de 10 ha en 1959, il faut disposer aujourd'hui de 80 ha de bonnes terres hesbignonnes pour nourrir une famille d'agriculteurs...

En dehors des paysans, les propriétaires fonciers n'exploitent pas personnellement leurs biens. Ils les mettent en location.

Aujourd'hui encore, ce sont pas moins des deux tiers des terres de Hesbaye qui sont exploitées en faire-valoir indirect. Des baux écrits régissent les rapports entre bailleur et preneur. Quoique ces baux soient renouvelables tous les 3 ans au gré des parties, il arrive que des preneurs exploitent une cense pendant plusieurs générations d'affilée.

Vers la fin du 19^e siècle, l'attrait de la terre aboutit à une véritable spéculation. Pour s'assurer un surcroît de revenus, les rentiers, commerçants, industriels et artisans investissent dans la propriété foncière. Ensuite, ils la fragmentent car le fermage des petites parcelles est proportionnellement plus rémunérateur. En effet, les propriétaires, profitant du désir de chaque famille paysanne d'avoir son lopin de terre pour planter quelques légumes et faire paître quelques bêtes, font jouer la concurrence et obtiennent ainsi des loyers élevés.

Il faut remarquer que, vu la valeur élevée des terres et le manque de capitaux, beaucoup de cultivateurs ne sont propriétaires que d'une faible partie de leur ferme. Les fermages chers et le paiement des impôts fonciers grèvent souvent leur budget à un point tel que, dans cette région au sol riche où l'agriculture devrait être très rentable, la marge bénéficiaire pouvait être moindre que dans des régions moins favorisées par la nature.

Signalons que les toutes petites exploitations (soit une surface de moins de 5 ha) ont eu un grand succès auprès des ouvriers agricoles et aussi des ouvriers travaillant dans les industries ou les carrières de la vallée mosane. Mais cette forme d'agriculture " complémentaire " s'effondra à la fin de la 2^e guerre mondiale et a aujourd'hui totalement disparu.

Aujourd'hui, chacun doit prendre conscience que les ressources en espace sont limitées et non renouvelables. Il ne subsiste en WALLONIE qu'une part très faible d'espace non utilisé. C'est ainsi que l'agriculture, l'activité économique, les voies de communications et de transports, le logement... sont devenus autant de secteurs concurrents pour l'occupation du sol et l'utilisation des terres.

Résultat de cette lente évolution géologique et historique mais aussi technique, l'occupation du sol présente aujourd'hui les caractéristiques suivantes fournies dans les **Tableaux II. A., II. B. et II. C.**

Ces tableaux sont à considérer ensemble car ils envisagent les terrains artificialisés et leur évolution récente mais aussi les terrains non artificialisés et les autres. Dans chacun des tableaux, la colonne de gauche renseigne sur la surface " potentielle " prévue au plan de secteur.

Tableau II. A.		OCCUPATION du SOL à WAREMME : évolution récente des terrains artificialisés							
selon les zonages juridiques du Plan de Secteur									
Source : CPDT	TOTAL	en %	en 2001		en 2006		en 2008		2001 / 2008
les surfaces sont exprimées en hectares !	au plan secteur	du total	surface	% du PS	surface	% du PS	surface	%	évol en Ha
zone d'habitat	650	21,13	334	51,38	355	54,62	371	57,08	37,00
zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	47	1,53	1,1	2,34	5,8	12,34	5,8	12,34	4,70
zone de services publics et d'équipements communautaires	58	1,89	23	39,66	24	41,38	24	41,38	1,00
zone de loisirs	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00
zone d'activité économique	84	2,73	30	35,71	39	46,43	41	48,81	11,00
zone d'extraction	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00
total zones destinées à l'urbanisation	839	27,28	388,1	46,26	423,8	50,51	441,8	52,66	53,70
zone agricole	2153	69,99	44	2,04	48	2,23	49	2,28	5,00
zone forestière	20	0,65	0,8	4,00	0,8	4,00	0,8	4,00	0,00
zone d'espaces verts	23	0,75	2,5	10,87	2,5	10,87	4,8	20,87	2,30
zone naturelle	16	0,52	8,9	55,63	15	93,75	15	93,75	6,10
zone de plan d'eau	2	0,07	0,5	25,00	0,5	25,00	0,5	25,00	0,00
zone d'aménagement communal concerté	23	0,75	3,8	16,52	4,9	21,30	6,2	26,96	2,40
total zones non destinées à l'urbanisation	2237	72,72	60,5	2,70	71,7	3,21	76,3	3,41	15,80
TOTAL	3076	100,00	448,6	14,58	495,5	16,11	518,1	16,84	69,50

Ces tableaux indiquent que, malgré le développement urbanistique soutenu des dernières décennies, le potentiel foncier est encore important à WAREMME. La saturation de l'espace bâtissable n'est pas pour demain... Mais personne ne dit qu'il faut chercher à atteindre ce stade !

Tableau II. B.		OCCUPATION du SOL à WAREMME : évolution récente des terrains NON artificialisés							
		selon les zonages juridiques du Plan de Secteur							
Source : CPDT	TOTAL	en %	en 2001		en 2006		en 2008		2001 / 2008
les surfaces sont exprimées en hectares !	au plan secteur	du total	surface	% du PS	surface	% du PS	surface	%	évol en Ha
zone d'habitat	650	21,13	234	36,00	210	32,31	206	31,69	-28,00
zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	47	1,53	40,0	85,11	40,0	85,11	40,0	85,11	0,00
zone de services publics et d'équipements communautaires	58	1,89	14	24,14	14	24,14	14	24,14	0,00
zone de loisirs	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00
zone d'activité économique	84	2,73	36	42,86	26	30,95	25	29,76	-11,00
zone d'extraction	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00
total zones destinées à l'urbanisation	839	27,28	324,0	38,62	290,0	34,56	285,0	33,97	-39,00
zone agricole	2153	69,99	2024	94,01	2017	93,68	2017	93,68	-7,00
zone forestière	20	0,65	18	90,00	18	90,00	18	90,00	0,00
zone d'espaces verts	23	0,75	14	60,87	14	60,87	14	60,87	0,00
zone naturelle	16	0,52	0,8	5,00	0,8	5,00	0,8	5,00	0,00
zone de plan d'eau	2	0,07	1,5	75,00	1,5	75,00	1,5	75,00	0,00
zone d'aménagement communal concerté	23	0,75	17	73,91	16	69,57	16	69,57	-1,00
total zones non destinées à l'urbanisation	2237	72,72	2075,3	92,77	2067,3	92,41	2067,3	92,41	-8,00
TOTAL	3076	100,00	2399,3	78,00	2357,3	76,64	2352,3	76,47	-47,00

Tableau II. C.		OCCUPATION du SOL à WAREMME : évolution récente des terrains autres							
		selon les zonages juridiques du Plan de Secteur							
Source : CPDT	TOTAL	en %	en 2001		en 2006		en 2008		2001 / 2008
les surfaces sont exprimées en hectares !	au plan secteur	du total	surface	% du PS	surface	% du PS	surface	%	évol en Ha
zone d'habitat	650	21,13	82	12,62	85	13,08	73	11,23	-9,00
zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	47	1,53	5,9	12,55	1,2	2,55	1,2	2,55	-4,70
zone de services publics et d'équipements communautaires	58	1,89	21	36,21	20	34,48	20	34,48	-1,00
zone de loisirs	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00
zone d'activité économique	84	2,73	18	21,43	19	22,62	18	21,43	0,00
zone d'extraction	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00
total zones destinées à l'urbanisation	839	27,28	126,9	15,13	125,2	14,92	112,2	13,37	-14,70
zone agricole	2153	69,99	85	3,95	88	4,09	87	4,04	2,00
zone forestière	20	0,65	1,2	6,00	1,2	6,00	1,2	6,00	0,00
zone d'espaces verts	23	0,75	6,5	28,26	6,5	28,26	4,2	18,26	-2,30
zone naturelle	16	0,52	6,3	39,38	0,2	1,25	0,2	1,25	-6,10
zone de plan d'eau	2	0,07	0,0	0,00	0,0	0,00	0,0	0,00	0,00
zone d'aménagement communal concerté	23	0,75	2,2	9,57	2,1	9,13	0,8	3,48	-1,40
total zones non destinées à l'urbanisation	2237	72,72	101,2	4,52	98,0	4,38	93,4	4,18	-7,80
TOTAL	3076	100,00	228,1	7,42	223,2	7,26	205,6	6,68	-22,50

Il y a en effet pour tout territoire un point d'équilibre à trouver.

Or nous constatons à l'examen de ces tableaux que les terrains artificialisés couvrent une superficie toujours plus vaste à WAREMME. Il en résulte automatiquement que les terres " agricoles " sont de moins en moins vastes...

Entre 2001 et 2008, elles n'auraient perdu que 7 hectares... Mais ne négligeons pas le fait que les 37 hectares conquis par la zone d'habitat et les 11 de la zone d'activité économique l'ont été sur des terrains sans doute cultivés ou, à tout le moins, verdurisés !

Et ne négligeons pas le fait qu'il y avait déjà en 2008 près de 50 hectares de la zone agricole qui étaient artificialisés ! Au total, en 2008, un sixième du territoire communal était artificialisé.

Outre les terrains occupés par de l'habitat (12 % de la surface totale du territoire en 2008), les constructions à vocation économique occupaient une part non négligeable du territoire (1,5 % de la surface totale). Ces chiffres montrent bien le rôle de petit pôle économique que joue l'entité de WAREMME.

Le **Tableau II. D.** est instructif car il compare la situation de WAREMME à celle de l'arrondissement entier.

Source :	OCCUPATION du SOL à WAREMME et dans l'Arrondissement											
	selon les affectations des parcelles cadastrées						selon les affectations des parcelles cadastrées					
	WAREMME						Arrondissement de WAREMME					
	1982		2002		Evolution		1982		2002		Evolution	
en Ha	en %	en Ha	en %	en Ha	en %	en Ha	en %	en Ha	en %	en Ha	en %	
Habitations	202,50	6,52	297,70	9,59	95,20	3,07	1568,50	4,02	2497,40	6,41	928,90	2,38
Autres bâtiments	77,10	2,48	110,30	3,55	33,20	1,07	322,00	0,83	666,20	1,71	344,20	0,88
Terres agricoles, pâtures, prés	2260,80	72,77	2143,10	69,04	-117,70	-3,74	31302,60	80,31	30748,10	78,87	-554,50	-1,44
Jardins, parcs, vergers	239,30	7,70	174,40	5,62	-64,90	-2,08	2867,50	7,36	1688,60	4,33	-1178,90	-3,03
Bois	43,50	1,40	41,00	1,32	-2,50	-0,08	670,70	1,72	739,20	1,90	68,50	0,18
Chemins cadastrés	6,30	0,22	12,10	0,39	5,80	0,17	29,80	0,08	39,20	0,10	9,40	0,02
Autres parcelles non bâties	43,60	1,40	81,60	2,63	38,00	1,23	415,80	1,07	722,50	1,85	306,70	0,79
Surface cadastrée	2873,10	92,50	2860,20	92,14	-12,90	-0,36	37176,90	95,38	37101,20	95,17	-75,70	-0,22
SURFACE TOTALE	3106,60		3104,30				38979,10		38986,10			

Il nous permet de constater que l'évolution constatée à WAREMME est finalement moins rapide que celle de l'ensemble de l'arrondissement !

Ainsi, le taux de croissance des surfaces destinées à l'habitat a été entre 1982 et 2002 de 47 % à WAREMME pour 59 % dans l'arrondissement ! Il est important de souligner de suite le fait que la part de cette zone dans le total était déjà de 7 % à WAREMME en 1982 alors qu'elle n'était au même moment que de 4,2 % dans l'arrondissement... En 2002, la part des terrains consacrés aux habitations était de 10,5 % du total à WAREMME pour 6,7 % dans l'arrondissement.

Le même commentaire est valable pour les terrains consacrés à d'autres bâtiments.

Plus encore que les terres agricoles, ce sont les jardins, vergers et parcs qui paient un lourd tribut à l'extension des zones d'habitat et d'activité économique. Leur surface a diminué de 27 % en l'espace de 20 ans à WAREMME et de 41 % dans l'arrondissement !

Or ces espaces sont les derniers refuges d'une certaine biodiversité dans cette région de Hesbaye... Il est donc grand temps de freiner ce mouvement de " grignotage " de l'espace agricole hesbignon, cet espace qui dispose de terres d'une valeur exceptionnelle ! L'élaboration d'un Schéma de Structure Communal est un geste fort posé par la commune dans ce sens. Mais il faut appliquer sur le terrain les options retenues et ce n'est pas chose facile !

Petite bonne nouvelle constatée à l'examen du tableau II. A. : les terrains occupés par la zone forestière, par la zone d'espaces verts, par la zone naturelle et par la zone de plan d'eau ont connu entre 2001 et 2008 une légère augmentation de surface. C'est un signe encourageant.

Pour sauver ce qui peut l'être et entamer un long travail de ré-équilibre, il faut maintenant des gestes forts des autorités communales et une prise de conscience forte des propriétaires privés.

Au niveau général de l'utilisation des sols, point de départ intéressant pour l'élaboration d'un plan communal d'aménagement, il faut constater que, pour le territoire communal, les contraintes les plus sévères sont sans doute liées à la protection des captages d'eau.

La fertilité des sols, l'accessibilité des terres propices aux cultures, l'exposition des terres sont quant à elles des critères qui ont été pris en compte depuis très longtemps vu leur caractère quasi immuable.

Nous reparlerons de l'occupation du sol au Chapitre V, dans la partie 3.A consacrée au secteur agricole.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que cet important sujet qu'est l'occupation des sols et l'analyse qui peut en être faite dans le cas de WAREMME, font l'objet de commentaires bien plus détaillés dans le document établi dans le cadre de l'élaboration du SCHEMA de STRUCTURE COMMUNAL. Ce travail mené par le bureau AWP+E est à la disposition du lecteur qui peut s'adresser à la Maison Communale.

Le territoire de Wareme fait l'objet de demandes d'occupations de différentes natures, par des groupes aux intérêts parfois divergents (investisseurs immobiliers, agriculteurs, habitants, entreprises, gestionnaires de réseaux techniques,...). La Ville éprouve, dès lors, légitimement le besoin de disposer d'un document définissant des orientations claires en la matière, afin de pouvoir répondre de la manière la plus raisonnée, la plus objective et la plus cohérente possible aux sollicitations de ces groupes.

À Wareme, comme ailleurs, le plan de secteur a défini l'affectation du sol en consacrant la situation de fait de l'époque et a conféré aux zones urbanisables des dimensions généreuses.

Le potentiel foncier reste encore aujourd'hui important, de l'ordre de la moitié des surfaces dévolues à l'urbanisation.

La logique de répartition spatiale des activités a peu évolué depuis la fin des années 1970 si bien que la Ville ne connaît pas de difficulté d'application en rapport avec les options régionales d'aménagement du territoire. Par contre, un affinage de ces options sera le bienvenu pour permettre la concrétisation d'objectifs locaux et régionaux (au point de vue activités économiques principalement) en phase avec les tendances actuelles de gestion du développement territorial, tels que la maîtrise de l'urbanisation (notamment l'abandon des développements « en ruban ») et la protection des ressources naturelles et paysagères.

Le schéma de structure communal rejoint en de nombreux points les enjeux mis en évidence dans le PCDR en cours d'étude. On citera que les enjeux sont notamment :

- affirmer le rôle de ville du centre de Wareme ;
- gérer les déplacements ;
- continuer à embellir la Ville tout en poursuivant son développement, tant économique que démographique ;
- gérer les espaces encore libres ;
- gérer l'évolution rapide du nombre d'habitants et des impacts sur les zones à bâtir (habitat et entreprises) ;
- préserver le potentiel en riches terres de culture en appliquant le principe de rénovation-reconversion des maisons et des entreprises (halls industriels).
- Améliorer les transports en commun (et donc desservir certains quartiers mal desservis) ;
- Préserver le caractère attrayant du centre ville ;

- Agir auprès de la population (via les autorités communales) pour respecter le cadre villageois existant (◆ règles) + idem sur le cadre « industriel » ;
- Avancer (finaliser) le réseau d'égouttage et des installations d'épuration des eaux usées + requalifier le Geer et le mettre en valeur ;
- Faire en sorte que la rivière retrouve une place en ville et qu'elle assume pleinement son rôle de couloir écologique ;
- Créer une animation de type touristique : réseau de déplacement de type lent, circuit « sites préhistoriques et gallo-romains, ... » ;
- Conserver les richesses intrinsèques de la région ;
- Gérer avec parcimonie les précieuses terres de culture + l'eau présente dans le sous-sol
- Mettre en place des partenariats susceptibles de développer de nouvelles synergies et de sensibiliser les waremmiens quant à la manière d'accueillir de nouveaux habitants.

9. Voies de communication

Nous invitons le lecteur à consulter à nouveau la carte II.2 ainsi que **la grande carte n° 3** pour situer les grands et petits axes de communication qui sillonnent l'entité de WAREMME.

Le réseau routier

Vers 1875, dans un rapport du commissaire d'arrondissement de WAREMME, la situation des routes est qualifiée de lamentable et est ainsi décrite : " Une seule grand-route, celle reliant LIEGE à BRUXELLES, longe l'extrémité Nord de l'arrondissement. L'ancienne chaussée romaine qui parcourait le centre, est dégradée et impraticable sept à huit mois sur l'année. A l'exception des communes de WAREMME et HANNUT dont l'intérieur possède quelques petits bouts de pavage sans suite, toutes les autres localités pataugent dans la boue. Pendant la moitié de l'année, les transports se font à dos de cheval et même à dos d'homme. C'est le temps des " blatiers et des boteresses ".

Vu l'état de ces voies et chemins, les villages de HESBAYE, pourtant assez proches en distance, étaient alors très isolés les uns des autres. Des marchands ambulants amenaient le nécessaire et emportaient les excédents agricoles vers les marchés des villes.

Ce n'est que vers 1840 que l'Etat entreprit de construire un réseau routier à travers le plateau hesbignon. Cet effort s'étendit de 1840 à 1870. Il fut aussi l'œuvre de la Province de LIEGE qui construisit ou subsidia l'aménagement de chemins vicinaux de grande communication.

Aujourd'hui, la commune de WAREMME est traversée par deux axes routiers importants :

- la route " nationale " 69 qui relie BRAIVES à TONGRES suit une direction Sud-Ouest / Nord-Est. Suivant le tracé d'une chaussée romaine, cet axe routier sépare les villages de BOVENISTIER et de BLERET du reste de l'entité. Croisée par l'autoroute, cette large voie récemment réaménagée constitue le principal accès au noyau urbain de WAREMME et à la zone d'activités économiques voisine ;
- dans son tronçon waremmien, sur une longueur de 4,8 kms, l'autoroute A3 - E40 qui relie LIEGE à BRUXELLES a été tracée selon un axe Est-Ouest. Mis en service en 1974, cet axe très fréquenté est accessible via l'entrée / sortie n° 29 proche du village de LANTREMANGE.

Via cette entrée-sortie située au Nord-Est du centre urbain de WAREMME, les Waremmiens peuvent facilement se diriger vers BRUXELLES mais aussi, via l'échangeur autoroutier de

LONCIN, vers NAMUR, ANVERS, le LIMBOURG , les PAYS-BAS, l'ALLEMAGNE, le LUXEMBOURG. Toutes les communes de WALLONIE ne disposent pas d'une telle situation favorable !

Signalons ici que l'autoroute E42 qui relie LIEGE à MONS passe plus au Sud de l'entité mais qu'elle n'est pas très éloignée...

Il faut noter l'existence de pas moins de 5 ouvrages de franchissement (tunnel ou pont) du double obstacle que constituent l'autoroute et la ligne de chemin de fer réservée aux trains à grande vitesse qui a été construite sur le flanc Sud de l'autoroute.

Même si la coupure du territoire communal est très nette du point de vue visuel (un tronçon de l'autoroute a été construit sur un haut talus de remblai...), on ne peut donc pas dire que les liaisons entre les villages sont rendues très difficiles par la présence de cet axe routier et ferroviaire de première importance...

S'il n'existe aucune voirie provinciale dans l'entité, il faut signaler que la RN 69 fait partie du Réseau Grand Gabarit pour son tronçon situé entre OREYE et le carrefour de la Patte d'Oie (au Sud de WAREMME). Pour le reste de son parcours vers BRAIVES, elle est considérée comme faisant partie du Réseau Interurbain.

C'est aussi le cas de la RN 65 qui se dirige vers HUY au départ du carrefour de la Patte d'Oie. Parmi les routes régionales, on trouve encore la N637 qui fait la jonction entre le carrefour des N69 et N65 et LIEGE en passant par BIERSET et la N784 qui relie OLEYE à la province de LIMBOURG (ancienne route nationale 48). La N789 ne parcourt pour sa part que quelques centaines de mètres tout au Nord-ouest du territoire communal.

Selon les chiffres mis en avant par le rapport préliminaire du PICM, la N 69 supporte un trafic important. Les deux sens confondus, il passerait environ 9.300 véhicules par jour dans le tronçon situé au Nord de l'autoroute, 15.900 véhicules par jour dans le tronçon entre l'autoroute et la N65 et un peu plus de 7.000 véhicules par jour dans le tronçon entre la N 65 et la N 637. Ces chiffres confirment que, outre son rôle de voie d'accès à l'entité, cette voirie est vraiment un axe de transit pour de nombreux véhicules. Nous noterons aussi le trafic important recensé sur la N 65 : un peu plus de 8.000 véhicules par jour ! Pendant ce temps, entre les sorties 28 et 29 de l'autoroute, tous sens confondus, on dénombre un peu plus de 40.000 véhicules par jour.

La RN 69 a fait l'objet de travaux très importants au cours de l'année 2002. Ces travaux ont cherché à faire de l'ancienne voie rapide à 4 bandes une voie plus sûre dotée d'une berme centrale. Il faut dire que cet axe était très " accidentogène " avant sa transformation... Reliée à d'autres voies de pénétration que la rue St-Eloi et la rue de Huy, cette voie d'accès aménagée permet de mieux répartir la circulation à travers la ville. Cela n'est pas sans impact sur les comportements des villageois qui sont amenés pour tant de raisons à rejoindre le centre de WAREMME...

En matière d'aménagement des paysages, des propositions ont été faites par exemple dans le Plan Communal de Développement élaboré en 1995. A l'époque, la création d'une " ceinture verte " au bord de la Chaussée Romaine, depuis la drève de Longchamps jusqu'au lotissement de la Champanette, était sérieusement envisagée. Cette zone, boisée à l'aide d'essences régionales et présentant une largeur minimale de 15 m, devait servir selon ses promoteurs de zone-tampon entre le noyau urbain et le trafic et les activités installées le long de la Chaussée Romaine. Cette ambitieuse proposition est restée sans suite à ce jour...

Sur le territoire de l'entité, les routes régionales ont donc une longueur totale de 9,30 kms tandis que le réseau routier communal, assez dense, a une longueur totale de 128 kms (y compris 33 kms de chemins de remembrement).

Si on peut dire que ce réseau routier permet une liaison facile entre tous les villages, il faut quand même noter que le village de BOVENISTIER, fort excentré, ne bénéficie pas d'une liaison vraiment directe vers le centre de la ville.

Parmi ces voiries communales, on peut distinguer les voies de grande communication (longueur totale d'environ 7 kms), les voies de petite vicinalité (longueur totale d'environ 88 kms) et les autres routes (longueur totale d'environ 33 kms). Nous ne parlons pas ici des chemins de terre... rares !

Suite aux opérations de remembrement qui, aujourd'hui entièrement terminées, ont restructuré les campagnes (voir **la grande carte n° 6** pour les limites des zones ayant fait l'objet de ces remembrements), il existe un réseau bien développé de chemins agricoles. Il faut souligner que ces chemins au tracé souvent rectiligne ont remplacé les anciennes voiries rurales qui étaient beaucoup plus sinueuses.

Si la première fonction des chemins de remembrement est bien de faciliter le déplacement du charroi agricole et d'assurer un accès aisé aux parcelles cultivées, ces chemins pour la plupart bétonnés peuvent aussi servir de chemins de promenades... quand ils ne sont pas " squattés " par des automobilistes roulant à vive allure !

Faut-il en arriver à interdire la circulation automobile sur certains de ces chemins, politique adoptée en pays flamand voisin ?

L'état de ces voiries communales est variable. Un bilan sanitaire de l'état des voiries communales avait été établi dans le cadre du Schéma de Structure Communal. Prenant en compte la qualité du revêtement de la route et la qualité des abords (trottoirs, parkings, talus, murs de soutènement...), il concluait à un état globalement moyen à bon. Mais la qualité des trottoirs est un des points faibles du réseau...

Même si, au niveau communal, des travaux d'entretien sont régulièrement programmés dans le cadre des Travaux Subsidiés (voir le point 15 du Chapitre VI), il faut dire que l'absence de limitation de tonnage du trafic n'est évidemment pas sans conséquence sur la dégradation plus ou moins rapide des voiries...

Selon les auteurs du SSC, dans les villages, les voies communales qui accueillent le plus de trafic sont les suivantes :

- à BETTINCOURT : la rue de Bettincourt ;
- à BLERET : l'axe formé par la rue A. de Lantremange et la rue H. Docquier ;
- à BOVENISTIER : la rue de Bierset et la rue A. de Lantremange ;
- à GRAND-AXHE : l'axe formé par les rues de Hollogne, de Grand-Axhe et de Petit-Axhe ;
- à OLEYE : la rue Nationale ;
- à PETIT-AXHE : l'axe formé par les rues de Hollogne, de Grand-Axhe et de Petit-Axhe.

Afin de marquer l'entrée du noyau urbain et d'inviter les automobilistes à réduire leur vitesse, des aménagements ont été réalisés sur tous les axes de pénétration vers le centre-ville.

Des aménagements ont également été réalisés dans les villages, principalement à BOVENISTIER et à BETTINCOURT. Là, le double objectif poursuivi était la sécurité routière et la convivialité.

Elément essentiel du réseau routier, les carrefours méritent aussi une attention particulière.

Plusieurs ronds-points ont été aménagés dans le centre ville, notamment dans le quartier des écoles mais aussi au niveau de la place du Roi Albert et de la place de Gérardmer.

Signalons que d'autres ronds-points ont été créés sur les grands axes qui traversent la campagne (la RN 69, la RN 65) et à l'entrée / sortie de l'autoroute. Ainsi aménagés, ces carrefours dont certains étaient autrefois équipés de feux lumineux, sont devenus plus sûrs et permettent une circulation plus fluide.

Dans les villages-quartiers et dans les campagnes, même si la densité du trafic reste assez faible, il faut signaler qu'il subsiste encore quelques carrefours dangereux. Ainsi, celui où se croisent la rue de la Costale et la rue de la Limite (à la sortie Est de BETTINCOURT vers OLEYE) est caractérisé par une très mauvaise visibilité.

En ces endroits stratégiques, il importe que la signalisation routière soit bien réfléchi et permette une orientation facile des gens de passage. Des efforts restent à faire au cœur de certains villages-quartiers...

Classiquement mais pas systématiquement, ces carrefours engendrent des espaces publics. Il faut remarquer ici que les villages de l'entité de WAREMME sont très pauvres en espaces publics dignes de ce nom et que, lorsqu'ils existent, leur aménagement actuel n'est pas optimal. Le niveau de qualité de ces espaces est à sa façon un indicateur de la situation du lieu, en ville ou dans un village... Il faut dire qu'en ville, l'opération de Rénovation urbaine a permis de faire de grands progrès en cette matière !

La situation actuelle de l'éclairage public du territoire communal est globalement bonne du point de vue technique mais les moyens mis en œuvre sont rarement adaptés en fonction de la qualité du site à éclairer...

L'éclairage en place est soit du type " luminaire sur poteaux " (hauteur variable selon le type de voirie), soit du type " luminaire sur consoles " (accrochées aux façades). Les luminaires en place sont assez récents et performants mais, dans ce domaine aussi, la mise en œuvre des nouvelles technologies devrait permettre de réaliser des économies.

Pour programmer les investissements nécessaires, il serait utile pour les autorités communales de disposer d'une étude globale consacrée à l'éclairage public. Peut-être que l'élaboration d'un Plan de Mobilité pourrait aborder cette question...

Globalement, on peut remarquer que le réseau routier est caractérisé actuellement par l'absence quasi totale d'équipements de complément tels que pistes cyclables, aires de stationnement... Malgré discours, colloques et bonnes intentions, la voie publique est encore trop souvent exclusivement réservée à l'automobile. Mais il faut dire que les choses changent...

La création d'une piste cyclable le long de la vallée du GEER est un vieux projet qui ne s'est concrétisé à ce jour que dans le tronçon de voirie qui traverse GRAND-AXHE et PETIT-AXHE... un tronçon qui ne longe pas directement la rivière et qui est interrompu... Pour le tronçon de GRAND-AXHE, il s'agit simplement d'un marquage sur la chaussée tandis que, pour le tronçon de PETIT-AXHE, la piste est soit en site propre, soit partagée avec les piétons.

De son côté, le pouvoir régional a veillé à aménager une piste cyclable le long de la Chaussée romaine depuis le croisement avec la N637 jusqu'à OREYE. Mais les cyclistes sont un peu frileux à l'idée de circuler sur cette grande route très fréquentée par des engins automobiles de toutes tailles...

Un tronçon de piste cyclable en site propre intégral a été réalisé à l'occasion de la construction de la ligne TGV. Cette piste de la Mule n'est malheureusement connectée sur aucune autre piste... Il existe une autre piste réservée aux modes doux entre le quartier du Tumulus et le quartier de la porte de Liège. Cette piste baptisée Chemin des Hirondelles est aussi un maillon isolé...

Il faut signaler qu'il n'existe dans la commune aucun SUL, sens unique limité autorisé aux cyclistes dans les deux sens.

Il faut aussi constater que l'utilisation du vélo n'est pas encouragée par la mise à disposition de parkings adaptés... Ils sont vraiment très rares !

La Route des Blés d'Or est une promenade tracée à travers la Hesbaye. Elle démarre à WAREMME et y revient après un parcours de 125 kms environ. Cette grande boucle qui passe notamment par CRISNEE, VIEMME, BRAIVES et LINCENT, peut être parcourue par des cyclistes aguerris mais rien ne leur est réservé sur la route...

Le nombre et la répartition des emplacements de stationnement pour véhicules méritent aussi quelques commentaires. C'est évidemment au centre ville que la question est cruciale.

Sans comptabiliser ici les parkings privés (plusieurs commerces de taille moyenne mettent des emplacements à la disposition de leur clients), il semble, avec l'actuel parking aménagé près de la gare (330 places) et ceux de la place du Roi Albert (50 places), de la rue Hallet (90 places), de la rue H. Stiernet (45 places), de l'hôtel de ville (30 places) et de l'église (75 places) que les besoins soient rencontrés. Il y a évidemment des moments où toutes ces places sont occupées. Cela peut être le cas lors du marché du vendredi... Signalons que la Ville projette de créer à proximité de la gare un nouveau parking de 200 places environ (opération de revitalisation urbaine) et que la Province de LIEGE étudie la possibilité de créer à proximité de l'autoroute un parking destiné à faciliter le co-voiturage..

Notons que le centre sportif communal dispose d'un parking permettant d'accueillir 120 véhicules. Et relevons qu'il n'existe pas de parking aménagé aux abords de l'entrée / sortie de l'autoroute pour faciliter la pratique du co-voiturage.

Mais des problèmes de stationnement pourraient aussi apparaître dans certains quartiers des villages... Les chiffres relatifs au nombre de véhicules par habitants ont connu en effet une évolution très impressionnante ces dernières années ! Nous en reparlerons.

Quant à la signalisation (plaques avec les noms des rues, poteaux indicateurs, signalisation des lieux d'intérêt général et touristique, des commerces et entreprises ...), elle mérite sans doute un peu plus d'attention et nécessite en tous cas un entretien régulier. Certes, il faut signaler l'existence en plusieurs endroits de l'entité de panneaux reprenant un plan complet de celle-ci et tous les automobilistes qui visitent la commune, ne sont donc pas obligés de s'en remettre au bon fonctionnement de leur installation GPS...

Pour la période 2007 / 2009, selon les informations fournies dans le rapport du PICM, les statistiques relatives au nombre d'accidents de la circulation et au nombre de tués et de blessés graves font apparaître une diminution pour l'entité si on exclut les nombreux accidents constatés sur le tronçon d'autoroute qui la traverse.

La répartition des accidents selon les jours de la semaine et selon les heures indique une concentration des accidents en fin de semaine et particulièrement les nuits des week-ends.

C'est sur la N 69 que les accidents sont les plus nombreux mais ils ne sont pas rares sur certaines voiries communales.

Selon les données analysées dans le rapport du PICM (accidents avec lésion corporelle pour les années 2008 à 2010 mais aussi informations recueillies au sein de groupes de travail et lors de visites de terrain), il existe en effet quelques points noirs sur le réseau communal mais ils sont tous situés dans le centre urbain de la commune. Il semble donc subsister quelques problèmes de sécurité routière dans la commune, en tous cas dans son noyau urbain et aux abords directs de celui-ci !

La Chaussée Romaine, l'avenue Reine Astrid, l'avenue G. Joachim et la rue de Bierset sont des voiries " accidentogènes " mais on peut constater que des accidents ont lieu un peu partout sur le territoire communal.

A WAREMME comme ailleurs, la vitesse excessive des véhicules fait partie des causes principales des accidents. Les services de Police effectuent régulièrement des contrôles mais les automobilistes restent fort peu respectueux des limitations.

Ce constat est valable tant dans la partie urbaine de l'entité que dans certains villages. Il en va ainsi du côté de Mouhin à BETTINCOURT, du côté de la rue H. Docquier à BLERET, sur la rue Nationale à OLEYE ou la rue Bollen à LANTREMANGE...

Sans même connaître le détail des résultats de ces contrôles, nous pouvons supposer que, dans les villages de l'entité de WAREMME comme un peu partout en WALLONIE, il n'est pas inutile de rappeler que les premiers utilisateurs des routes waremmiennes sont les waremmiens et qu'il y a donc là un problème global d'éducation des usagers de la route !

Comment convaincre ceux et celles qui ont le pied lourd de le lever ?

L'installation en 2009 de deux radars fixes (rue H. Docquier et rue de Petit Axhe) et d'un troisième en 2010 (rue de Mouhin) a permis d'effectuer de nombreux contrôles. En 2009, 26.341 véhicules ont été contrôlés et 241 étaient en infraction. En 2010, 107.931 véhicules ont été contrôlés et 466 étaient en infraction. En 2011, jusqu'au début du mois d'Août, 92.967 véhicules ont été contrôlés et 254 étaient en infraction. Ces chiffres en baisse (taux d'infraction passé de 0,91 à 0,27 %) indiquent clairement que les automobilistes ont bien repéré ces appareils et qu'ils se montrent plus sages quand ils passent à ces endroits...

Des radars mobiles sont aussi mis régulièrement en place. La proportion d'infractions constatées est là beaucoup plus élevée : 5,64 % en 2009, 2,16 % en 2010 et pour les premiers mois de 2011, 3,36 %. Il est vrai que l'effet de surprise est dans ce cas bien plus grand...

Comment convaincre ceux et celles qui ont le pied lourd de le lever ?

Des aménagements de la voirie peuvent les contraindre et leur rendre la tâche moins facile...

Mais il ne faudrait pas que les aménagements se focalisent sur ces seuls inciviques car l'intégration de la voirie au paysage et aux noyaux bâtis, l'adaptation des caractéristiques des voiries au rôle qui leur est attribué, le confort des usagers de la voirie mais aussi celui des riverains (confort acoustique notamment) sont autant de critères d'évaluation à prendre aussi en compte pour juger des qualités d'un réseau de voiries.

Idéalement, la division et l'aménagement de l'espace public doivent rencontrer à la fois les exigences de la circulation et celles de la qualité de la vie riveraine en vue d'atteindre un équilibre optimal entre les fonctions de séjour et de circulation.

De manière générale, les conflits entre les différentes catégories d'usagers peuvent être traités plus facilement si l'on parvient à réduire la vitesse de la circulation. De nouvelles possibilités d'usage de la rue sont alors créées et la qualité de la vie en est améliorée.

Pour améliorer la situation, chacun sait qu'il faut travailler sur plusieurs tableaux et notamment : redéfinir l'agglomération de façon concentrée, créer des " effets de porte ", traiter les lieux stratégiques, penser à tous les usagers, créer une ambiance par le recours au végétal et à un éclairage adéquat... C'est ce qui a été fait en plusieurs endroits de l'entité mais il reste de nombreux espaces à aménager.

En matière de fluidité du trafic et de sécurité de celui-ci, des travaux aux allures parfois secondaires peuvent parfois avoir des conséquences nettement positives. Ainsi, la création d'une nouvelle voirie reliant la rue des Combattants et la rue du Moulin (baptisée avenue de la Tannerie et tracée près du GEER) a amélioré la situation en matière de mobilité car, outre le fait qu'elle facilite les entrées / sorties vers le grand parking aménagé par la SNCB, elle permet à une partie du trafic qui transite du Nord au Sud ou inversement, d'éviter de passer par le centre-ville...

Le travail de consultation qui va être mené dans les divers villages permettra de mesurer l'importance des problèmes de sécurité routière... et des actions concrètes limitées permettront peut-être d'en résoudre quelques-uns.

Notons ici qu'il n'existe pas encore de plan de mobilité à WAREMME. alors que les autorités locales en ont sollicité la Région wallonne qui a accepté de réaliser un plan intercommunal de mobilité (PICM) sur le territoire des communes de Berloz, Geer, Hannut et Waremme. Le bureau d'étude désigné par la Région a présenté les premières recommandations en décembre 2011 à l'occasion de réunions ouvertes à la population. Les résultats sont attendus dans le courant du premier semestre 2012.

Les chemins et sentiers

Comme chacun sait, les chemins ont tantôt une fonction utilitaire (déplacement des personnes, des engins agricoles,...), tantôt une fonction de support de loisirs (promenades pédestres, randonnées cyclistes, circuit VTT, circuits équestres...).

L'entité de WAREMME ne dispose pas d'un réseau dense de chemins accueillants et bucoliques... Certes, il y a bien les routes de remembrement mais leur fonction mixte et leur situation, souvent en rase campagne, rendent leur utilisation inconfortable pour les usagers dits " faibles ".

Il est vrai que dans ce paysage d'openfield hesbignon qui présente un relief très mollement ondulé et qui a fait l'objet d'une vaste opération de remembrement des terres, les chemins creux sont devenus très rares. Sur le territoire de l'entité, il en subsiste quelques petits tronçons dans la partie située au Nord de l'autoroute. Le plus long est la voie de Hasselbrouck qui démarre au lieu-dit " au point du jour " à OLEYE puis suit la frontière linguistique vers le Nord de BETINCOURT.

Dans ce paysage tout entier voué à l'agriculture, on en arriverait presque à croire que les chemins ne se justifient que s'ils sont nécessaires à la pratique agricole....

Outre l'édition d'une brochure décrivant 8 promenades cyclistes et un circuit VTT, le Syndicat d'initiatives contribue énergiquement à la promotion du tourisme cycliste en organisant, chaque année au mois d'avril, une fête du vélo qui promeut la découverte des quatre coins de la commune

Qui d'autre que l'administration communale pourrait répertorier tous les chemins de l'entité, sur base notamment de l'Atlas des Chemins, afin de pouvoir les classer et de réfléchir à leur possible utilisation ?

Signalons que le territoire communal n'est pas traversé par un sentier Grande Randonnée et qu'il n'y a aucune possibilité de créer à WAREMME un tronçon de RAVeL puisque les voies ferrées sont encore pleinement exploitées..

Le réseau ferroviaire

Le chemin de fer a joué un rôle important dans l'évolution économique et sociale de la Hesbaye liégeoise.

C'est en 1838 que la mise en service du tronçon TIRLEMONT – ANS, faisant partie de la grande ligne BRUXELLES – LIEGE, sort progressivement la région de son isolement. L'actuelle gare sera construite à WAREMME en 1912 et elle deviendra très vite un nouveau pôle dans le tissu urbain.

Cet axe ferroviaire va faciliter le développement d'une industrie à base essentiellement agricole mais va aussi drainer vers le bassin industriel liégeois une population laborieuse de plus en plus nombreuse.

A partir de 1870, l'ouverture d'une ligne reliant HUY à LANDEN, combinée à l'instauration d'un système d'abonnements à tarif réduit pour les ouvriers, va en effet accélérer le mouvement vers les industries du bassin mosan.

Il faut se souvenir qu'à l'époque, la Belgique était le premier état à construire un réseau national coordonné de chemin de fer...

Avec les lois de 1884 et 1885 qui organisent une Société des Chemins de Fer vicinaux, plusieurs nouveaux tronçons désenclavent des villages jusque là isolés.

C'est à cette époque que sont créées des lignes entre HUY et WAREMME, ANS et SAINT-TROND via OREYE, OREYE et WAREMME, OREYE et HASSELT via LOOZ, HANNUT et TONGRES via FEXHE-le-HAUT-CLOCHER. OREYE est alors une importante gare de triage qui dessert tout le trafic entre TONGRES et HASSELT d'une part et LIEGE et la HESBAYE d'autre part.

Alors que la ligne de chemin de fer avait été tracée au Sud du noyau bâti ancien, il faut remarquer qu'elle constitue aujourd'hui une coupure assez nette, quoique franchissable en plusieurs endroits, entre la partie Nord et la partie Sud du centre ville... Notons aussi que la fermeture de plusieurs passages à niveau a débouché sur la création de plusieurs rues en cul-de-sac.

La ligne BRUXELLES – LIEGE fut électrifiée dès 1955.

Aujourd'hui, la gare de WAREMME, située sur la grande ligne KNOCKE / BRUXELLES / LIEGE (en semaine : 1 à 3 trains par heure en provenance de BRUXELLES et 1 à 3 trains par heure en provenance de LIEGE) mais aussi sur la ligne QUIEVRAIN / BRUXELLES / LIEGE, reste un arrêt important car fréquenté par un nombre élevé de voyageurs. En 2006, il y avait environ 2.300 voyageurs par jour de semaine.



Ces voyageurs peuvent rejoindre en une vingtaine de minutes la gare de LIEGE Guillemins (gare internationale qui accueille les trains à grande vitesse) ou se diriger vers BRUXELLES, grand pôle pourvoyeur d'emplois qui est rejoint après une heure de voyage environ. Le train omnibus qui relie LIEGE à WAREMME en une trentaine de minutes, draine bon nombre d'écoliers et d'étudiants.

Outre la gare de WAREMME (rénovée en 1995), signalons qu'il existe encore un arrêt non gardé à BLERET qui ne concerne que le train omnibus reliant LEUVEN à LIEGE (fréquence d'un train par heure en semaine).

La gare de WAREMME dispose de nombreux services : un point d'accueil pour les passagers, un espace restauration, un système de consigne automatique pour les bagages et un distributeur de billets. Elle est bien équipée pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Elle propose un parking gratuit et des emplacements pour les vélos. Selon les auteurs du PICM en cours d'élaboration, elle propose aussi une inter-modalité intéressante aux heures de pointe avec des correspondances aisées entre trains et bus.

Signalons aussi que le TGV passe sur le territoire communal. Il circule en site propre et c'est à partir de la gare de VOROUX-GOREUX que ces trains rapides, ayant bifurqué vers le Nord, s'éloignent du tracé suivi par l'ancienne ligne n° 36 (LIEGE – BRUXELLES) pour rejoindre et longer l'autoroute A3 – E40 qui mène à BRUXELLES.

Entre la commune voisine de BERLOZ et le quartier d'Hartenge, la ligne TGV a été construite dans un caisson en béton en forme de U tandis qu'à l'est d'Hartenge, elle est bordée de part et d'autre de merlons de terre. Elle renforce donc la coupure très nette qui avait été imposée au paysage suite à la construction de l'autoroute une trentaine d'années auparavant...

Vu son tracé et la disposition de l'habitat, la construction de cette ligne de TGV n'a pas provoqué de gros remous pour la population de WAREMME. Certes, il y a eu les inconvénients liés à la réalisation d'un chantier de cette ampleur mais, à la fin du 19° siècle, la construction à travers les campagnes de lignes vicinales avait sans doute causé beaucoup plus d'émois !

Le réseau aérien

Il y a longtemps que des avions s'attardent dans le ciel de BIERSET et des communes environnantes. L'aérodrome militaire existait déjà avant la guerre 1940 – 1945. Il fut réaménagé par les Allemands qui l'occupèrent pendant la guerre et le prolongèrent vers LONCIN. Ce sont eux qui aménagèrent une piste en béton et construisirent des blockhaus dans les campagnes.

L'armée belge utilisa ensuite, à titre exclusif, les installations. Puis l'aviation civile grignota progressivement du terrain...

Depuis 2005, ce sont principalement les avions de fret aérien qui atterrissent et décollent... de nuit et de jour ! Signalons quand même que, pendant la belle saison, des vols charters utilisent aussi l'infrastructure mise en place, infrastructure qui a fait l'objet d'une importante modernisation.

Après bien des péripéties, un Plan d'Exposition au Bruit a été défini. Mais, heureusement, l'entité de WAREMME située à bonne distance (à 22 kms par la route), au Nord-Ouest de l'aéroport, ne subit pas de nuisances liées à l'activité aéroportuaire.

La relative proximité de cet outil économique aura-t-elle des conséquences positives sur l'économie waremmienne ? Il est difficile de les mesurer...

10. Etat de l'environnement

C'est un sujet assurément délicat. Car la question des valeurs de référence mérite d'être posée. Faut-il analyser la situation dans son évolution, positive ou négative, ou dans l'absolu par rapport à un idéal de paradis naturel qui n'a sans doute jamais existé ?

Nous constaterons tout d'abord que l'état actuel de l'environnement dans la commune de WAREMME résulte de longs siècles d'interactions homme – nature. A cette échelle du temps, la prise de conscience écologique est un phénomène tout jeune...

Nous constaterons ensuite, et comment s'en étonner dans une région consacrée depuis des siècles à des cultures intensives, que la commune de **WAREMME est plutôt pauvre en zones intéressantes du point de vue biologique.**

D'un point de vue scientifique, la commune ne compte qu'un site repris dans l'inventaire des sites de très grand intérêt biologique (ISIWAL) : c'est celui des anciens bassins de décantation de la râperie, site devenu réserve naturelle (mais pas officiellement reconnu comme tel !). Notons qu'il n'y a aucun site Natura 2000 dans l'entité.

Il n'empêche que certains sites méritent l'attention : la vallée du GEER, le site du Wachnet... et, bien sûr, **la réserve naturelle !**

Le projet de création de cette réserve remonte à l'élaboration du plan de secteur. C'est en 1979 que les autorités communales et le propriétaire privé (la Raffinerie Tirlemontoise) signent une convention aux termes de laquelle ils s'engageaient dans une action de sauvegarde de la nature du lieu. L'Asbl de la réserve Naturelle de WAREMME fut créée en 1980. L'inauguration officielle eut lieu la même année.



Cette " réserve privée dirigée " est constituée en fait de 5 bassins de décantation autrefois au service de la râperie de WAREMME. Les activités de traitement des betteraves sucrières ayant cessé à la râperie au début des années 1990, les bassins, abandonnés, ont été progressivement recolonisés par la nature.

La réserve, située à 500 m à l'Ouest du village de BLERET, couvre une superficie totale d'environ 16,75 Ha. Le sixième bassin d'une surface d'environ 4,80 Ha, bassin créé pour les besoins de l'entreprise l' Yerne, n'en fait pas partie. Caractérisée par l'existence de plus de 3000 m de digues, intérieures et extérieures, cette réserve est aujourd'hui un site tranquille et isolé, propice à l'observation des nombreux oiseaux qui y trouvent, souvent temporairement, refuge.

Cet îlot humide dans une région sèche accueille en effet une grande variété d'oiseaux. Entre 1980 et 1999, les campagnes de baguage ont permis de recenser pas moins de 82 espèces vivant ou transitant par la réserve. Il est vrai que ce territoire protégé offre un refuge précieux dans une région toute entière vouée aux cultures. Cette réserve est donc née sur les cendres d'une des premières activités industrielles implantées dans la zone, activité elle-même liée à l'agriculture !

Cette réserve est, aux termes de la loi, un territoire strictement protégé dans lequel il faut maintenir et assurer la restauration des biotopes. Cette réserve est gérée par les membres de l'Asbl mais ceux-ci, toujours plus âgés, ont du mal à assurer aujourd'hui la gestion quotidienne de ce site remarquable.

Actuellement, de manière un peu théorique, l'accès à la réserve est soumis à une autorisation qui n'est délivrée qu'aux personnes et groupements qui témoignent de leur intérêt pour le respect de la nature : élèves et enseignants, groupements de jeunes, associations... et tous les citoyens intéressés par un lieu d'observation et de préservation de la nature.

Cette réserve est un milieu vivant. Déjà, elle n'est plus telle qu'elle était à sa création.... Et elle n'a pas encore atteint son stade d'équilibre ou de maturité.

Il faut signaler que, depuis sa fermeture en 2010, la râperie installée à HOLLOGNE-sur-GEER n'envoie plus régulièrement, via un pipe-line, le trop-plein de l'eau de traitement des betteraves dans les bassins de WAREMME. Avec les apports des pluies, cela expliquait que le niveau d'eau restait important dans certains bassins. Que faire si cet apport régulier d'eau cesse totalement ?

Ce territoire pratiquement soustrait à l'activité humaine montre, par son évolution, que la HESBAYE serait, sans l'action énergique des hommes, une grande forêt dominée par le hêtre.

La réserve permet aussi aux collaborateurs scientifiques de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de procéder sans relâche à des opérations de baguage d'oiseaux. Ainsi, entre 1980 et 1999, ce sont près de 29.000 oiseaux qui ont été bagués à WAREMME !

La coexistence de cette réserve naturelle et du parc d'Activités Économiques voisin ne pose-t-elle pas trop de problèmes ?

Qu'advierait-il de la réserve si la zone inscrite au plan de secteur comme zone d'extension du zoning industriel était aménagée et mise à la disposition de nouvelles entreprises ? La réserve serait dans ce cas cernée de toutes parts...

Suite à l'étude menée en parallèle avec celle relative au Schéma de Structure Communal, une autre option a été prise par les autorités communales. Un Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD) a été élaboré et approuvé. Après quelques péripéties liées au dépôt d'un recours, il a été définitivement adopté en Juin 2010 et la SPI est occupée à entamer la procédure de reconnaissance de zone.

Ce PCAD va remettre en zone agricole l'essentiel des terrains prévus au plan de secteur comme zone d'extension du zoning industriel. Il en a réaffecté une partie en zone verte / zone de parc pour assurer un accès à la réserve naturelle du côté de la rue H. Docquier et il a intégré à la zone de la réserve naturelle le sixième bassin . D'autres terres agricoles (environ 38 hectares) situées au Sud de l'autoroute seront affectées au développement économique.

La vallée du GEER, autre zone naturelle intéressante, est partiellement reprise au plan de secteur comme zone d'intérêt paysager. Il est vrai que, dans une HESBAYE sèche toute consacrée aux grandes cultures, elle constitue un milieu biologique très diversifié et qu'elle pourrait représenter, avec sa végétation et ses petits plans d'eau, un atout écologique majeur pour la ville de WAREMME.

Si le cours d'eau, malheureusement encore soumis à une pollution organique importante et à une eutrophisation, ne présente qu'une valeur biologique réduite, ses berges proposent une large variété de milieux aux caractéristiques intéressantes et variées : peupleraies, saulaies, prairies humides, roselières, bosquets du type chênaie...

Ayant pris conscience de l'enjeu écologique, la commune a établi depuis peu un **Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)**. Il a été approuvé par le Conseil communal en Octobre 2010 et les partenaires ont signé la Charte à la fin Novembre 2010.

L'un des grands axes de travail retenu par les promoteurs de ce document est la préservation et la restauration du réseau écologique local, réseau dont l'existence a un impact très fort sur la question de la biodiversité du territoire.

Selon l'analyse scientifique, ce réseau écologique est composé de trois classes d'entité. Les zones centrales englobent les sites de grand intérêt biologique dans lesquels la conservation de la nature doit être prioritaire. Les zones de développement ou de restauration sont constituées de zones de moindre qualité dans lesquelles la conservation des espèces et de leurs biotopes est compatible avec certains types d'activités économiques. Enfin, des couloirs de liaison entre ces différents milieux doivent permettre les migrations et les échanges entre les espèces qui y vivent.

Dans le cas du territoire waremmien, le réseau écologique peut s'appuyer sur les berges des cours d'eau, sur les zones humides (boisées ou non), sur les haies subsistantes, sur quelques vieux vergers et de rares bois... Sans oublier les jardins privés qui forment parfois un long chapelet !

L'examen des cartes indique malheureusement que, dans l'état actuel des choses, les zones intéressantes sont dispersées majoritairement dans la partie Nord de la commune et ne sont pas très reliées entre elles. Au Sud de la Chaussée romaine, à part les talus couverts de taillis de la ligne n° 36 de la SNCB, il n'existe rien qui puisse servir de base à un maillage écologique.

Pour les zones centrales, on retiendra la réserve naturelle, les bois humides en aval de LANTREMANGE et le parc du château de Sélys-Longchamps (une vingtaine d'hectares situés de

part et d'autre du GEER !). Pour les zones de développement, la liste est composée des abords de la Mule, de la zone humide entre GRAND-AXHE et PETIT-AXHE et du bois des Tombes. La ligne de chemin de fer n° 36 et la vallée du GEER sont les deux axes qui méritent le nom de couloir écologique.

Autre outil précieux pour la prise en compte et l'amélioration de la biodiversité, **le Contrat de Rivière du Haut GEER** existe depuis 2002 et a été créé dans le cadre de la première opération de développement rural. Outre WAREMME, le contrat de rivière 10 autres communes, dont le territoire fait totalement ou partiellement partie du bassin du Haut GEER mais aussi la Province de LIEGE, l'AIDE et la CILE, des administrations régionales et quelques partenaires privés.

Le 14 juin 2010, le Contrat de rivière du Haut Geer a fusionné avec les structures actives sur les sous-bassins de la Méhaigne et du Hoyoux afin de constituer le Contrat de rivière Meuse aval et affluents qui regroupe les provinces de Namur et de Liège, ainsi que les 27 communes concernées. Des comités locaux ont été maintenus dans chaque sous-bassin afin de préserver une politique de proximité. La nouvelle ASBL a d'ailleurs conservé un bureau situé dans la Maison de Hesbaye à Grand-Axhe

Cette association a démontré son utilité puisqu'elle est la véritable interface entre les différents acteurs publics et privés concernés par la gestion du Geer et de ses affluents; c'est un outil qui a la volonté de garantir la protection de l'environnement, contribuer à lutter contre les inondations et à améliorer la qualité des eaux. Ainsi, à l'occasion de l'application de deux plans d'actions successifs, le Contrat de rivière a permis de faire avancer les dossiers de construction d'un nouveau collecteur à Grand-Axhe, d'une nouvelle station d'épuration à Bettincourt (opérationnelle depuis le 1er avril 2011) ainsi que le projet d'une nouvelle station sur le site naturel de Petit-Axhe et de Grand-Axhe.

Des initiatives ont également été prises en matière de lutte contre les inondations notamment par des initiatives concertées avec les agriculteurs pour limiter les coulées boueuses. La cellule de coordination opère également un recensement des habitants dont les eaux usées sont encore évacuées vers le Geer afin de mettre en place les dispositifs d'épuration individuelle.

Notons également que le Contrat de rivière s'est inscrit dans un dossier européen porté par les Régions wallonnes, flamandes et l'Etat néerlandais bénéficiant des subsides du Fonds INTERREG IVA. Sur le territoire de Waremme, deux initiatives seront prises en vue de reméandrer le Geer dans les villages de Lantremange et de Grand-Axhe. Ces deux chantiers se justifient notamment par les travaux de rectification du tracé du cours d'eau intervenus après la seconde guerre qui ont fortement banalisé le Geer et détruit de nombreuses niches écologiques. L'amélioration de la qualité de l'eau passe notamment par cette action qui permettra de répondre aux critères de qualité imposés par la directive européenne cadre de l'eau et contribuera au développement d'un nouvel écosystème.

Pour obtenir des résultats concrets, le Contrat de rivière a également développé une importante mission de sensibilisation et d'information à destination des particuliers notamment via un bulletin trimestriel mais aussi de nombreuses conférences, une présence lors de manifestations pour répondre à toutes les questions et expliquer l'intérêt vital de changer nos comportements.

Si l'on peut regretter que le Contrat de rivière ne dispose pas de moyens financiers suffisants en rapport avec l'immensité de sa tâche, des progrès sont enregistrés grâce au dynamisme du coordinateur et à la volonté affirmée des autorités locales, des particuliers, des agriculteurs et de nombreuses entreprises qui ont accepté de relever ce défi! Au-delà de cet aspect environnemental, il y a une réelle intention de favoriser une réappropriation sociale de la rivière par les habitants

Mais il y a tant à faire... Le constat de la pollution sévère du GEER ne date pas d'hier et les causes ont été identifiées depuis longtemps. Il est clair que les pics de pollution correspondent aux activités saisonnières des industries agro-alimentaires que sont les sucreries et conserveries. Certes, ces

industries ont consenti des investissements importants en matière de traitement de leurs eaux usées et plusieurs stations d'épuration ont été créées par les pouvoirs publics... Il faut absolument poursuivre ces efforts !

Autre facette de la richesse naturelle de la vallée du GEER, la peupleraie qui existait sur ses rives à GRAND-AXHE et PETIT-AXHE, a servi de point de départ pour l'aménagement **d'une vaste zone naturelle aux fonctions multiples** : préservation de la faune et de la flore, création d'un chaînon d'un maillage écologique, mise en valeur didactique et pédagogique...



Une étude portant sur la construction d'un bâtiment et sur l'aménagement d'un sentier de promenade sur ce site a été confiée au bureau Survey et Aménagement. De ce projet est né la construction d'un édifice en 2005 baptisée Maison de HESBAYE ainsi qu'un parcours dont l'idée est de proposer la découverte de diverses zones thématiques consacrées notamment à un verger, à une prairie, à une roselière, à une mare...sans oublier le GEER lui-même ! Le bâtiment héberge l'asbl Environnement et Progrès dont l'objectif principal est de faire découvrir la nature et l'environnement aux enfants et aux adultes par une approche d'éveil scientifique adaptée. Une série d'activités sont organisées à destination du grand public et du monde scolaire. Des documents didactiques sont élaborés et mis à la disposition des visiteurs.

C'est donc un très bel outil de sensibilisation et d'information qui est né dans cette zone humide. Offrant un panorama aussi complet que possible sur les activités et caractéristiques de la HESBAYE, il intéresse un très large public, bien au-delà des limites communales de WAREMME. Et son intérêt vient d'être accru avec l'installation dans les murs de la Maison de Hesbaye d'une exposition didactique consacrée aux insectes...

La maison de Hesbaye héberge également les bureaux du Contrat de Rivière Meuse Aval. Ce dernier peut donc profiter des infrastructures du bâtiment et des sentiers de promenade du site pour réaliser ses activités de sensibilisation et de préservation de la nature et surtout du Geer.

Une grande salle de réunion existe dans le bâtiment et elle a permis, et permet toujours, au service environnement de la Ville de Waremme d'y réunir la CLDR et d'y organiser ses réunions du PCDN.

Quant **au bois du Wachnet** tout proche, il est situé à la limite de GRAND-AXHE. Terrain fangeux, il abrite les sources du ruisseau du même nom et... quelques sorcières ! Les sources forment un

étang dont le déversoir alimente le ruisseau qui rejoint le GEER. Ce site est l'un des plus intéressants dans le bassin du Haut-GEER.

C'est là que l'Asbl Environnement et Progrès a tenté autrefois une expérience de pisciculture solaire et que la Ville de WAREMME a implanté un rucher pédagogique. Ce bois aujourd'hui quasi abandonné, accueille une grande variété d'espèces d'oiseaux mais aussi de végétaux dont une espèce d'orchidée, l'épipactis à large feuille. Il devrait servir de complément à la zone naturelle aménagée voisine.

Au nom d'une certaine notion de rentabilité agricole imposée par l'industrie agro-alimentaire, la HESBAYE a subi au cours du dernier demi-siècle des bouleversements profonds.

Si l'époque de l'expérimentation d'une forme d'agriculture " chimique " est révolue, si les opérations de remembrement sont terminées, la campagne en porte encore les stigmates ; arbres abattus, chemins supprimés, fossés comblés, haies démantelées...

Avec la poursuite du phénomène de conversion de terres agricoles en terrains à bâtir, ces actions sur le paysage ont conduit à détricoter un peu plus le maillage écologique qui était déjà très peu serré. Il faudra du temps pour faire le chemin dans le sens inverse !

Réalisées dans l'esprit du temps, les opérations de remembrement successives menées dans l'entité n'ont pas veillé à protéger les éléments caractéristiques du paysage de cette partie de la HESBAYE sèche : vergers de hautes tiges, chemins creux, haies vives, arbres isolés, petits parcs... Il en résulte que nombre de ces éléments ont disparu, disparition accentuant encore la monotonie engendrée par un relief très doux.

Des actions de gestion – rénovation des paysages, petites et grandes, pourraient sans doute être menées dans le cadre d'une opération de Développement Rural. Évidemment, elles ne porteraient toutes leurs fruits que dans quelques dizaines d'années...

Mais l'homme occidental d'aujourd'hui, moins patient que le paysan d'hier, peut-il encore s'accommoder de ce rythme de la Nature quasi inchangé ? La question mérite d'être posée...

C'est autour des villages-quartiers d'OLEYE, de LANTREMANGE et de BLERET que **le tissu de vergers et de pâtures**, qui formait autrefois une couronne autour du noyau bâti, est resté le plus intact. Mais la plupart des vergers à hautes tiges qui subsistent encore, sont en voie de disparition car ils manquent cruellement de soins. Ils constituaient pourtant un milieu d'accueil très utile pour l'avifaune...

Quant aux vergers à basses tiges qui sont dispersés au milieu des champs, il faut les considérer comme des cultures intensives, leur intérêt biologique étant beaucoup moins grand.

Les arbres isolés sont aussi un des éléments à prendre en considération dans l'analyse de l'environnement communal. Il en existe quelques-uns dans l'entité, tant à WAREMME que dans les différents villages-quartiers. Repères visuels, témoins d'une ancienne frontière ou d'un lieu de recueillement, ils sont aujourd'hui recensés et entretenus avec soin. Quant aux alignements d'arbres, ils sont devenus rares dans les campagnes... Mais on trouve des rangs d'arbres ornementaux dans certaines rues du centre-ville et parfois même dans certains villages-quartiers !

Pour ce qui est **des arbres et haies remarquables**, une liste a été établie et approuvée en 1993.

Il faut souligner le fait que la commune de WAREMME présente en de nombreux endroits un aspect très vert et même arboré. Les grandes étendues cultivées si caractéristiques de la HESBAYE

n'occupent donc pas tout l'espace et, même au centre-ville, la végétation a conservé une place. Il n'existe certes qu'un petit parc communal mais, selon les chiffres fournis par la commune, on recense quand même plus de 2.300 arbres ornementaux dans l'entité !

Si ce chiffre est à la hausse depuis 1990 (on en comptait alors un peu moins de 2.100), le nombre de peupliers a par contre chuté de manière très significative ces dernières années. En effet, de nombreuses peupleraies ont été planté fin des années 80, une fois à maturité et les arbres ont été abattus pour le commerce du bois.

De manière générale, **les zones humides**, nombreuses aux abords du GEER, ont beaucoup souffert des interventions humaines car les hommes n'ont cessé de chercher à les réduire... Ainsi, à BETTINCOURT, le lieu-dit " Fontaine Carlot " était planté de saules, de frênes et de peupliers. Le roseau y poussait même... jusqu'au jour où des remblais successifs ont tout détruit.

Situé au Nord du village de BETTINCOURT, le bois de Horne nous permet d'imaginer ce qu'aurait pu être la forêt hesbignonne : un assemblage de chênes, de tilleuls et de peupliers mais aussi de charme, d'aubépine, d'églantier, de noisetier...

Une autre facette à considérer pour juger de l'état de santé de l'environnement concerne **la présence de pollutions ou l'existence de facteurs de risques de pollution**.

Compte tenu de la présence dans le sous-sol d'importantes nappes aquifères exploitées comme source d'eau potable, une attention particulière doit être accordée à leur protection. Au-delà de l'existence des périmètres de protection des zones de captage d'eau, il faut faire des efforts en matière de sensibilisation de toute la population dans ce domaine.

Compétente pour le territoire de WAREMME, la Division de la Police de l'Environnement du Secteur de HUY-WAREMME est installée à LIEGE. Elle a notamment pour mission de contrôler les parcs à conteneurs, les vidangeurs agréés, les flux de déchets, le bruit, la qualité de l'eau de distribution, les rejets d'eaux usées industrielles et ceux des stations d'épuration...

Mais il semble que la collaboration soit difficile à mettre en place entre cette Police et le service communal de l'Environnement. La définition des compétences et prérogatives de chacun n'est apparemment pas très claire...

Quoiqu'il en soit, cette Police n'a pas encore dû intervenir à WAREMME pour un problème important. Il est vrai que la situation waremmienne ne semble pas présenter de risque majeur compte tenu des activités économiques installées sur place. Il n'y a en effet sur le territoire de l'entité ni incinérateur, ni centre d'enfouissement technique, ni entreprise à hauts risques (classée SEVESO)...

Il faut aussi se réjouir du fait qu'il n'existe **pas de chancre** important sur le territoire de la commune. Il y a bien quelques endroits où des dépôts sauvages d'immondices sont constatés mais on ne recense pas de dépôt de pneus usagés ou d'autre source potentielle de pollution importante.

En matière **d'égouttage public et d'épuration des eaux usées**, la commune de WAREMME n'a pas attendu les directives de la Région Wallonne pour développer une infrastructure importante. Il y a pas moins de 75 kms de voiries qui sont équipées d'un égout mais il reste une pièce importante à installer, la station d'épuration de GRAND-AXHE ! Celle de BETTINCOURT a été mise en service en Avril 2010.

La **volonté de protéger les ressources et réserves en eau potable** doit aussi conduire les acteurs concernés à envisager les problèmes posés par les effluents d'élevage (fumier, lisier, purin).

En l'absence de certaines précautions prises lors du stockage et de l'épandage, ceux-ci peuvent en effet représenter des risques pour l'environnement en contaminant les eaux. Sans parler des odeurs désagréables...

Dans ce domaine, la législation et les normes d'application ont imposé aux exploitants agricoles des aménagements aux ouvrages existants. Il s'agissait notamment de limiter les quantités d'effluents liquides en séparant les eaux souillées des eaux de pluie, de mettre en œuvre un béton adapté aux effluents d'élevage (béton à faible porosité, résistant aux sulfates et à la réaction alcali-granulats). De gros efforts ont été faits aussi pour améliorer encore l'information des agriculteurs dans ce domaine...

Une attention particulière est portée à ce sujet lors des demandes de permis d'environnement mais il est encore difficile d'intervenir auprès de ceux qui n'entreprennent pas de travaux requérant un tel permis...

Autre source potentielle de risques de pollution, **les puits forés**, notamment par les agriculteurs. Ces puits creusés pour des motifs économiques (cfr coût de l'eau) sont recensés et les propriétaires sont soumis à une réglementation environnementale stricte (via notamment la procédure des petits permis de classe 3). Mais qu'en est-il des puits anciens ?

Dans une région où le sous-sol crayeux et l'existence d'une couche sous-jacente peu perméable ont permis la formation d'une nappe aquifère de grande valeur, le stockage (et le transport !) des produits dangereux (pesticides, engrais, hydrocarbures) devrait faire l'objet d'une attention particulière. Cette attention particulière devrait aussi porter sur toutes les installations créées dans le zoning industriel !

Mais quel est le service compétent pour mener ces opérations de contrôle, de sensibilisation et, le cas échéant, d'intervention ou de dépollution ?

Heureusement, selon les analyses de la qualité physico-chimique des eaux souterraines réalisées par la S.W.D.E, il semble que l'eau qui circule aujourd'hui dans le sous-sol de WAREMME reste de qualité globalement acceptable.

Autre secteur indicateur à sa façon de l'état de l'environnement, **le ramassage et le traitement des déchets** ont fait l'objet de beaucoup d'attentions dans l'entité de WAREMME. Campagnes d'information, collectes sélectives, parc à conteneurs, ramassage des déchets verts et des encombrants... La commune propose aujourd'hui un ensemble de services assez complet à ses habitants. Nous en reparlerons au point 12 du Chapitre VI.

L'état de l'environnement peut aussi être influencé par les traces laissées par l'exploitation dans le passé de certaines ressources naturelles. En cette matière, les sites d'extraction de la marne ne posent pas de problèmes. Par contre, les puits de phosphates peuvent causer quelques désagréables surprises...

Au niveau **des mammifères** qui vivent dans la commune, voici une liste non exhaustive des espèces recensées : chevreuils, écureuils, fouines, hérissons, lièvres, renards... Les sangliers approchent ! Certaines espèces légalement protégées telles que musaraigne, mulot à collier, blaireau, muscardin... sont en voie d'extinction ou en nette régression.

Il faut signaler que les plaines agricoles légèrement vallonnées qui sont situées au Nord-ouest d'OLEYE et qui se prolongent vers la Région flamande, abritent une des dernières populations wallonnes connues de **Grand Hamster**, espèce en voie d'extinction en BELGIQUE. Ce rongeur est à ce point discret qu'ils sont vraiment très rares les Waremmiens à l'avoir vu !

Pour ce qui est de **l'avifaune**, on rencontre dans l'entité des busards des roseaux, des buses, des chauves-souris, des chouettes, des corneilles, des éperviers, des geais, des mésanges, des pinsons... Les perdrix et faisans proviennent d'élevages et ne peuvent donc plus être qualifiés d'animaux sauvages...

Quant aux oiseaux et batraciens appartenant parfois à des espèces rares qui sont rencontrés sur le site de la Réserve naturelle, ils sont parfois simplement de passage... et les incertitudes relatives à l'avenir du site ne permettent pas de les considérer à titre définitif comme habitants de WAREMME.

Notons ici que **les poissons** sont très peu représentés car les eaux du GEER et de la Mule ne sont guère propices vu leur cours lent, leur turbidité assez importante et... leur statut d'égout ! Il n'existe aucune société de pêche installée dans l'entité.

Dans la commune de WAREMME, on peut dire que la pratique de la chasse n'a pas d'impact significatif sur l'environnement. Pratiquée surtout dans les campagnes de BETTINCOURT et d'OLEYE, elle rassemble quelques passionnés !

Dans l'entité de WAREMME, et plus spécialement pour les villages de BETTINCOURT, OLEYE et LANTREMANGE situés sous les vents dominants, **la pollution de l'air** pourrait poser quelques problèmes. En effet, le trafic autoroutier important qui traverse une partie de l'entité mais aussi les communes voisines (cfr échangeur de LONCIN, autoroute de WALLONIE), engendre sans doute une pollution significative.

Il existe peu de données précises disponibles en cette matière mais les cartes d'émissions gazeuses publiées dans l'Etat de l'Environnement Wallon 1994 indiquent déjà que l'arrondissement de LIEGE, quel que soit le paramètre analysé (SO₂, NO_x, CO₂, CO, COV), est rangé dans la catégorie la plus élevée en terme d'émissions. Les choses ne se sont pas arrangées depuis...

Autre nuisance due à la présence de ce grand axe routier très fréquenté, **le bruit**.

Dans ce domaine aussi, c'est sans doute pour les habitants des villages situés au Nord de l'autoroute que la situation est la plus délicate puisque les vents du secteur Sud-Ouest, les plus fréquents, portent le bruit engendré par les nombreux véhicules qui transitent sur l'autoroute, vers les quartiers habités. La pose d'un revêtement spécial pour les bandes de l'autoroute empruntées par les véhicules qui circulent entre BETTINCOURT et HOGNOUL (dans les deux sens), a permis de réduire assez significativement le niveau de cette nuisance.

Le bruit engendré par le passage du TGV avait un moment été craint par les habitants mais il semble que les dispositifs mis en place permettent de réduire très fortement les nuisances engendrées.

Par contre, le trafic ferroviaire qui transite par la ligne n° 36 peut constituer une réelle gêne pour les habitants du quartier de la Haute Wegge.

Et le niveau de bruit émis par le trafic automobile qui emprunte la Chaussée romaine n'est pas négligeable...

Le trafic aérien lié à l'aéroport de BIERSET ne provoque pour sa part que très rarement des nuisances acoustiques pour les Waremmiens.

Il ne faut pas perdre de vue que la qualité de l'environnement est aussi influencée par **le type de combustible utilisé pour chauffer nos habitations et lieux de travail**. La consommation énergétique globale peut être un indice précieux.

Dans ce domaine, il semble bien que la majeure partie des habitations privées et des bâtiments publics qui disposent d'une installation de chauffage central, utilise le mazout comme combustible. Mais le gaz naturel, de mieux en mieux distribué dans le centre urbain de l'entité, gagne du terrain...

Il faut rappeler qu'une commune peut prendre des mesures et des initiatives en matière de politique d'Utilisation Rationnelle de l'Energie. Ainsi, certaines communes allouent des primes aux particuliers qui installent des capteurs solaires... Mais il y a moyen de faire beaucoup plus !

Les services de la Région Wallonne proposent en effet des programmes (et souvent des subventions...) pour développer de nouveaux outils de production d'énergie (solaire, éolienne, bio-méthanisation...) ou pour économiser de l'énergie.

Une commune peut jouer un rôle de précurseur / modèle dans ces actions qui s'inscrivent parfaitement dans la politique de respect et d'application du Protocole de KYOTO. Rappelons que celui-ci prévoit une réduction de 5,2 % des émissions des pays industrialisés de 6 gaz à effet de serre à l'horizon 2008 – 2012 par rapport aux niveaux connus en 1990.

Nous savons que cet effort au caractère avant tout symbolique ne sera pas facile à respecter en BELGIQUE. Chez nous, c'est le rejet de CO2 qui est en point de mire. Le secteur de l'industrie a fourni de gros efforts pour parvenir à freiner fortement la hausse des émissions. Celui de la production d'électricité avait pour sa part réussi à faire baisser ses émissions entre 1990 et 2002 ! Les mauvais élèves restent le secteur du transport et celui des habitations privées et des bâtiments du secteur tertiaire.

La responsabilité est collective mais aussi individuelle. C'est sur le changement de mentalité de chacun d'entre nous qu'il faut agir ! Mais il n'est jamais simple de renoncer à son confort et cette démarche serait sans doute plus facile à adopter si elle s'inscrivait dans une action de groupe. Pourquoi pas au niveau d'une commune ou d'un village ?

La qualité d'un environnement, c'est aussi la qualité du paysage. Car, à côté des aspects olfactifs, auditifs, physico-chimiques ou autres, l'aspect visuel ne doit pas être négligé.



C'est pourquoi la présence de lignes d'électricité à Haute Tension, l'harmonie architecturale des noyaux bâtis, l'intégration dans le paysage des grands volumes construits pour les besoins des pratiques agricoles ou industrielles modernes, ... devraient être autant de sujets à prendre en considération.

On peut dire que l'état de l'environnement est une matière quasi vivante et qu'il est possible pour une commune d'influencer certains paramètres. Ainsi, la propreté des espaces publics et abords des voiries peut contribuer à encourager les citoyens à soigner l'apparence de leur lieu de vie, par exemple en participant à une opération – concours du type de celle intitulée Village Fleuri... Le caractère propre des rues et espaces publics de WAREMME donne assurément le bon exemple dans ce domaine !

La participation de la commune à des opérations comme la Semaine de l'Arbre, Un enfant / Un arbre, la distribution d'arbres à la population... n'est pas non plus sans impact sur la population car ce sont autant de petites actions symboliques qui témoignent de l'attention portée à ces sujets.

Une action en matière de " Gestion écologique des bords de routes " a aussi été menée pendant quelques années mais elle est aujourd'hui en veille. Bénéficiant du soutien financier de la Région Wallonne, son objectif était de rendre ces espaces plus accueillants à la vie sauvage. Des panneaux avaient été mis en place et des brochures toutes-boîtes distribuées pour informer les habitants de l'entité sur les raisons d'un fauchage tardif.

Il faut savoir que la surface des bords de routes et des espaces verts qui y sont associés, représente en WALLONIE pas moins de 15.000 hectares (soit près de 5 fois la surface de l'entité de WAREMME !). Pris isolément, ces espaces sont d'une importance biologique modérée quant à la richesse et à la diversité absolue des espèces qu'ils contiennent.

Par contre, considérés dans leur ensemble, ils peuvent contenir pour une région donnée une grande proportion des espèces locales et fournir des habitats qui permettent le maintien de populations viables. Il faut aussi se rendre compte que ces espaces sont susceptibles d'accueillir un tiers de la flore indigène belge...

Possible conséquence indirecte de cette politique de fauchage tardif, le problème des plantes indésirables dans les cultures doit être envisagé. Le chardon des champs, plante annuelle, est l'ennemi n° 1. La fauche à un moment où les réserves de la plante sont faibles (soit en mai-juin) permet de freiner la multiplication végétative. Il reste à empêcher la multiplication par les graines et cela nécessite un travail manuel au moyen d'une débroussailleuse...

Mais faut-il renoncer à une action de préservation à cause d'un problème qui peut être résolu ponctuellement ? Est-ce le vrai motif de la mise en veilleuse de cette action ?

La lutte contre les plantes invasives est un sujet nouveau mais qui mérite beaucoup d'attention car la menace semble sérieuse. Cette végétation non indigène qui se développe surtout sur des talus au bord des routes ou des chemins non entretenus, a un impact négatif sur le biotope local et peut parfois constituer un danger pour l'homme. Ces espèces sont d'autant plus redoutables qu'elles ont une capacité de prolifération supérieure à celle de bien d'autres végétaux... Des actions de lutte contre ces plantes sont actuellement menées par l'équipe du Contrat de Rivière.

L'opération " **WAREMME chouette et nette** " est une initiative visant à améliorer la propreté... Cette autre forme d'encouragement au respect de l'environnement mobilise principalement des écoliers et des citoyens volontaires pour ramasser les déchets de toutes sortes dans les rues de l'entité. C'est une sorte " de mal nécessaire " pour contrebalancer les gestes inciviques de certains citoyens...

Les écoles de l'entité peuvent aussi développer d'autres activités de sensibilisation des enfants à la préservation et à la beauté de la nature. Ce travail peut se faire en classe mais aussi in situ...

A WAREMME, il manque sans doute de points d'appuis pour les instituteurs et institutrices qui voudraient travailler dans ce sens. Si la ferme pédagogique qui existait à OLEYE a fermé ses portes

et s'il n'existe pas de petit musée évoquant la vie locale, il existe heureusement dans l'entité la zone naturelle de GRAND-AXHE et la Maison de HESBAYE !

Et le **Guichet Communal de l'Environnement**, ouvert depuis peu, devrait aussi être en mesure de procurer des informations aux enseignants qui le souhaitent... Et à tous les autres citoyens !

On n'évalue évidemment pas la qualité d'un environnement en fonction du nombre d'infractions constatées au cours d'une année par le service de la Police administrative... On peut quand même signaler que l'agent communal constatateur entré en service en juin 2009 a relevé 42 infractions au cours des 6 premiers mois de sa mission et 78 au cours de la première année complète de son travail.

CHAPITRE III

CARACTERISTIQUES URBANISTIQUES et ARCHITECTURALES



L'aménagement du territoire wallon est régi par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE).

Dans son livre premier, ce code énumère les différents outils mis à la disposition des pouvoirs publics en vue d'organiser le territoire : schéma de développement de l'espace régional, schéma de structure, plan de secteur, plan communal d'aménagement, règlement régional et/ou communal d'urbanisme. Les plans et règlements sont des documents à valeur réglementaire. Les schémas sont des documents d'orientation et de conception de l'aménagement du territoire.

Les plans de secteur sont d'initiative régionale. Ils peuvent être complétés, à l'échelon du quartier dans les villes et du village dans les campagnes, par un autre document : le Plan Communal d'Aménagement (PCA) qui est d'initiative communale.

Ces outils sont au service des objectifs désignés par le législateur dans le premier article du même CWATUPE.

Après la deuxième guerre mondiale, moment où la notion d'Aménagement du Territoire a pris forme, les " aménageurs " ont découpé l'espace selon un zonage essentiellement unifonctionnel.

Aujourd'hui, la démarche de l'aménageur se veut multiple et cherche à rencontrer les besoins économiques et sociaux de la population dans une perspective de développement durable. C'est dans ce but que sont privilégiés l'amélioration du cadre de vie, l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, la conservation et, plus encore, le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que l'important sujet traité dans le présent chapitre fait l'objet de commentaires bien plus détaillés dans le document établi dans le cadre de l'élaboration du SCHEMA de STRUCTURE COMMUNAL. Ce travail mené par le bureau AWP+E est à la disposition du lecteur qui peut s'adresser à la Maison Communale ou consulter le site Internet.

1. Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)

Adopté par le Gouvernement wallon le 27.05.1997, ce schéma exprime les options d'aménagement et de développement retenues pour l'ensemble du territoire wallon.

Parce qu'il conviendrait que la réflexion menée dans le cadre de l'élaboration du présent PCDR s'inscrive dans ce cadre plus large qu'est le SDER, il n'est pas inintéressant de rappeler les 8 objectifs poursuivis par ce Schéma en matière de développement territorial et d'aménagement :

1. structurer l'espace wallon ;
2. intégrer la dimension supra-régionale
dans le développement spatial de la Wallonie ;
3. mettre en place des collaborations transversales ;
4. répondre aux besoins primordiaux ;
5. contribuer à la création d'emplois et de richesses ;
6. améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité ;
7. valoriser le patrimoine et protéger les ressources ;
8. sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Ces objectifs, déclinés en 32 options, visent donc notamment au développement d'aires de coopération trans-régionales (par exemple la zone MAASTRICHT – HASSELT – AACHEN – LIEGE), à la prise en compte des spécificités régionales, à la création de structures spatiales équilibrées au sein desquelles les activités humaines et les usages du sol s'harmonisent, se complètent et se renforcent mutuellement.

Le SDER, instrument stratégique, compte 3 principes de base : le développement durable, l'adhésion et la responsabilisation de tous les acteurs et la cohésion économique et sociale.

Le SDER est aussi un instrument transversal car il cherche à intégrer des objectifs contenus dans d'autres plans et vise à établir une cohérence entre les différentes politiques sectorielles.

Enfin, le SDER, document de nature évolutive, voudrait être un instrument d'insertion de la WALLONIE dans l'espace supra-régional. Il faut rappeler que les ministres responsables de l'aménagement du territoire dans les pays de la communauté européenne ont adopté à POTSDAM, le 10.05.1999, un Schéma de Développement de l'Espace Communautaire.

Pour la commune de WAREMME, la proximité de la ville de LIEGE qui s'est vue attribuer dans le SDER un rôle de pôle majeur, est évidemment une donnée essentielle. En effet, ce pôle, en rassemblant les fonctions de port fluvial, d'aéroport, de nœud routier et de gare TGV, dispose des atouts pour devenir une plate-forme multi-modale de premier rang. Sa situation sur le tracé d'un euro-corridor, sa proximité vis-à-vis des PAYS-BAS et de l'ALLEMAGNE et ses atouts touristiques réels renforcent encore les chances de LIEGE et de toute l'agglomération qui l'entoure, de connaître un avenir prospère.

Mais il faut matérialiser ces atouts virtuels... Des travaux importants sont actuellement en cours ou terminés depuis peu de temps : construction de la gare TGV, extension des infrastructures aéroportuaires, construction de la ligne TGV vers la frontière allemande...

Espérons que les sommes très importantes qui sont investies porteront un maximum de fruits !

A côté des 4 pôles majeurs de Wallonie que sont LIEGE, NAMUR, CHARLEROI et MONS, le SDER a identifié des pôles secondaires et la Ville de WAREMME est rangée dans cette catégorie. Selon ce document de référence, WAREMME a un rôle de polarisation dépassant largement l'échelle communale et il importe qu'elle joue pleinement ce rôle par la valorisation des espaces publics, la présence d'équipements publics, de services et de commerces de qualité...

2. Le Plan de Secteur

Les PLANS de SECTEUR sont au nombre de 23 pour la Région Wallonne. Ils correspondent à peu près aux arrondissements administratifs. Approuvés entre 1977 et 1987, ce sont des plans d'aménagement à valeur réglementaire : ils déterminent principalement les diverses affectations et les destinations du territoire en recourant au zonage. Complétés parfois de prescriptions écrites, le Code Wallon détermine pour chacune des zones les activités qui y sont autorisées. Réalisés à l'échelle 1/10.000, ces plans sont publiés à l'échelle 1/25.000.

Il faut signaler que ces plans de secteur ont fait l'objet, en 1993 et 1994, d'une digitalisation qui a permis d'élaborer une banque de données cartographiques pour l'ensemble du territoire.

La commune de WAREMME est située dans le plan de secteur de HUY-WAREMME (plan n° 14), sur la planche n° 41/3. Ce plan de secteur a été approuvé par un Arrêté Royal du 20.11.1981.

Depuis son approbation initiale, ce plan de secteur a fait l'objet d'une procédure de révision motivée par l'inscription du tracé du TGV (arrêté du 06.09.1991). Une autre modification a été faite en Mars 2007 pour permettre la mise en place de nouvelles conduites de gaz naturel.

Nous invitons le lecteur à consulter **la grande carte n° 2** qui reprend les informations actualisées de ce plan de secteur pour l'entité de WAREMME.

Outre les classiques affectations " agricoles " et " habitat à caractère rural ", on trouve sur le territoire waremmien :

- une vaste zone d'habitat qui est plus étendue que la zone d'habitat à caractère rural : elle correspond au noyau urbain et est en conséquence exclue du périmètre communal qui fait l'objet de l'opération de Développement Rural ;
- une zone de réserve naturelle aux abords directs de la zone d'activité économique industrielle ;
- huit zones d'espace vert de tailles variables, dont 7 sont situées autour du Château de Sélys-Longchamps ;
- quatre périmètres d'intérêt paysager situés en bordure du GEER ou de la Mule : deux au Nord de GRAND-AXHE et de PETIT-AXHE, une au Sud de BETTINCOURT, une autre à l'Ouest d'OLEYE ;
- six zones forestières de tailles variables disséminées dans la moitié Ouest de l'entité (dont 2 en contact direct avec le noyau urbain) ;
- une zone d'activité économique industrielle : limitée au Sud par la ligne de chemin de fer, elle enjambe la RN 69 et couvre une superficie d'environ 84 hectares ;
- trois zones d'activité économique mixte : l'une en bordure de l'autoroute (cfr station-service) et les deux autres en bordure de la RN 69 ;
- une zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel qui se situe au Nord de la ligne de chemin de fer, entre la zone d'activité économique industrielle et la zone d'habitat à caractère rural de BLERET. Cette zone couvre une superficie d'environ 47 hectares ;
- cinq zones de services publics et d'équipements communautaires (pour une surface totale de 58 hectares) :
 - a. à WAREMME, au Sud du noyau urbain, deux zones dédiées à des établissements scolaires ;
 - b. à WAREMME, au Nord de la ligne de chemin de fer n° 36 et le long du GEER, une zone à vocation sportive et récréative ;
 - c. à OLEYE, au Nord du village, un terrain occupé par un cimetière ;
 - d. à LANTREMANGE, à l'Est du village, un terrain occupé par un cimetière.
- deux zones d'aménagement communal concerté : une zone à l'Ouest du noyau urbain (au Nord de la ligne de chemin de fer , zone dite Haute Wegge) et une zone au Sud de la zone d'activité économique mixte qui correspond au parking autoroutier (zone dite Mouhin).

Il faut remarquer que la Zone d'Aménagement Communal Concerté du quartier de la Haute Wegge ne mérite plus ce nom car elle est déjà largement occupée par des constructions...

Parmi les zones non-urbanisables, quelques-unes sont marquées d'un périmètre en surimpression qui indique un intérêt paysager. C'est le cas le long du GEER et au Nord de l'autoroute tout près d'OLEYE.

Il faut constater que, compte tenu des affectations prévues au plan de secteur et des opérations de remembrement qui ont concerné une grande partie du territoire communal, la marge de manœuvre en matière de grands choix d'aménagement du territoire est devenue très faible pour l'entité de WAREMME.

Et ce d'autant plus qu'un Schéma de Structure Communal qui fixe les grandes options du développement de l'entité pour les quinze années à venir, a été approuvé en Novembre 2010.

Le plan de secteur montre clairement les deux visages de l'entité de WAREMME.

En schématisant à peine, on peut dire qu'un vaste noyau central dédié à l'habitat mais aussi à l'industrie et aux services coupe en deux le territoire communal.

Les villages de BLERET et de GRAND-AXHE sont pratiquement reliés à ce noyau urbain. Le village de BOVENISTIER est isolé, au Sud-Ouest. Les villages de BETTINCOURT, OLEYE et LANTREMANGE sont séparés du noyau urbain par l'axe autoroutier qui a été doublé de la nouvelle ligne de TGV...

Dans les commentaires joints à l'A.R du 20.11.1981, il est déjà fait mention d'un souhait d'affirmer la présence du GEER dans la ville et de rendre accessibles ses berges.

Il convient aussi de relever les remarques relatives à l'arrêt du phénomène d'extension des villages-quartiers par "rurbanisation". La volonté était déjà franche de recentrer l'habitat autour des noyaux bâtis existants et d'améliorer ainsi l'aspect paysager des zones rurales...

Mais sur le terrain, les choses se sont passées autrement... puisque le zonage du plan de secteur le permettait !

C'est ainsi qu'entre BOVENISTIER et BLERET, entre LANTREMANGE et OLEYE, entre GRAND-AXHE et HOLLOGNE-s-GEER, entre GRAND-AXHE et PETIT-AXHE, la "jonction" des zones bâties est quasi faite...

Il faut regretter que la vallée du GEER, élément marquant du paysage waremmien, n'ait pas fait l'objet à l'époque de l'élaboration du plan de secteur d'un traitement particulier pour la partie qui se situe en bordure du noyau urbain. Purement et simplement englobée dans la zone d'habitat prévue au plan de secteur, elle a aujourd'hui beaucoup perdu de son caractère, certaines constructions ayant été autorisées à proximité immédiate.

3. Les Plans réglementaires et Schémas d'Aménagement

Il faut noter d'emblée qu'un auteur de projet a été désigné en 2004 pour l'élaboration d'un SCHEMA de STRUCTURE et que cette mission importante s'est clôturée en 2010 par l'approbation officielle de cette étude par les pouvoirs compétents.

Jusque là, la commune de WAREMME disposait d'un PLAN GENERAL d'AMENAGEMENT désuet car approuvé par arrêté royal le 13.09.1961.

Un seul PLAN PARTICULIER d'AMENAGEMENT (on dirait aujourd'hui Plan Communal d'Aménagement) avait été élaboré en 1964 pour le quartier dit " des Ecoles " à WAREMME (partie du quartier de Longchamps). Ce plan avait été approuvé par un Arrêté Royal en date du 24.02.1966. La zone étant entièrement aménagée aujourd'hui, ce document n'a plus d'impact sur les décisions actuelles en matière d'urbanisme.

Au cours des dernières années, plusieurs PCA ont été mis à l'étude. Ils concernent le site d'une ancienne râperie située près de la Chaussée romaine (vu sa situation intéressante, ce Site d'Activité Economique Désaffecté pourrait devenir un nouveau quartier d'habitat...), la création d'un parc public au centre du noyau urbain, l'extension de l'espace réservé aux activités industrielles (mise en oeuvre de la zone d'aménagement différé à caractère industriel prévue au plan de secteur) et un

quartier de la zone d'habitat de WAREMME (le périmètre comprend une partie située en zone agricole au plan de secteur).

Il n'existe pas à WAREMME de règlement communal sur les bâtisses et leurs annexes à usage résidentiel. En conséquence, ce sont les règles générales du CWATUPE qui sont d'application pour tous les travaux de construction ou de transformation de bâtiments à usage d'habitation et pour la rédaction des prescriptions dans le cas des projets de lotissement. La commune est donc concernée par l'article 422 du CWATUPE, article consacré aux règles urbanistiques particulières et caractéristiques de la HESBAYE.

Signalons que le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 10.07.1985) n'est d'application pour aucun des villages de l'entité.

Il faut rappeler l'établissement au début des années 1990 d'un schéma directeur de rénovation urbaine qui concernait la totalité de la zone d'habitat prévue au plan de secteur. Ce document élaboré par l'Atelier d'Architecture du Sart-Tilman cherchait surtout à valoriser les espaces publics, à organiser un plan de circulation, à aménager la place du Roi Albert. Il envisageait aussi les questions du stationnement, des transports en commun et du cheminement dans le centre ville.

Après d'autres plans d'alignement, un seul plan d'alignement a été établi récemment pour une nouvelle voirie qui a été aménagée derrière la rue E. Hallet, rue du centre ville parallèle au GEER.

Signalons qu'il existe à WAREMME une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (depuis 2004) mais aussi une Commission Locale de Développement Rural et une Commission de Rénovation Urbaine.

Cette CCATM est composée de neuf membres effectifs, d'un " quart " communal (3 élus) et d'un président. Pour le moment, c'est un citoyen qui assure la présidence. Il y a aussi 22 suppléants dont 8 élus.

La complexité croissante du domaine de l'urbanisme et ses larges implications, a conduit les autorités communales a renforcé le service communal d'Urbanisme. Aujourd'hui dissocié du service communal des Travaux, il dispose des compétences de 3 fonctionnaires.

Nous signalerons ici que trois périmètres de revitalisation urbaine ont été proposés par le collège communal aux autorités régionales. Ces opérations qui concernent des zones situées dans ou à proximité immédiate du centre du noyau urbain sont aujourd'hui bien avancées. Les travaux envisagés par les propriétaires privés sont en cours dans deux des dossiers et un accord d'intervention des fonds publics a été obtenu pour l'un d'entre eux.

Pour mémoire, un Schéma Directeur de Rénovation Urbaine a aussi été mis en œuvre au milieu des années 1990. Il concernait tout l'espace communal qui n'était pas repris dans le périmètre défini pour l'opération de Développement Rural. Ce plan a eu pour conséquence une amélioration considérable de la qualité des espaces publics urbains.

4. Silhouettes bâties dans le paysage et structure des villages

Même si, du point de vue sociologique, on peut considérer que l'ensemble de la population wallonne est " urbanisée ", il faut constater que le territoire wallon est habité d'une manière fort inégale.

Ce constat est aussi valable au niveau d'une commune comme WAREMME. En effet, derrière une densité moyenne d'environ 470 habitants / km² en 2010, nous avons déjà souligné les variations très importantes qui existent entre les villages. Voir le Tableau IV. A à la page 84.

De vastes campagnes ouvertes, mollement ondulées, parsemées de villages enserrés autrefois dans une auréole de vergers, assurent à la HESBAYE liégeoise le statut de plus bel exemple de paysage d' " Openfield " dans notre pays.

Dans cette région au relief très calme, la plupart des villages se découvrent d'assez loin. Le clocher de l'église est comme un signal à l'horizon, véritable mât planté au milieu de quelques grosses fermes serrées à ses pieds. Très rares sont les constructions esseulées disséminées dans la campagne et très rares sont les hameaux !

On peut regretter que les charmes de ce paysage fruit du travail des hommes ne puissent pas être perçus depuis un point de vue, naturel ou artificiel. Outil didactique mais aussi moyen de surveillance de l'évolution des campagnes, un tel panorama pourrait peut-être être aménagé dans un château d'eau ou sur un tumulus...

A moins qu'un aménagement ne puisse être réalisé à la frontière linguistique, du côté de la rue de St-Trond à OLEYE. Quel beau symbole ce serait là de réunir sous un même regard le pays flamand et le pays wallon !

Comme les villes, les villages de nos régions, créés il y a très longtemps, ont traversé les siècles en affirmant progressivement leurs spécificités. Selon les régions, le relief, le tracé des rues, la disposition des bâtiments mais aussi les matériaux et techniques de construction ont conditionné leur évolution et ont peu à peu façonné leur visage actuel.

Pour comprendre le paysage rural actuel, il faut non seulement lire le paysage d'aujourd'hui mais aussi comprendre les comportements qui ont été à la base de cette trame territoriale. On peut caractériser le paysage rural en analysant 5 facteurs très interdépendants : le relief, l'hydrographie, l'affectation du sol, l'habitat et les infrastructures.

Nous avons déjà indiqué combien le relief de la commune est marqué par la présence du GEER. La ville de WAREMME et la plupart des villages se sont installés dans la vallée formée par ce ruisseau. Il faut constater que les villages sont très rapprochés les uns des autres. Ainsi, GRAND-AXHE et PETIT-AXHE sont quasi accolés tandis qu'OLEYE et LANTREMANGE sont distants de moins de 1000 m.

Même si l'urbanisation croissante, phénomène apparu dans la région dans l'entre-deux guerres, et le développement des infrastructures routières ont marqué leur évolution récente, les villages de nos régions ont conservé pour la plupart, jusqu'il y a peu, leur morphologie et leur typologie ¹.

Mais, en certains lieux et surtout depuis les années 1950, les choses évoluent vite et la commune de WAREMME n'échappe pas à la règle.

Implantée à l'origine sur la rive droite du GEER, sur le versant à pente douce protégé des inondations, la bourgade n'empiétait pas sur le plateau réservé à l'exploitation agricole.

Au cours des dernières décennies, on a assisté parallèlement à une absorption progressive des zones cultivées par les zones urbanisées et à une occupation du fond de la vallée. Il en résulte que le caractère " hesbignon " des villages de l'entité est de moins en moins affirmé et que les éléments caractéristiques du paysage de la vallée du GEER ont pour la plupart disparu...

Cette évolution peut-elle être infléchi ? La mise en œuvre d'un Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural est-elle un moyen adéquat pour faire face à cette problématique ?

Quant à l'élaboration d'un Schéma de Structure communal, autre outil disponible, le travail est terminé depuis peu et il n'a pas encore eu le temps de sortir ses effets... Il faut noter qu'il ne devrait pas déboucher sur l'élaboration d'un Règlement Communal d'Urbanisme.

Parmi les éléments marquants du paysage, l'absence de clôtures trouve son origine dans les contraintes vécues sous l'Ancien Régime. A cette époque, l'organisation des travaux des champs en communauté et l'existence d'un troupeau commun qui devait pouvoir se déplacer librement sur les vaines pâtures, justifiaient cette absence de délimitation palpable des propriétés. Par contre, jardins et vergers étaient alors entourés de haies.

Ces prairies et vergers, après une période d'extension qui a culminé à la fin des années 1950, n'ont cessé depuis de perdre de la surface. Dans la région, c'est en effet à partir de 1960 que les herbages se sont installés à plus grande distance des lieux habités et que des prairies sont apparues dans certains vallons dits secs. Il faut noter qu'aujourd'hui, la plupart de ces sites herbagers ont été remis en culture tandis que des terrains parfois éloignés des villages ont été plantés d'arbres fruitiers à basse tige.

L'auréole herbagère qui existait autrefois autour des villages était composée d'une double couronne. La première enserrait les maisons et était composée de prés-vergers occupés par des arbres fruitiers à haute tige. La seconde, plus récente, correspondait à l'extension des prairies nues. Aujourd'hui, l'auréole des arbres fruitiers a quasi disparu. Il faut dire que l'intérêt économique de ces vergers a été annulé par la concurrence des fruits en provenance des pays du sud de l'EUROPE.

Dans ce paysage d'openfield, les bosquets sont vraiment rares. Il en existe juste quelques spécimens dans l'entité de WAREMME : le bois des Tombes, le bois de Horne... et quelques carrés de peupliers... Il est vrai que les aptitudes exceptionnelles des sols ont depuis longtemps poussé les habitants à défricher les plus grandes surfaces possibles. Il s'ensuit que les éléments de structuration verticale du paysage sont peu nombreux dans l'entité.

1. il faut noter que l'examen des documents relatifs à l'occupation du sol avant l'industrialisation (documents s'appuyant sur les cartes établies vers 1775 par le Comte de FERRARIS) révèle déjà une situation très schématique et simple dans la région : à l'exception des villages et d'une couronne de jardins et vergers encadrés de haies vives, toutes les terres étaient alors labourées.

Il faut rappeler aussi qu'en HESBAYE, les grandes voies de communication, tout comme les rares cours d'eau, étaient autrefois marquées par des alignements d'arbres : c'était par exemple le cas des berges du GEER ou des voies reliant LIEGE à TONGRES d'une part, à SAINT-TROND d'autre part. Mais ce n'était pas le cas pour les anciennes chaussées romaines.

Aujourd'hui, ces longues " lignes vertes ", éléments structurants du paysage, ont quasi partout disparu.

Il résulte de cette évolution que, dans ce paysage ouvert, l'impact paysager de certains bâtiments mal implantés ou hors gabarit peut être très négatif. Heureusement, les grandes constructions récentes à usage agricole (du genre porcherie ou poulailler industriel) n'ont pas poussé dans tous les coins de l'entité ! Elles sont mêmes plutôt rares et on peut dire qu'à quelques exceptions près, une certaine harmonie d'ensemble a pu être conservée jusqu'à présent dans les villages-quartiers.

Par contre, on ne peut pas dire que le zoning industriel, assemblage de constructions disparates, présente un visage agréable et verdoyant... Avec son hall de très grande hauteur couvert d'un bardage de ton blanc, l'entreprise MOLNLYCKE, implantée dans le zoning industriel depuis 1988, a créé un nouvel élément particulièrement marquant dans le paysage de la moitié Sud de l'entité.

A part quelques clochers d'église, les autres points de repère très visibles dans le paysage sont le château d'eau construit dans la campagne au Sud du zoning industriel et les tumuli qui existent sur le territoire communal.

Signalons ici que le rapport d'analyse des paysages du territoire waremzien réalisé par l'ADESA a distingué pas moins de 37 unités visuelles dans l'entité et identifié neuf points de vue remarquables.

Nous savons que la localisation des villages est régie le plus souvent par l'un des deux facteurs suivants : disponibilité de l'eau potable et protection contre les vents. Si les villages de BETTINCOURT, GRAND-AXHE, LANTREMANGE et OLEYE se sont développés à proximité d'un cours d'eau (la Mule ou le GEER), ceux de BLERET et de BOVENISTIER ont poussé sur le plateau, au milieu des cultures.

Il faut dire que ces villages étaient autrefois nettement séparés les uns des autres. Les uns étaient protégés par une couronne de vergers et de pâtures. Les autres se tenaient à l'abri de peupleraies et disposaient de pâtures dans les zones humides proches du ruisseau. Mais ces éléments marquants du paysage ont beaucoup perdu aujourd'hui de leur force.

La HESBAYE liégeoise peut être considérée comme un parfait exemple d'habitat concentré : maisons et fermes isolées y sont vraiment très rares. Ce genre de peuplement n'a pas évolué depuis deux siècles car l'activité du village, sur le plateau hesbignon, s'est toujours concentrée autour des grandes fermes organisées en carré autour d'une cour intérieure et insérées dans le village. Notons que la concentration n'implique pas forcément la mitoyenneté mais les constructions sont parfois jointives et elles s'inscrivent en tous cas dans un périmètre restreint.

En ce qui concerne la structure et la forme en plan des villages, ceux de BETTINCOURT, GRAND-AXHE, LANTREMANGE et OLEYE font partie de la catégorie " en tas ", de loin la plus fréquente dans cette partie de la HESBAYE où l'absence de contraintes physiques fortes a permis les formes d'expansion les plus diverses.

Pour BLERET et BOVENISTIER, la configuration s'apparente plus à celle d'un village " en long " où les maisons s'alignent le long d'une rue principale.

Il faut remarquer l'habitat peu dense et disséminé dans un environnement très arboré du quartier de PETIT-AXHE, situé à la limite du noyau urbain, et le cas particulier du petit hameau de Mouhin situé près de BETTINCOURT.

Dans ces villages où il n'existe ni alignements, ni gabarits constants, les places publiques sont rares et cela ne facilite pas l'orientation au sein du village. Ce sont donc les églises et les grandes fermes qui servent de point de repère. Abstraction faite du cas du noyau urbain, seul le village d'OLEYE dispose de placettes publiques dignes de ce nom...

Nous avons déjà signalé que si la répartition des villages dans le territoire n'a pratiquement pas évolué au cours du temps, la surface occupée par les zones bâties s'est par contre accrue de manière significative au cours des siècles.

Depuis quelques dizaines d'années, cette évolution s'est traduite le plus souvent par une extension tentaculaire le long des routes reliant les villages et cela a conduit parfois à créer un ruban continu d'habitat entre deux villages.

Si ce phénomène de " rubanisation " n'a pas encore atteint ce stade ultime dans l'entité de WAREMME, il faut constater qu'il est à l'œuvre dans quasi tous les villages. C'est ainsi qu'une urbanisation quasi continue peut être observée le long du GEER quand on circule entre le village de GRAND-AXHE et le quartier de Longchamps, banlieue Sud de la ville de WAREMME.

Pour les prochaines années, une attention particulière devrait être accordée au maintien de zones non bâties entre les divers villages car chacun s'accorde à dire que le développement " concentrique " des villages est le plus respectueux de ce type de paysage.

Ce souhait a sans doute pour corollaire de limiter le nombre d'hectares disponibles pour le marché immobilier. Sera-t-il possible de mener ce genre de politique de préservation des paysages alors que la pression immobilière est forte dans la région ? C'est une question essentielle abordée dans le cadre du Schéma de Structure.

Mais une partie de la réponse tient aussi dans la réussite de l'opération de Développement Rural car elle peut être un outil très précieux dans un processus de prise de conscience collective de l'enjeu !

Il faudra aussi veiller à préserver des zones humides en bordure du GEER. Les autorités communales l'ont bien compris puisqu'elles ont développé un ambitieux projet de zone naturelle à GRAND-AXHE. Il conviendrait de ne pas oublier les zones humides proches des autres villages situés au bord du GEER...

Ce paysage hesbignon fait de grandes étendues au relief peu marqué a été découpé de manière assez brutale par la construction de l'autoroute. Tracée selon un axe quasi Est-Ouest, au Nord du noyau urbain, cette grande voie de communication enjambe le GEER et son affluent la MULE.

Construite dans sa partie Est sur un important remblai, l'autoroute est beaucoup plus présente dans le paysage que la ligne de chemin de fer n° 36 qui traverse les campagnes plus au Sud.

Notons quand même la coupure franche engendrée par la ligne de chemin de fer quand elle enjambe le GEER... Heureusement, la ligne construite pour le TGV a été adossée à l'autoroute, évitant ainsi la création d'une coupure supplémentaire dans le paysage waremmien.

Pour le centre urbain de WAREMME, il convient de signaler, même s'il ne fait pas l'objet de la présente opération de Développement Rural, la répartition assez claire des diverses fonctions.

Le centre est en effet consacré à l'habitat, aux commerces et aux services. De nombreuses écoles et les infrastructures hospitalières y sont également installées. Les infrastructures sportives et récréatives ont été aménagées le long de la vallée du GEER. Au Nord et au Sud, de grandes surfaces ont été aménagées en lotissements résidentiels et cités d'habitations sociales. Les commerces de taille moyenne et les entreprises se sont implantés essentiellement le long de la chaussée romaine.

Il faut noter que les premiers immeubles à appartements furent construits au centre de WAREMME dès 1964... Depuis, ils se sont multipliés ! Et leur impact sur le paysage n'est pas neutre quand on s'approche de la ville...

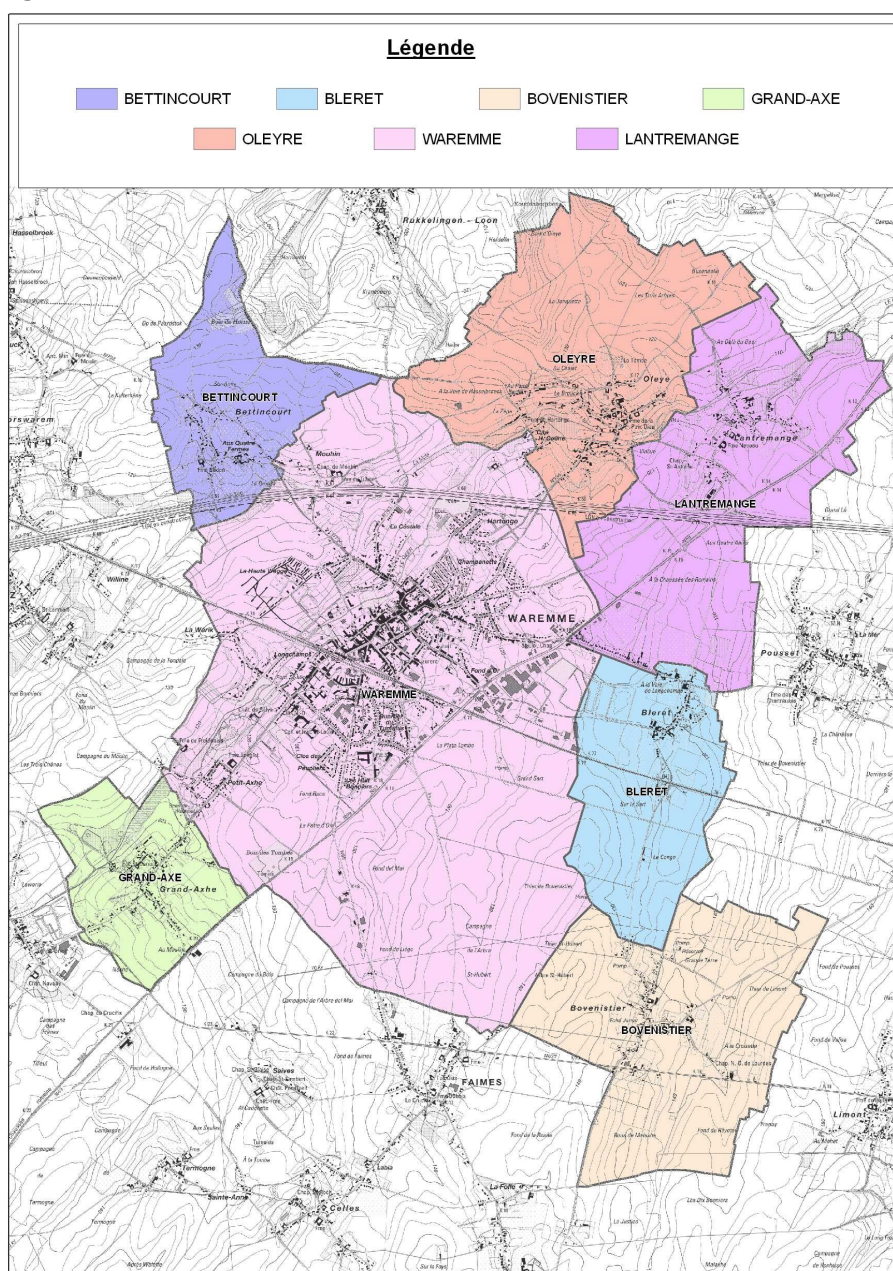
Ces diverses zones relativement uni-fonctionnelles posent problème aujourd'hui car elles sont quasi toutes saturées...

L'élaboration d'un Schéma de Structure répondait donc à un besoin urgent !

Pour les villages-quartiers aussi, où la tendance à la dispersion de l'habitat, quoique moins marquée dans l'entité de WAREMME que dans d'autres communes, existe depuis bien des années, il était aussi grand temps qu'une réflexion soit menée avec les autorités communales et la population.

Il faut noter qu'aucun village de l'entité de WAREMME n'est repris dans la liste établie par l'Asbl " Les plus beaux villages de WALLONIE ", association créée en 1994 et qui rassemble aujourd'hui 22 villages de notre belle région.

Mais passons en revue les différents villages de l'entité afin d'en donner quelques caractéristiques marquantes. Nous invitons le lecteur à lire les pages qui suivent tout en consultant la carte III.1. ci-dessous et la **grande carte n° 1**.



Carte III.1.

BETTINCOURT (altitude \pm 120 m)



Situé à la pointe Nord-Ouest de l'entité, ce village présente un habitat plutôt de type continu mais qui, s'étirant le long de plusieurs rues, ménage de grands espaces verts et ouverts au-delà des jardins. Il n'y a pas de centre marqué pour ce village qui présente la particularité d'avoir conservé intacte une partie de son bâti et plus spécialement un tronçon de la rue des 4 fermes, rue ainsi dénommée parce que 4 fermes de moyenne importance sont rassemblées autour du carrefour formé par la rue principale et un chemin agricole.

Mise à part l'église (dont il est fait mention pour la première fois en 1314), ce village-quartier ne recèle pas de monument remarquable.

Il convient de signaler que l'extension du village s'est faite plutôt à la périphérie et même à proximité immédiate de l'autoroute...

Notons aussi que d'importants travaux ont été réalisés au niveau des voiries de ce village : plusieurs plateaux ont été aménagés aux carrefours et un rond-point a même été créé à l'entrée Est du village, sur la liaison vers le centre de WAREMME, juste avant le pont qui enjambe autoroute et voie ferrée.

Le hameau de Mouhin constitue aujourd'hui la partie Est du village, une série de constructions récentes ayant comblé le vide entre les 2 noyaux bâtis initialement distincts.

Une école communale est toujours en activité. La cour de l'école a été réaménagée récemment en même temps qu'une salle des fêtes existante était convertie en Maison de Village. Mais cette cour, aujourd'hui envahie par des modules préfabriqués installés pour les besoins scolaires, ne peut absolument pas prétendre au statut de place ou de placette publique...

Desservi par le TEC (cfr ligne de bus n° 45c reliant BETTINCOURT à WAREMME), ce village est séparé du reste de l'entité depuis la construction de l'autoroute. Un pont enjambe celle-ci, assurant ainsi une liaison aisée vers le noyau urbain. L'autoroute, très proche et située au Sud, engendre quelques nuisances d'ordre acoustique pour les habitants.

BLERET (altitude \pm 130 m)



Situé à l'Est de WAREMME, ce village-quartier s'est développé le long d'une rue principale et de quelques courtes rues perpendiculaires. Ici aussi, on relève la présence d'un groupe de 4 fermes construites autour d'un carrefour. La rue H. Docquier qui fait la liaison vers la N69, aujourd'hui bordée de maisons sur toute sa longueur, est comme un bras tendu vers le noyau urbain de WAREMME.

Dans ce village-rue, l'église, un peu à l'écart, conserve une forte tour occidentale et un vaisseau des 14^e et 15^e siècles. Elle a fait l'objet de travaux de restauration en 1759 et en 1887. C'est en 1887 que les annexes flanquant la tour, les bas-côtés, le transept saillant et le chœur ont été élevés.

A proximité immédiate de cette petite église de caractère, deux lotissements, jointifs, chacun d'une vingtaine de parcelles ont été créés et donnent un peu " d'épaisseur " au noyau bâti. Aujourd'hui, toutes les parcelles sont bâties.

A l'extrémité Est de la rue H. Docquier, signalons la présence d'une belle bâtisse entourée d'un mur de clôture en briques, bâtisse construite en 1820 et agrandie à 2 reprises.

Il faut noter que la ligne de chemin de fer n° 36 passe juste au Sud du village et que pour permettre la suppression du passage à niveau, un pont a été construit pour enjamber l'obstacle et assurer la liaison avec le village de BOVENISTIER.

Compte tenu de sa configuration de village-rue et de la situation excentrée de l'église, il n'y a pas à BLERET de réel espace public marquant le centre du village. L'aménagement de l'ancien flot et de la cour de l'ancienne école communale en petite placette publique ouverte sur la rue tentent de pallier à cette carence. Notons que l'ancienne école communale (BLERET est, comme LANTREMANGE, un village sans école !) a été transformée en Maison de Village dans le cadre de la première opération de Développement Rural.

Le village est desservi par la ligne 84 du TEC qui relie LIEGE à WAREMME via AWANS et MOMALLE. Mais les bus ne passent que dans la rue H. Docquier, tout au Nord du village !

BOVENISTIER (altitude \pm 140 m)



Installé sur le plateau, dans la pointe Sud-Est de l'entité, ce village-quartier est à l'écart de toute agitation et c'est sans doute lui qui, dans l'entité waremienne, a le mieux conservé son caractère rural.

Organisé sur un réseau de rues qui ont fait l'objet d'aménagements importants, il rassemble en son centre, outre l'église et le presbytère, une remarquable ferme seigneuriale dont le noyau primitif date de 1584.

Ce très bel exemple de la ferme hesbignonne présente un remarquable portail cintré et chanfreiné dont la clé centrale est joliment décorée. Cette ferme rassemble autour d'une cour de forme irrégulière une aile consacrée à des étables et des porcheries, une autre dédiée au logis des domestiques et à deux chartils, une grange de très grandes dimensions, un corps de logis et une chapelle... Ces bâtiments construits au cours des 16^e et 17^e siècles et remaniés au cours du 19^e siècle présentent aujourd'hui quelques lésions sérieuses... L'avenir de ce bel édifice est incertain car, mis en vente, il fait l'objet de projets qui n'ont pas encore abouti. Certains semblent envisager sa division en plusieurs lots. Ce choix constitue une menace pour la sauvegarde de l'édifice... Mais il n'y a encore eu aucune demande de permis d'urbanisme et il faut donc rester attentif...

Même si l'extension du noyau bâti du village s'est faite au cours des dernières années plutôt en direction du village de BLERET, on est encore loin ici d'assister à un phénomène marqué de "rurbanisation"... Notons que quelques logements sociaux ont été aménagés dans la rue T. Pypops.

Une école communale est toujours en activité. Joutant la nouvelle Maison de Village, elle dispose d'une petite plaine de jeux.

Le village, siège de 2 pompages d'eau, n'est desservi par aucune ligne du TEC !

GRAND-AXHE (altitude ± 125 m)



Ce très ancien village-quartier (on y a retrouvé des traces d'occupation à l'époque préhistorique) est situé dans la pointe Sud-Ouest de l'entité. Il s'est développé entre le GEER et la chaussée romaine qui reliait BAVAI à TONGRES. La présence de la rivière est notamment affirmée dans le paysage par l'existence d'une peupleraie

L'église, construite en 1870 dans le style néo-gothique, est dédiée à Saint-Denis. Son mobilier et son exceptionnelle décoration de style néo-gothique ont fait l'objet d'un classement en 1986 et 1987.

Une école est toujours en activité (réseau libre) et quelques indépendants (dont un restaurateur, un coiffeur, un boulanger, un vendeur de pièces détachées pour outils et un boucher) assurent un peu d'animation dans ce village qui s'étire vers le Nord et rejoint le quartier de PETIT-AXHE.

Notons que d'importants travaux d'égouttage ont été réalisés dans la rue principale, que la Maison de HESBAYE est opérationnelle depuis 2006 et qu'une piste cyclable a été tracée lors de la réfection du tronçon Sud de la rue principale.

Le village est desservi par les lignes de bus du TEC n° 45 (HUY-WAREMME), n° 83a (WAREMME-HANNUT) et n° 128 (HANNUT-WAREMME), lignes qui se dirigent toutes vers le centre-ville.

Situé un peu au Nord du village de PETIT-AXHE, le magnifique château de Longchamps est l'une des rares demeures d'importance d'époque Premier Empire qui ait été construite en BELGIQUE. Bâti en 1810, il est aujourd'hui enserré par un grand parc comptant de beaux arbres et abritant un plan d'eau et une glacière. Il abrite depuis peu 4 chambres d'hôte de haut standing.

Il faut signaler que la râperie de HOLLOGNE-sur-GEER est toute proche du village de GRAND-AXHE puisqu'elle est implantée juste de l'autre côté de la limite communale Sud. C'est cette entreprise qui envoyait, via un pipe-line, ses eaux de traitement des betteraves dans les bassins de décantation proches du zoning industriel de WAREMME, bassins devenus réserve naturelle.

LANTREMANGE (altitude \pm 110 m)



Ce village-quartier est situé dans la pointe Nord-Est de l'entité. Il s'est lui aussi développé entre le GEER et la chaussée romaine qui reliait BAVAI à TONGRES.

Malgré sa proximité avec l'autoroute (elle passe juste au Sud), ce village-quartier n'a pas connu un fort développement de son noyau bâti. C'est même le seul village-quartier de l'entité qui a vu sa population diminuer de manière sensible entre 1970 et 2000 ! Depuis, de nouveaux habitants sont venus s'installer, notamment dans un groupe de maisons à la brique d'un rouge très affirmé...

Il faut noter qu'il ne dispose pas d'un vrai espace public (le parvis de l'église est vraiment de petites dimensions !), que le nouveau cimetière est très à l'écart (de l'autre côté de la Chaussée Romaine) et que l'ancienne école devenue Maison de Quartier a été transformée en 2009 en Maison Communale d'Accueil de la petite Enfance. Aujourd'hui, c'est le CPAS qui gère les quatre logements d'insertion installés dans les étages, le rez abritant un logement de fonction resté sous le contrôle communal.

La ferme NAVEAU, située non loin de l'église, est un remarquable ensemble de bâtiments reconstruit à la fin du 18^e siècle. Le village compte aussi une ancienne brasserie et un ancien moulin dont le magnifique logis date du début du 18^e siècle.

Le village est desservi par la ligne de bus n° 147 (WAREMME-OREYE) qui, via OLEYE, rejoint le centre-ville.

OLEYE (altitude \pm 110 m)



Ce village est construit sur un site occupé depuis la préhistoire. Bâti aujourd'hui sur les 2 rives du GEER, son cœur ancien bat sur la rive Nord de la rivière. D'aspect assez hétérogène aujourd'hui, il comporte cependant quelques constructions intéressantes.

L'église, bâtie sur un petit monticule et présentant une tour de tradition romane, date probablement des 12^e et 13^e siècles. Outre l'église (aussi dédiée à Saint-Denis et dont la nef unique date de 1683), la demeure du sacristain, le presbytère et quelques anciennes fermes méritent l'attention. Il faut aussi signaler l'existence d'un ancien moulin longé par le GEER, moulin qui fut transformé au fil des ans en minoterie puis en distillerie. Il abrite aujourd'hui une collection de vieux objets du monde agricole, collection rassemblée par son propriétaire.

Le village présente un aspect très verdoyant et arboré : les peupliers sont encore très présents dans le paysage mais il y a aussi des arbres ornementaux le long de certaines rues...

Le village ne dispose pas d'un espace public aménagé digne de ce nom. Le potentiel existe pourtant si l'on considère les places de la Liberté, J. Wauters et H. Lejeune...

Il faut noter qu'à l'inverse des autres villages-quartiers, il subsiste à OLEYE, de très loin le plus peuplé des villages-quartiers, quelques commerces de proximité.

Les bâtiments de l'ancienne école communale et les maisons des instituteurs forment un ensemble architectural aujourd'hui rénové et transformé en logements sociaux mais aussi en Maison de village. Un Organisme d'Insertion Socio-Professionnelle (Work'Inn) y est aussi installé et ce sont ses responsables qui assurent la gestion de la Maison de village. Une salle communautaire a été aménagée et un parking a été réalisé à l'arrière de l'ensemble bâti.

Le noyau bâti s'est considérablement étendu : en direction de BETTINCOURT et du centre-ville mais aussi vers LANTREMANGE. Il faut noter l'existence d'une petite cité sociale près du point de confluence de la MULLE et du GEER.

Le village est desservi par la ligne de bus n° 147 (WAREMME-OREYE) qui rejoint le centre-ville.

Rappelons qu'en 1466, Charles le Téméraire signa la paix d'OLEYE, acte important dans l'histoire de la Principauté de LIEGE.

5. L' Habitat

La mise à jour de traces d'un village " omalien " à OLEYE mais aussi d'une présence humaine à l'époque préhistorique à GRAND-AXHE permet de croire que l'homme habite dans la région depuis au moins 4.000 ans.

Nous aurons l'occasion de revenir dans le chapitre IV sur l'aspect historique des choses et nous avons déjà évoqué au point 8 du Chapitre II l'évolution des structures et des productions agricoles qui a influencé profondément l'habitat et son usage.

Il est important de rappeler qu'au 16^e siècle, la Hesbaye est un des grands champs de bataille de l'Europe. Français, Espagnols, Autrichiens viennent régler leurs conflits sur cette terre riche où les armées sont assurées de trouver leur subsistance.

Ces fréquents passages de troupes (et surtout de soldats en fuite) amènent les propriétaires fonciers et les exploitants à se retirer dans des fermes dont la forme en quadrilatère tend à se refermer autour de la cour centrale. Les murs tournés vers l'extérieur sont souvent opaques et les

portails de construction robuste. Parfois, des tours flanquent les angles et des arquebusières permettent de faire le coup de feu...

Au 17^e siècle, alors que les troupes de toutes nations continuent à traverser la région, il arrive qu'un pont-levis devance l'entrée de la ferme. Cette organisation " en carré " des constructions agricoles sert donc occasionnellement de retranchement. Mais elle ne garantit pas totalement la sécurité des personnes et des biens et les réparations sont souvent nombreuses après le passage des troupes...

Au 18^e siècle, les campagnes connaissent un calme relatif. Les fermes sont réaménagées : elles abandonnent leur rôle défensif, les nouveaux corps de logis sont plus confortables et plus aérés. Les propriétaires veulent montrer leur bon goût : de belles cheminées, des plafonds ornés de stucs traduisent à l'intérieur ce luxe nouveau.

En matière de constructions tout au moins, on peut dire que l'aisance est piètre conservatrice. C'est cette aisance qui a fait qu'en HESBAYE, depuis très longtemps, on rénove, on ajoute, on remanie, on remplace... Et les traces des différents stades d'évolution d'un patrimoine ancien se font donc logiquement rares.

C'est au cours du 19^e siècle que la campagne de la Hesbaye Liégeoise vit une mutation capitale en passant d'une agriculture de subsistance à une économie de profit. La structure des propriétés va alors changer.

A société nouvelle, habitat nouveau. La maisonnette de l'ouvrier " navetteur " n'est plus la cabane du journalier. La villa du patron de sucrerie n'est plus le château du seigneur...

C'est à cette époque, avec la mécanisation progressive de l'agriculture, révolution entamée après 1850, que disparaissent les aires de battage et les manèges à battre. Dans le même temps, les granges sont reconverties en étables.

Un siècle plus tard, l'emploi du tracteur amène la disparition des écuries. Pour abriter toutes ces machines, il faut construire de nouveaux hangars. Leur intégration architecturale n'est pas toujours très réussie...

Les étables connaissent aussi de profondes mutations. Les plafonds en bois supportant les fenils sont remplacés par des plafonds en voussettes de briques reposant sur des colonnes en fonte. Les sols sont réalisés en pente pour favoriser l'évacuation des urines des animaux.

Dans un premier temps, enrichis par la culture des betteraves, de grands fermiers démolissent leur ancien logis pour en construire un nouveau au goût du jour. Puis, certains, leur fortune augmentant, abandonneront leur ferme pour se construire ce qu'ils appellent pompeusement un " château ".

Les petites fermes connaissent aussi une évolution importante. Au 18^e siècle et sous le régime français, la plupart des habitations rurales, excepté celles des notables, sont faites de torchis, mélange d'une structure en bois et d'argile. Elles sont couvertes de chaume. Ce sont des cabanes fort étroites, sans étage, comprenant une cheminée, une porte et une unique fenêtre. A l'intérieur, l'ameublement consiste en quelques chaises vermoulues, quelques pots de terre et un grabat rempli de paille hachée... Les malheureux qui couchent là dessus, sont rongés par la vermine.

La situation s'améliore progressivement, d'abord dans le domaine de l'hygiène. Puis l'usage de la brique¹ se répand.

Le chaume persiste sur les toits jusqu'à la fin du 19^e siècle. A cette époque, les murs de ce bâtiment unique comprenant un étage ou un grenier, complété parfois par l'une ou l'autre dépendance, sont

construits en briques et pierre tandis qu'il est couvert d'un toit de tuiles. Les dimensions des pièces ont augmenté : elles sont plus hautes, mieux éclairées et leurs murs sont badigeonnés au lait de chaux. Le sol est couvert de carreaux de ciment ou d'un mortier fait de chaux et de cendres. Le mobilier, très réduit, est essentiellement utilitaire. On trouve souvent une petite porcherie en annexe à la maison.

Les bâtiments se sont donc considérablement modifiés au cours des ans en fonction des événements historiques, sociaux et économiques. Ils portent à leur façon les traces des aspirations des hommes : sécurité, confort, modernisme.

C'est ainsi que, dans les villages, les petites fermes anciennes sont rares car elles ont subi de très nombreuses modifications. Cette évolution a débouché notamment sur l'existence d'une série d'annexes souvent disposées perpendiculairement au bâtiment initial qui avait été implanté en retrait par rapport à la voirie. Dans de très nombreuses organisations du bâti, on constate l'aménagement, parfois indirect, d'une cour, véritable plaque tournante de la vie domestique agricole et interface souvent ouvert vers la voie publique qui mène aux champs.

Cette ouverture sur l'espace collectif, quoique tempérée pour les petites maisons et fermes par la présence d'un muret ou d'une grille, ne se retrouve pas pour les maisons bourgeoises ou les cures. Ces bâtiments sont en retrait, séparés de la voie publique par un petit jardinet d'agrément et une haie compacte ou un muret aveugle. Il s'agissait en effet de marquer une certaine distanciation sociale...

Aujourd'hui, dans les vieux bâtiments agricoles qui ont subsisté, les vastes granges deviennent inutiles car les récoltes partent directement vers des silos de stockage, vers les sucreries et conserveries...

Quant aux anciennes écuries, elles ne sont pas adaptées aux besoins de l'élevage d'engraissement. Les méthodes de stockage de la paille ont aussi été bouleversées. Et il faut désormais trouver de la place pour installer des silos de stockage de nourriture pour les animaux...

1. fabriquée au moyen d'un mélange d'argile et de limon extraits le plus souvent sur le terrain même de la construction. Il existait aussi des briqueteries temporaires et spécialisées. Le moulage se faisait manuellement ou à l'aide d'une presse, en remplissant des formes en bois. Après 7 à 8 semaines de séchage, les briques étaient cuites. La cuisson durait aussi plusieurs semaines... Pour des parois non portantes, il était aussi parfois fait usage de parpaings de terre crue additionnée d'un peu de paille hachée et de menus éclats de pierre ou d'ardoise.

Il s'ensuit que les risques de dénaturation architecturale et de mauvais entretien de ces bâtiments sous-employés sont réels... Car l'industrialisation de l'agriculture est une réalité et les bâtiments des fermes subiront encore des transformations profondes.

Il y a là un beau défi à relever !

Aujourd'hui, les nouveaux grands volumes construits pour les besoins agricoles présentent souvent des formes et des matériaux très " pauvres " du point de vue de l'architecture : dalles en béton lisse de ton gris, ossature métallique apparente, toits à faible pente couverts de tôles d'acier, abords respectant peu le relief existant... Ces nouvelles constructions sont complètement en rupture avec les granges et étables traditionnelles !

Parce qu'il ne sera pas simple d'inverser cette tendance, il faudra accorder à l'avenir une très grande attention à la question de l'implantation de ces nouveaux bâtiments mais aussi à celle de leur volumétrie et de leurs teintes.

Et cela est d'autant plus nécessaire que, compte tenu de l'espace disponible et de la structure des noyaux bâtis, les fermiers n'ont souvent d'autre choix lorsqu'ils agrandissent leurs installations que de le faire à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur des villages. Ces nouvelles constructions ne sont pas sans conséquences sur le paysage...

Il n'empêche que pour le moment, la ferme à cour carrée, parfois monumentale, est encore l'élément marquant de nombreux villages de la HESBAYE liégeoise. Il en existe quelques beaux exemples dans les différents villages de l'entité... mais aucune qui soit classée.

Même s'il figure déjà sur des documents du 16^e siècle, ce type de bâtiment était sans doute à l'origine assez rare. Il s'agissait alors de fermes seigneuriales ou dépendantes d'une abbaye. La multiplication de ces grands ensembles bâtis a eu lieu vers la fin de l'Ancien Régime.

Assemblage de bâtiments le plus souvent jointifs, organisée autour de sa cour, la cense hesbignonne présente vers l'extérieur des murs le plus souvent aveugles. Une porte cochère conduit à la cour tandis qu'une autre mène à la grange. D'aspect cossu mais peu décorée, la ferme, dans sa configuration initiale, compte une ou plusieurs granges, des écuries et étables et un corps de logis. Alors que la porte cochère principale est parfois surmontée d'une tourelle occupée par un colombier, un trottoir pavé se développe autour de la cour et conduit souvent à un perron marquant l'entrée surélevée du corps de logis.

Les trois fonctions de cette construction organisée autour d'une cour sont le logement (le corps de logis), le stockage de céréales (la grange) et la stabulation du bétail (l'étable). C'est de la position respective de ces trois fonctions que découle le tracé du plan d'ensemble. Il faut noter qu'il n'est pas rare, même si le porche se loge souvent entre le logis et la grange, de trouver le porche en face du logis.

Cette organisation en carré résulte sans doute d'une longue évolution. Au départ, l'espace de la cour n'était pas entièrement fermé par des bâtiments : des haies et des murets suffisaient à maintenir les animaux à l'intérieur de la cour.

Outre le fait que ce plan répondait bien à des soucis de sécurité et était adapté aux pratiques culturelles de la région (culture de céréales sur de grandes étendues), il permettait aussi une certaine commodité du travail et un contrôle de l'activité pratiquée dans la ferme. Tout en économisant les matériaux de construction et le terrain à bâtir... Evidemment, lors d'un incendie, la contiguïté des bâtiments pouvait engendrer de grands dégâts !

Les anciennes fermes plus petites étaient souvent constituées de deux bâtiments disposés en équerre. Souvent assemblées par groupe de deux, ces petites fermes étaient séparées de la rue par un muret ou une grille. Quand l'ensemble comportait trois bâtiments, la disposition en U était souvent adoptée tandis qu'il existait aussi de petites exploitations organisées dans un seul bâtiment où logis, étable et grange étaient rassemblés sous un même toit.

Aujourd'hui, il n'y a pas que la construction de nouveaux grands volumes à usage agricole pour perturber l'aspect architectural des villages.

L'irruption et la multiplication dans le décor de petites "**maisonnettes – fermettes**" qui sont parfois de grossiers pastiches d'une image faussée des habitations d'autrefois, est tout autant dommageable.

Et quand ces nouvelles constructions sont regroupées dans de grands lotissements implantés à l'entrée d'un village, elles créent une vraie rupture avec le tissu de l'habitat existant ! Et ce d'autant plus que les voiries et abords de ces nouveaux quartiers sont rarement ornés d'arbres et autres éléments végétaux formant écran.

Heureusement pour les villages-quartiers de WAREMME, cet habitat de type pavillonnaire s'est principalement développé au cours des dernières décennies de manière plutôt dispersée, rendant certes le tissu bâti beaucoup plus lâche mais ne créant que rarement des îlots de grande taille en complète rupture avec le tissu bâti pré-existant.

Evoquons ici brièvement la question **des lotissements** qui sont très nombreux dans l'entité. Les chiffres renseignés ci-après sont tirés de l'étude du Schéma de Structure Communal. Ils prennent en compte la situation jusqu'en 2006.

A BETTINCOURT, on dénombrait alors 14 lotissements pour un total de 44 parcelles. Ces lotissements comptant au maximum 10 lots, ont surtout été créés dans les années 1990.

A BLERET, on dénombrait 13 lotissements pour un total de 68 parcelles. Le phénomène a débuté dans les années 1970 mais il est devenu important à partir de 1993.

A BOVENISTIER, on ne relevait aucun lotissement avant 1980. A la fin 2006, il y en a avait 10 pour un total de 38 parcelles. A l'exception d'un lotissement de 13 parcelles, ces lotissements comptent généralement un petit nombre de lots.

A GRAND-AXHE, on dénombrait alors 15 lotissements pour un total de 63 parcelles. En termes de nombre de parcelles, le mouvement a pris de l'ampleur au cours des dernières années.

A LANTREMANGE, on dénombrait alors 14 lotissements pour un total de 63 parcelles. Ces lotissements sont répartis dans le temps sauf pour la période 1978 / 1995 où ils n'y en a quasi pas eu.

A OLEYE, on dénombrait alors 25 lotissements pour 102 parcelles. Le premier lotissement avait été créé en 1964 mais le phénomène a pris de l'ampleur depuis 2000.

Pour information, depuis le début des années 1960, il faut souligner le fait que les terrains proches du noyau urbain de WAREMME ont aussi fait pour leur part l'objet d'un très grand nombre de lotissements !

En 2006 déjà, le nombre de 1.000 parcelles était dépassé pour l'ensemble de l'entité ! Et, après avoir connu un net ralentissement en 2007, 2008 et 2009 (cfr étude en cours du Schéma de Structure Communal), le phénomène a repris en force en 2010 ! Nous en reparlerons à la page 164.

A la lecture de ces chiffres, on comprendra que la fonction résidentielle est devenue largement dominante dans tous les villages-quartiers de l'entité.

Pour faire face à un rythme de croissance du marché du logement unifamilial qui se maintiendrait au niveau connu au cours des trente dernières années, les auteurs du SSC avaient calculé qu'il faudrait mettre sur le marché environ 35 nouvelles parcelles bâtissables par an. A la moyenne de 7,5 ares par parcelle, cela représenterait un peu plus de 2,5 hectares par an.

S'il répond sans doute aux critères du confort moderne, ce très vaste nouveau parc immobilier ne se caractérise pas par une qualité architecturale au-dessus de la moyenne.

Certes, il existe des ensembles assez harmonieux, notamment dans les quartiers consacrés aux habitations sociales, et quelques réalisations individuelles qui ont réussi leur intégration dans le cadre bâti et naturel. Mais que de maisons isolées sur leur lopin de jardin présentant des volumes un peu tourmentés pour cause de volonté de personnalisation ou des parements de couleur très claire !

Pourtant, après avoir été longtemps le fruit d'une " architecture sans architecte ", l'habitat rural est aujourd'hui l'objet d'une réglementation de plus en plus directive.

Ainsi, la typologie du patrimoine bâti rural est désormais caractérisée par 4 éléments : le mode d'implantation, l'implantation des volumes principaux et le rapport de longueur entre pignon et façade, le gabarit (hauteur sous gouttière, pente des toits) et le type de matériaux utilisés pour les élévations et les toitures.

Selon l'article 422 du CWATUPE, les constructions en Hesbaye sont caractérisées par l'existence d'un volume principal implanté soit sur l'alignement, soit sur une limite parcellaire latérale, soit avec un recul peu important. Le plan du volume principal s'inscrit dans un rectangle capable dont le rapport façade / pignon est compris entre 1,5 et 2. Quant à la hauteur sous gouttière du volume principal, elle est équivalente au maximum à 3 niveaux dont un partiellement engagé dans le volume de toiture.

La pente des versants de toiture est comprise entre 40 et 45°. Les matériaux de parement des élévations sont soit le grès ou le calcaire tendre, soit une brique locale de teinte foncée, soit une brique recouverte d'un badigeon de teinte blanche, soit un enduit de teinte blanche. Le matériau de couverture des toitures est soit l'ardoise naturelle ou artificielle, soit la tuile de teinte grise ou rouge. Le volume principal peut être complété par un volume secondaire.

Mais il ne suffit pas d'édicter des règlements pour créer une architecture de qualité...

La transformation des bâtisses anciennes pose aussi problème. Ainsi, la construction de nombreuses annexes destinées à servir de garage a rarement été faite avec le souci de l'intégration du nouveau volume au contexte bâti existant. L'emploi de matériaux " pauvres " et le choix de volumes souvent à toit plat ou à trop faible pente conduisent à des assemblages peu harmonieux...

Quant **aux bâtiments à vocation économique**, leur qualité architecturale est souvent très faible. C'est le cas en tous cas de la plupart des bâtiments construits dans la zone d'activités économiques qui est caractérisée aujourd'hui par l'absence totale de réflexion paysagère et une grande négligence au niveau du traitement des abords.

Pour **les bâtiments de services publics et d'équipements communautaires**, la qualité architecturale est aussi rarement au rendez-vous. Mais il n'y a finalement pas eu beaucoup de constructions de ce type réalisées au cours des cinquante dernières années... Il faut absolument hausser le niveau à l'avenir ! Récemment, la construction de la nouvelle crèche communale fait assurément un pas dans le bon sens...

Pour les aspects économiques de l'habitat et du secteur immobilier, nous invitons le lecteur à consulter la partie 4 du Chapitre V.

6. Les Monuments et Sites classés

Comme l'écrivait un échevin de l'Environnement dans son introduction à une monographie éditée à HAVELANGE à l'occasion des Journées du Patrimoine de 1995 :

" Le patrimoine, c'est un bien reçu par l'héritage de ses ascendants. Le patrimoine, c'est souvent un bien d'origine privée qui devient une valeur collective... Ce patrimoine, richesse aux multiples facettes, miroir de l'âme de nos ancêtres, peut être dilapidé, parfois très vite... Il peut aussi être protégé, sauvegardé et entretenu... Il peut enfin être revisité, revigoré, revivifié par son adaptation à de nouvelles fonctions... "

Mais le patrimoine doit aussi être enrichi par les oeuvres de notre époque !

Sur le territoire de WAREMME, alors que l'homme habite dans la région depuis très longtemps, il y a très peu de monuments et sites qui sont aujourd'hui classés (voir aussi **la grande carte n° 6**). Il faut dire que les incendies et les pillages ont régné longtemps dans la région...



Selon la liste arrêtée au 31.12.1993, liste toujours d'actualité, on recense comme monuments et sites classés :

- à GRAND-AXHE, l'église Saint-Denis pour son intérieur, son mobilier et ses vitraux
(arrêtés pris le 15.10.1986 et le 09.03.1987) ;
- à Longchamps, la Drève menant au Château
(soit des parcelles pour une surface totale de 232 a et 32 ca)
(arrêté pris le 03.04.1979) ;
- à OLEYE, un tumulus et ses alentours situés rue de Saint-Trond
(soit une parcelle d'une surface de ??? a et ca)
(arrêté pris le 09.12.1991) ;
- à WAREMME, deux tumuli et leurs alentours situés chaussée du Bois des Tombes
(soit une parcelle d'une surface de 6 ha 80 a et 82 ca)
(arrêté pris le 30.09.1981) ;
- à WAREMME, un tumulus dit " La Plate Tombe " et ses alentours
situés rue du Tumulus
(soit une parcelle d'une surface de 3 a et 30 ca)
(arrêté pris le 05.09.1978) ;
- à WAREMME, un tilleul et ses alentours sis avenue E. Leburton, 6
(dans la propriété Lejeune – D'Anglure)
(arrêté pris le 25.08.1987)
- à WAREMME, la maison Lejeune – D'Anglure et ses annexes (façades et toitures)
ainsi que le tilleul et ses alentours sis avenue E. Leburton, 6
(soit une parcelle d'une surface de 5 a et 70 ca)
(arrêté pris le 25.08.1987)

Une demande de classement du château de Sélys-Longchamps serait en cours d'examen.

Aucun site archéologique n'a fait l'objet d'une protection particulière.

Pourquoi notre capacité à produire de belles choses, se serait-elle tarie avec l'arrivée des temps modernes ? Pourquoi devrions-nous nous limiter à un rôle de conservateurs des fruits du passé ? Pourquoi renoncer à assumer notre destin de créateurs ?

7. Les Bâtiments, Sites, Arbres et Haies remarquables

Comme nous l'avons indiqué, l'entité de WAREMME n'a pas conservé beaucoup de pièces intéressantes de son passé, qu'il s'agisse du patrimoine bâti ou d'éléments accessoires à valeur symbolique.

Voici une rapide description des quelques bâtiments qui méritent notre attention ¹.

A BOVENISTIER, le noyau primitif de l'imposante ferme-château située en face de l'église remonte au 16^e siècle.

1. le Schéma de Structure Communal reprend la liste complète de ces édifices, liste copiée de celle fournie par les ouvrages de l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique.

A BLERET, l'église St-Maurice est l'un des autres rares vestiges de l'époque moyenâgeuse.

Les bâtiments marqués par les spécificités de l'architecture du 17^e siècle sont rares aussi. Signalons cette grande ferme à BOVENISTIER et l'église St-Denis à OLEYE.

Les traces du 18^e siècle sont plus nombreuses. A l'exception de BOVENISTIER, on en trouve dans chacun des villages-quartiers : fermes en carré, presbytères, quelques maisons... Mais aussi l'église de BETTINCOURT, un moulin et une brasserie à LANTREMANGE.

Il reste aujourd'hui de nombreux bâtiments construits au 19^e siècle. Nous citerons le plus remarquable d'entre eux, le château de Séllys-Longchamps.

En synthèse, on peut retenir qu'il ne reste de la période romaine que des témoins comme les tumuli ou le tracé de la Chaussée romaine. Pour le Moyen-Age, seuls subsistent le porche de l'ancienne brasserie du Couvent des Récollets (à WAREMME), l'église St-Maurice de BLERET et le noyau primitif de la ferme-château de BOVENISTIER. Une ferme en carré à BOVENISTIER et l'église St-Denis de GRAND-AXHE sont les seuls vestiges du 17^e siècle. Le 18^e siècle a laissé pour sa part une ferme en carré à BOVENISTIER, quelques maisons et presbytères, l'église de BETTINCOURT, deux bâtiments industriels à LANTREMANGE et huit maisons au centre de WAREMME. De grandes fermes, des maisons, des églises et chapelles, des fontaines et des moulins témoignent du 19^e siècle. Les traces du 20^e siècle sont nombreuses et diverses...

Nous remarquerons qu'il n'existe plus aujourd'hui de traces visibles des moulins à vent qui étaient installés dans les campagnes.

Quant aux Monuments aux Morts, relativement peu nombreux et de taille modeste, ils font l'objet de soins particuliers et servent de point de rassemblement à l'occasion de diverses manifestations commémoratives. Il faut constater qu'il n'en existe pas un dans chacun des villages-quartiers.

Les cimetières de l'entité ne recèlent pas d'éléments remarquables par leur ancienneté, leurs dimensions ou leur esthétique.

Il faut noter aussi combien la construction de l'autoroute puis celle de la ligne de TGV ont ruiné l'intérêt paysager d'une partie de la vallée du GEER, créant une coupure visuelle brutale mais aussi une barrière physique et une source de nuisances.

Dans le cadre des Journées du Patrimoine organisées chaque année par la Région Wallonne, la Ville de WAREMME a notamment mis au point deux circuits qui permettent de découvrir quelques points forts de l'architecture et de la nature waremmiennes. Il s'agit du circuit des Libellules et de celui des Papillons, l'un tracé dans le Nord de l'entité, l'autre dans le Sud...

Pour ce qui concerne les arbres, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils sont nombreux ! Dans la campagne, dans les villages... mais aussi dans le centre-ville !

Le service communal des travaux avait d'abord établi en 1985 un relevé des arbres pouvant être considérés comme remarquables sur le territoire de l'entité...

Puis une liste officielle, basée sur un inventaire réalisé en 1992, a été arrêtée par le Gouvernement wallon en 1993. Elle comporte 65 arbres et haies. La grande majorité des essences répertoriées sont des essences régionales : chênes, hêtres, frênes, platanes, tilleuls, marronniers, châtaigniers...

Parmi les éléments repris dans cette liste qui prend en compte tous les arbres, qu'ils soient dans le domaine public ou dans le domaine privé, nous citerons :

- le parc du château de Sélys-Longchamps abrite de très beaux spécimens...
- la drève qui mène au château, faite d'une alternance de chênes et de peupliers, est classée ;
- quelques beaux platanes ornent un des côtés de la place du Roi Albert ;
- à BLERET, la rue L. Maréchal est parsemée de quelques beaux spécimens ;
- à OLEYE, la Chaussée de Nivelles est ornée de quelques beaux spécimens ;
- à LANTREMANGE, un beau tilleul ombrage le parvis de l'église ;
- à GRAND-AXHE, une propriété privée de la rue de Hollogne possède quelques beaux spécimens ;
- à BOVENISTIER, 2 tilleuls à grandes feuilles marquent l'ancienne limite de commune.

Le courrier du Ministère de la Région Wallonne daté de 1993 spécifiait que d'autres arbres et haies méritaient aussi l'attention et qu'ils devaient faire l'objet de démarches particulières en cas de demande d'abattage ou de demande de permis d'urbanisme pour des ouvrages situés dans les environs immédiats. Ces recommandations ont-elles toujours été suivies d'effets ?

L'absence dans la liste de toute haie remarquable n'est pas réellement une surprise pour une entité située dans cette partie de la HESBAYE qui est couverte de grandes étendues cultivées...

Nous avons déjà signalé qu'à l'exception de la réserve naturelle, le patrimoine naturel intéressant est essentiellement concentré le long de la vallée du GEER. Avec ses zones humides, le parc du château de Longchamps et ses arbres séculaires est une zone protégée. Avec ses peupliers, ses zones humides et ses zones paysagères, la vaste propriété communale de la zone naturelle de GRAND-AXHE complète cette propriété privée. Cette zone naturelle est un site didactique mais aussi un but de promenade... D'autres tronçons de la vallée mériteraient aussi une protection et / ou une mise en valeur.

Dans cette partie de la HESBAYE, on ne signale pas d'éléments remarquables en ce qui concerne les éléments du petit patrimoine tels que chapelles, croix... Ils sont d'ailleurs peu nombreux.

Pour ce qui concerne les Sites à Réaménager (SAR) qui avaient fait l'objet en 2001 d'une vaste opération d'inventaire, il faut signaler que la douzaine de sites recensés à WAREMME à l'époque ont tous été réhabilités ou réaffectés. Seul le site de l'ancienne râperie est toujours en attente d'une reconversion... Le bilan est dressé au Chapitre V.

Ce constat témoigne aussi à sa façon de la fièvre immobilière qui sévit à WAREMME...

CHAPITRE IV

CARACTERISTIQUES HISTORIQUES, SOCIALES et CULTURELLES



1. Aspect Historique

Dans les lignes qui suivent, nous allons jeter un rapide coup d'oeil sur le passé des différents villages que rassemble aujourd'hui la commune de WAREMME.

Il n'est évidemment pas question ici de faire oeuvre d'historien et de vous conter par le menu les nombreux faits et gestes qui ont émaillé l'histoire de la commune : nous voudrions simplement rappeler quelques dates ou faits importants...

Je tiens à signaler que les informations qui suivent, proviennent principalement d'un article rédigé par Mr J. LAMBERT pour la Commission d'Histoire et de Littérature de la ville de WAREMME.

Mais remontons le cours du Temps...

Bien que WAREMME existât dès avant l'an mil, on connaît mal l'origine du nom de la localité. Plusieurs hypothèses ont été émises mais aucune ne donne une réponse satisfaisante.

Fondée selon la légende en l'an 124 par Saint Materne, il est certain qu'un noyau bâti existait en l'an 895 puisque la comtesse Ermengarde, apparentée au roi de France Charles III le Simple, en était alors propriétaire.

Un autre document a été retrouvé et il fait mention du don de l'alleu de WAREMME à l'Evêque de Liège, Henri de Verdun, le 5 février 1078. Cette charte reste, à ce jour, le plus ancien document écrit où il est fait mention du bourg de WAREMME dont l'étendue était alors de 1000 bonniers (soit 872 hectares environ). A cette époque, les terres étaient couvertes pour une bonne partie de forêts. La population, composée surtout d'agriculteurs, comptait moins de 900 âmes. On dénombrait 5 moulins et 6 brasseries.

Dès le 11^e siècle, il semble que l'alleu de WAREMME disposait d'un château. Celui-ci fut inhabité vers 1330. Il existe une gravure du 16^e siècle qui montre WAREMME, vue du Nord. Le bourg apparaît encore entouré de ses remparts percés de trois portes ouvertes respectivement vers les villes de Liège, Huy et Saint-Trond. C'est en 1691 que les murailles seront défaites : les pierres serviront, entre autres, à paver les cours.

S'il ne reste aucun vestige de l'époque moyenâgeuse, des fouilles mettent régulièrement à jour les traces des premiers habitants de la région, tant à WAREMME même que dans les villages proches.

Ces recherches révèlent les traces indubitables d'une occupation à trois périodes différentes : néolithique ancien (autour de 5000 ans avant J.-C.), âge du bronze (1100 à 700 avant J.-C.) et enfin gallo-romaine. Mais des indices sérieux laissent croire que la région était déjà occupée au paléolithique moyen, soit 300.000 ans avant J-C !

Le néolithique ancien correspond à l'arrivée dans la région d'agriculteurs-éleveurs qui sont sans doute les premiers habitants qui s'installent de manière durable dans la région. Les premières grandes cultures agricoles néolithiques commencent avec l'arrivée de groupes humains venant de la plaine du DANUBE.

Venus d'Europe centrale en suivant les grands fleuves, ils ont traversé la Pologne actuelle et l'Allemagne pour se fixer en Hesbaye liégeoise et dans les clairières hesbignonnes. Cette installation se passe aux environs de l'an 5000 avant Jésus-Christ et concerne un territoire délimité par la Meuse, le Geer, le Haut Demer et la Mehaigne. Des traces diverses ont été retrouvées en pas moins de six endroits de l'entité de WAREMME mais c'est à OMAL que furent découvertes les premières traces de ces agriculteurs, d'où leur nom d'OMALIENS.

L'homme recherche activement des matières premières et commence à les exploiter. Cette évolution mène à l'exploitation minière du silex. Le site de DARION a notamment livré près de 650 kilos de débris de débitage du silex répartis dans des fosses. Les hommes de l'époque étaient également d'habiles potiers qui produisaient une céramique au décor particulier de rubans gravés (d'où son nom de rubanée). Cette céramique rubanée est décorée de lignes incisées dans la pâte encore fraîche, au moyen d'un peigne en os, la gradine. La décoration consiste en spirales, en chevrons disposés en rubans piqués de pointillés, agrémentés de motifs hachurés ou quadrillés.

Ce courant des premières communautés agro-pastorales semble s'être achevé vers 2000 avant notre ère avec l'arrivée des utilisateurs des premiers outils et armes en métal.

Ces " colons " trouvent dans nos régions des terres agricoles de bonne qualité. Dès 2600 avant J.-C., les habitants des régions hesbignonnaises commencent à domestiquer les animaux. Des moutons, des chèvres, des bœufs et cochons sont gardés comme bétail. La terre est labourée. On sème et on récolte des graminées, l'agriculture se développe et sédentarise les hommes qui construisent de grandes maisons rectangulaires à l'ossature formée de tronc d'arbres et au toit recouvert de chaume. Aujourd'hui, seuls les négatifs de poteaux et la présence de fosses à détritus marquent l'emplacement de ces habitations. Quatre ou cinq habitations groupées étaient parfois entourées d'une palissade continue avec des dispositifs d'entrée réglant sans doute les accès au " village " ainsi formé. Des vestiges ont été retrouvés à OLEYE, Longchamps, Darion, LANTREMANGE...

En Belgique, l'âge du bronze commence vers 1600 avant J.-C, apparition assez tardive justifiée sans doute par l'absence de matière première. Le bronze arrive en Belgique par le commerce, qui s'est déjà développé au néolithique. Le bronze ne supprime pas directement le silex, mais au fil du temps, l'usage du métal va se généraliser.

Le bronze est un alliage de cuivre additionné de 10 % d'étain. La coulée se faisait selon deux techniques, dans des moules en pierre ou par la technique de la cire perdue. Le métal avait alors une valeur stratégique mais aussi marchande et l'on trouve pour cette période des objets métalliques qui semblent n'avoir eu d'autres destinations que l'échange.

Après la période de l'âge du fer, la conquête romaine de nos régions par Jules César en 57 avt J.-C. va ouvrir des possibilités nouvelles grâce à l'établissement d'un cadastre et à la création d'un réseau de voies de communication assez dense. Ces routes suivent d'anciennes pistes et ont surtout un but militaire (envoyer le plus vite possible des troupes) mais aussi politique (la poste impériale) et économique (écoulement des marchandises).

La " pax romana " est très favorable à l'économie. Elle aide à la création de centres administratifs, à l'intensification des échanges commerciaux. De petits centres commerciaux s'établissent le long des voies romaines. Les réformes agricoles amènent l'implantation de grandes exploitations agricoles que sont les villae. A côté des villae, des vici, petites agglomérations se groupent le long des chaussées ou des cours d'eau navigables.

Au point de vue social, la population autochtone se mélange avec les immigrants et les soldats romains.

Des vestiges de villas romaines ont été fouillés à WAREMME et dans les environs, notamment à la Haute-Wegge par le baron de Sélys-Longchamps et à LANTREMANGE...

Une partie de chaussée romaine, dite aussi chaussée Brunehaut, a survécu sur le territoire de WAREMME puisque la chaussée actuelle recouvre un tronçon de l'antique voie romaine qui reliait COLOGNE à BAVAI via TONGRES (la plus vieille ville de Belgique !) et MAASTRICHT. Cette route qui suivait pratiquement la ligne de crête séparant les bassins de la Meuse et de l'Escaut, passait près du tumulus d'OLEYE, se dirigeait ensuite à travers les terres de

LANTREMANGE jusqu'au carrefour des Quatre Abias, puis vers la chapelle Saint-Eloi. Elle passait ensuite par le Fond d'Or, le carrefour des Quatre Bras, longeait ensuite le Bois des Tombes avant de se diriger vers BRAIVES.

A BRAIVES, des fouilles répétées ont permis de dégager les traces d'un vicus. On y a retrouvé une belle cave, des puits, un trésor monétaire, des représentations de chevaux, etc. Ce vicus devait être suffisamment important pour qu'il soit mentionné sur la Table de Peutinger : *Pernaco*. Cette Table est une copie médiévale d'une carte routière antique qui représente l'itinéraire simplifié des voies romaines avec l'indication des lieux gaulois séparant les différentes stations. C'est ainsi que la Table mentionne XVI lieues (environ 36 kms) entre Atuaca (Tongres) et Braives (Pernaco).

En suivant cette voie antique, on peut voir plusieurs tumulus gallo-romains ou tertres funéraires dispersés dans la campagne proche de la chaussée : il y a en un à OLEYE, trois à WAREMME (Plate Tombe et Bois des Tombes), cinq à OMAL, un à BRAIVES... Ces tombes sont non seulement les plus anciens vestiges mais aussi, malheureusement, à peu près les seuls qui, à WAREMME, ont résisté aux ans et aux hommes. Il convient de signaler que les tumulus localisés à WAREMME qui ont fait l'objet de fouilles, se sont tous révélés vides.

Dès le troisième siècle, la situation se dégrade. Les Germains, qui ont observé la paix pendant deux siècles, menacent la sécurité des routes et l'économie décline de plus en plus.

Au 4^e siècle, le christianisme commence à pénétrer très lentement les régions belges. Servais devient le premier évêque belge. L'évêché siège à Tongres, et plus tard à Maastricht.

Au 5^e siècle, les francs envahissent la Belgique. Les Mérovingiens règnent alors sur le pays. En 751, la dynastie des Carolingiens prend le pouvoir. Sous l'impulsion de Charlemagne, la région située entre la Meuse et le Rhin devient le centre politique et économique de l'empire carolingien. Il fait d'Aix-la-Chapelle sa principale résidence.

Charlemagne réforme l'empire franc en le morcelant en comtés administrés par des fonctionnaires royaux choisis en général parmi les grands propriétaires. La succession de Charlemagne est assurée par Louis le Pieux mais, après le décès de celui-ci, l'empire est divisé.

A partir du 9^e siècle, le pouvoir passe aux mains de l'élite locale, seule à même de protéger efficacement les populations. L'économie est essentiellement agricole. Les grands domaines seigneuriaux essaient, dans la mesure du possible, de vivre en autarcie. C'est le temps des seigneurs locaux, liés au prince par un serment féodal.

Comme nous l'avons déjà signalé, en 895, c'est la comtesse Ermengarde qui est propriétaire de l'alleu de WAREMME. En 980, l'évêque Notger est investi par l'empereur germanique du pouvoir temporel.

Initialement, les territoires de la seigneurie de Liège forment une mosaïque. Mais les princes-évêques visent systématiquement à l'agrandissement de leur territoire : ils prennent DINANT au comté de NAMUR (1070), le Hainaut devient leur fief (1071) et ils ne se lassent pas de disputer aux ducs de Brabant les territoires fertiles de Hesbaye.

Au 13^e siècle, le duché de Brabant annexe le duché de Limbourg (actuel pays de Herve). Cette annexion sera une source régulière de conflits avec la principauté de Liège qui, faisant écran, sépare les deux duchés. C'est en 1366 que la principauté de Liège soumet le comté de Looz (soit à peu près l'actuelle province du Limbourg) qui fera partie de son territoire jusqu'au 18^e siècle.

WAREMME et le comté de Haspinga dont elle faisait partie deviennent liégeois au 11^e siècle. C'est en effet en 1078 qu'une héritière de la comtesse Ermengarde fait don de son alleu de WAREMME pour une part à Saint-Barthélemy de Liège et pour l'autre à Saint-Lambert de Liège. Faisant

désormais partie de la principauté, l'évêque est représenté dans la ville par un châtelain et un avoué. Ces deux fonctions sont rapidement réunies dans les mains des seigneurs de JENEFFE.

C'est vers 1100 que de nombreuses villes construisent une première enceinte pour protéger leur faubourg. A WAREMME, l'enceinte s'est limitée à une levée de terre de 5 à 6 mètres de hauteur précédée d'un glacis afin de ralentir la progression d'un éventuel ennemi.

Les villes se développent le plus souvent en cercles concentriques, à partir d'un noyau d'édifices publics et de marchés. A WAREMME, un marché régional est attesté dès 1313 et l'existence d'une halle au 14^e siècle. Un perron existe en 1474. Les rues principales partent du centre et conduisent vers les portes de la ville. Un réseau de ruelles sinueuses, au sol de terre battue, se développe ensuite. L'intérieur de l'enceinte comprend de larges espaces non-bâti. Des installations agricoles s'y installent et ravitaillent les habitants.

Sur la carte dressée par le comte de Ferraris, gravée en 1776, on remarque que WAREMME a conservé cette structure primitive. Les trois portes sont bien visibles, de même que l'enceinte qui s'arrête au bas de l'actuelle rue Hubert Stiernet au niveau du Geer et des terrains marécageux qui l'environnent.

La région de WAREMME a toujours eu une vocation agricole. Entre le 10^e siècle et le début du 14^e siècle, la production de céréales sera multipliée par deux. Cette augmentation est due à l'amélioration des techniques agricoles : un assolement triennal est appliqué et un nouveau type de charrue apparaît. Elle creuse plus profond et possède un versoir qui retourne complètement la terre soulevée par le soc. Le cheval remplacera le bœuf pour tirer la charrue. C'est suite au morcellement des terres cultivables par héritage que s'installe une " course à la terre cultivable " qui, par des opérations de défrichage, façonnera les contours du paysage rural qui est notre environnement actuel.

Les classes populaires se composent alors, d'une part, d'artisans boutiquiers (tels les boulangers, bouchers, brasseurs...) et, d'autre part, de travailleurs manuels spécialisés comme les menuisiers, les charrons, les cordonniers,...

A partir du 13^e siècle, ces maîtres artisans se regroupent en " métiers " qui établissent des règles de concurrence strictes. Les autorités communales de WAREMME attendront le 10 mars 1591 pour reconnaître officiellement dix corps de métiers : boulanger, brasseur, vinier, boucher, cordonnier, charpentier, orfèvre, maçon, mercier et parmentier. Chaque membre était reconnu comme bourgeois et investi des droits conférés par cette qualité.

Située près des limites Ouest de la Principauté, WAREMME subira de plein fouet les conflits menés par la Principauté pour défendre son indépendance. C'est ainsi qu'elle sera pillée et incendiée à plusieurs reprises : en 1213, 1255, 1313, 1347, 1467, 1578, 1636, 1691, 1746, 1747 et 1748.

Pendant cette longue période, le pouvoir est exercé par le Prince-Evêque et le Chapitre, également composé de nobles.

La bourgeoisie s'oppose à cette mainmise. En 1255, la guerre civile éclate : les Hutois se révoltent contre le Prince-Evêque, assiègent WAREMME, mettent la ville à sac et incendient le château. C'est la paix de BIERSET, signée le 17 octobre 1255, qui mettra fin au conflit.

La querelle fratricide des Awans et des Waroux, querelle d'un type fréquent à l'époque, décimera la chevalerie liégeoise entre 1296 et 1335. Le châtelain de WAREMME, Guillaume II de JENEFFE, soutient les Awans et cela entraîne la mise à feu et à sang de la ville en 1313 par les Waroux. Le lignage du vaillant Guillaume est décimé...

Quelques années plus tard, le 20 mai 1327, ce sont trois cousins du châtelain de WAREMME, les seigneurs du château de Mouhin (hameau de WAREMME), qui sont assassinés avec leur cousin, Raes de WAREMME.

La paix des Douze vint enfin mettre un terme à cette guerre. Elle fut conclue, en mars 1335, à l'abbaye Saint-Laurent de LIEGE.

C'est au cours du 14^e siècle que la plupart des territoires belges, jusque là plus ou moins indépendants, passent, l'un après l'autre, sous la domination de la maison de Bourgogne. L'Etat bourguignon n'est pas un état unitaire, mais un assemblage de régions groupées sous l'autorité du duc de Bourgogne. Les autorités locales tenteront, autant que possible, de contrer l'ingérence du duc.

La période bourguignonne est parsemée de guerres et de batailles et ces guerres interminables pèseront de plus en plus lourdement sur les populations hesbignones. Les armées sont, en effet, composées de nobles et de mercenaires. Lorsqu'ils installent leurs campements, ils réquisitionnent le grain et le bétail et détruisent systématiquement les moissons restantes afin d'empêcher le ravitaillement des troupes ennemies. Ce comportement va aggraver dans nos régions le problème de la famine et favoriser l'apparition d'épidémies liées à la sous-alimentation.

Philippe le Bon avait réussi à étendre sa domination sur toutes les contrées qui touchent à la principauté de LIEGE, et jetait sur celle-ci des regards de convoitise. Son désir était d'englober la principauté dans ses Etats. Il chercha à imposer un membre de sa famille comme Prince-Evêque mais les liégeois le chassèrent. Les hostilités commencèrent jusqu'à ce que son fils, Charles le Téméraire, à la tête d'un corps d'armée d'environ 30.000 hommes, se jette sur la Hesbaye, livre bataille à BRUSTEM (28 octobre 1467) et marche sur LIEGE. En passant, il livre WAREMME aux flammes. La paix d'OLEYE signée le 10 septembre 1466 avait donc fait long feu...

Plus d'un siècle plus tard, en 1578, le duc d'Albe et les chefs de la Maison d'Orange et Nassau sont en lutte ouverte. Les troupes espagnoles traversent la Hesbaye pour barrer le passage de la Meuse à Guillaume le Taciturne. WAREMME doit assurer leur ravitaillement et est pillée.

La liste des pillages et des destructions continue à s'allonger au 17^e siècle : les troupes hollandaises, espagnoles et françaises dévastent et affament la contrée.

La terrible et longue guerre de la Ligue d'Augsbourg qui opposait la plus grande partie des puissances européennes (Espagne, Empire germanique, Hollande) au puissant Louis XIV, amena l'occupation de la HESBAYE par les armées françaises. Certains pensent que Louis XIV a logé à GRAND-AXHE... Ce qui est certain, c'est qu'il fit, faute d'y trouver du ravitaillement, incendier WAREMME ainsi détruite aux deux-tiers en 1691.

Lors de la guerre dite de la *Succession d'Autriche* (1744-1748), WAREMME et ses environs servirent à nouveau de lieu de ravitaillement pour les armées françaises. En 1746, après la bataille de ROCOURT, les armées françaises occupent les Pays-Bas et les troupes épuisent les campagnes. On a calculé qu'on réquisitionna des vivres, des fourrages et des charrois pour une valeur de près de 9 millions de livres !

En 1792, les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège sont envahis par les troupes républicaines françaises. L'année suivante, ces territoires sont reconquis par les Autrichiens. Une nouvelle campagne militaire française repousse définitivement l'armée autrichienne.

Ces occupations et ces réquisitions répétées ont considérablement entravé le développement de WAREMME. En 1736, sur les 90 ménages établis à l'intérieur de l'enceinte, 40 étaient inscrits au registre des pauvres.

Toutes ces invasions des divers belligérants ont aussi empêché la sauvegarde des monuments anciens. Ne soyons donc pas surpris de ne trouver dans la région que quelques vestiges préhistoriques ou romains qui n'avaient aucun intérêt pour les divers combattants...

D'autant qu'à ces dévastations militaires, il faut ajouter d'autres calamités : une épidémie de peste en 1597 et de choléra au 19^e siècle.

Vers 1543, WAREMME reçut le titre de " Bonne Ville " qui lui conférait des droits très importants dont celui d'avoir une représentation au Tiers-Etat, à côté de l'Eglise et des Nobles. Un autre privilège permettait aux Bonnes Villes de construire une enceinte.

Le premier hôtel de ville, construit vers 1540, fut détruit par l'incendie qui, dans la nuit du 16 au 17 avril 1748, réduisit en cendres le quart de la localité en quelques heures. Il fut reconstruit au même endroit quelques années plus tard, l'adjudication ayant eu lieu en 1751. Ce bâtiment fut, à son tour, démoli en 1900 et remplacé par l'hôtel de ville actuel construit en 1902 sur les plans de l'architecte waremmien Célestin Bricteux.

Pas plus que l'hôtel de ville, l'église paroissiale actuelle n'est ancienne. Des documents indiquent qu'une église existait en 965 et d'autres que des réparations importantes eurent lieu en 1353. Une autre restauration eut lieu en 1804 puis l'église, devenue trop petite, fut démolie en 1879 et remplacée par l'édifice actuel qui fut consacré le 27 septembre 1881. L'intérieur a été entièrement remanié entre 1963 et 1968 pour répondre aux décisions du Concile Vatican I.

Autre édifice important pour une ville, WAREMME peut s'enorgueillir de disposer d'un hôpital dès 1345. Un registre des comptes des années 1580 à 1593 ayant miraculeusement échappé à la destruction, il a pu être établi qu'il s'agissait d'une sorte d'hôtellerie pour pèlerins pauvres et non d'une léproserie. Les lépreux étrangers étaient renvoyés dans leur ville d'origine tandis que ceux originaires de WAREMME étaient isolés aux limites de la cité dans une chaumière. En 1624, les bâtiments de l'hôpital furent remplacés par ceux d'un Couvent des Récollets. En 1638, un second couvent s'installe à WAREMME : le Couvent des Sépulchrines qui se chargeront de l'instruction des jeunes filles.

La Révolution française et l'entrée des troupes françaises à LIEGE, en 1792, vinrent bouleverser la relative tranquillité waremmienne. De très nombreux villageois adhèrent aux idéaux et grands principes égalitaires. Beaucoup font surtout valoir leurs griefs à l'encontre du clergé : des actes de violence contre les curés sont même recensés à MOMALLE, à ODEUR, à THYS...

Les revendications des assemblées paysannes portent principalement sur le refus de payer la menue dîme et sur le paiement sous conditions de la grosse dîme : ils demandent qu'elle ne soit payée que si le décimateur s'acquitte de ses obligations, à savoir entretien de la maison pastorale, de l'église et des murailles du cimetière... Leurs revendications portent aussi sur une demande de gratuité de l'école pour les pauvres.

Mais cet élan vers un changement révolutionnaire est vite brisé.

La Terreur n'ayant pas sévi dans notre région, la noblesse hesbignonne a gardé ses châteaux et ses propriétés. Certes, les ruraux ont obtenu une représentation au Tiers Etat jusqu'alors réservé aux Bonnes Villes. Mais, en cette époque de guerres impériales, les réquisitions et, surtout, la conscription accablent les campagnes qui voient beaucoup d'hommes partir à la guerre.

Et quand bien même ces hommes seraient restés au pays, ils ne posséderaient pas davantage de terres car les biens de l'Eglise, vendus par le Trésor français, sont allés, les nobles s'abstenant de les acheter, à quelques grands fermiers et aux bourgeois des villes qui disposaient des capitaux nécessaires à leur achat. Pour la plupart des paysans, les conditions de vie n'auront donc finalement guère changé malgré le changement de régime...

Il faut noter qu'à la différence du clergé dont les propriétés étaient surtout constituées de parcelles sans bâtiments ruraux, la noblesse est attachée aux grandes fermes en raison de ses liens avec le régime seigneurial.

En 1806, L.F. THOMASSIN a écrit :

" Par ses productions consistant principalement en céréales, par son absence presque totale de bois et de bruyères, par la densité particulièrement forte de sa population, par son absence d'industrie, la Hesbaye offre un saisissant contraste avec la plus grande partie du reste de la Principauté de LIEGE. "

WAREMME subit à nouveau des réquisitions à l'occasion des guerres de l'empire. Les deux couvents situés dans ses murs, le Couvent des Récollets et celui des Sépulchrines furent transformés à cette époque en dépôts et écuries. Du couvent des Récollets, il ne subsiste aujourd'hui que l'ancienne porte d'entrée de la brasserie située dans la cour d'une maison privée de la rue Stiernet. De celui des Sépulchrines, une pierre gravée dans une maison de la rue Lejeune. Le bâtiment qui abrite aujourd'hui l'Académie de musique et le Centre culturel occupe l'emplacement de l'ancien couvent des Sépulchrines.

Il faut signaler que sous le régime hollandais, WAREMME perd momentanément son statut de Ville.

Ce n'est pas l'avènement de la Belgique qui va modifier sensiblement les structures économiques en place. Il se forme en effet une " aristocratie " rurale qui concentre dans ses mains le pouvoir économique et le pouvoir politique.

Les députés de la région, catholiques ou libéraux, dénoncent tous la ruine des campagnes au profit des villes, le " tout à l'industrie " au détriment de l'agriculture ! Ils réclament des routes, du crédit, l'organisation d'un enseignement agricole, la réforme du bail à ferme, l'instauration d'une assurance mutuelle... Tous décrivent la condition misérable du prolétariat rural et revendiquent, dans un siècle pourtant libre-échangiste, le protectionnisme agraire.

Pourtant, c'est au cours de ce 19^e siècle que la campagne de la Hesbaye Liégeoise va vivre une mutation capitale en passant d'une agriculture de subsistance à une économie de profit.

La structure des propriétés va changer et les préoccupations scientifiques vont modifier les anciennes pratiques culturelles. La recherche du rendement va favoriser l'innovation technologique. Tout alors contribue à briser les routines : la jachère disparaît, les rendements s'améliorent, les cultures se diversifient et l'élevage se développe.

Pour le monde agricole hesbignon, la culture de la betterave sucrière constitue une source de richesse nouvelle qui ne conduit pas à la suppression d'autres cultures. Il s'agit réellement d'un bonus financier !

Mais, dans les campagnes, les mentalités évoluent lentement. Et il faut attendre la crise agricole de 1880 qui déstabilise une partie de la population des petits cultivateurs et ouvriers agricoles et les

pousse vers les industries du bassin liégeois, pour voir apparaître une réelle mutation des esprits. Apparaissent alors les " navetteurs " qui, au contact des ouvriers plus politisés, vont introduire les idées socialistes dans les campagnes.

Avec l'instauration en 1894 du suffrage universel (réservé aux hommes et tempéré par le vote plural...), les paysans vont se choisir des candidats plus représentatifs de leurs aspirations profondes et l'ère des notables va prendre fin.

Avec la création des coopératives et des mutuelles, le parti ouvrier, conduit par Joseph WAUTERS, né en 1875 près de WAREMME, va connaître après 1900 un énorme développement.

Au 20^e siècle, le calme de la cité fut rompu par les deux guerres mondiales. C'est en 1915, durant la première guerre mondiale, que les remparts de la ville furent nivelés. Le 28 août 1944, un peu plus de huit jours avant sa libération et après avoir abrité de nombreux résistants, la ville fut bombardée par erreur par l'aviation américaine. On dénombra 14 morts et de graves dégâts matériels.

A partir des années 1950, la ville connaît, sous l'impulsion du bourgmestre E. LEBURTON, une transformation radicale : de grands travaux publics modifient les artères, les premiers buildings apparaissent, de nouveaux quartiers d'habitations (dont un grand nombre d'habitations sociales) s'ouvrent dans la campagne environnante, les écoles se multiplient et s'agrandissent, le commerce se développe....

Si, globalement, la population de l'entité augmente rapidement (alors qu'en 1947, la ville comptait 8.000 habitants, ils sont près de 15.000 aujourd'hui !), la population des villages-quartiers reste par contre longtemps très stable. Ce n'est qu'à partir de 1970 qu'elle augmente au même rythme que celui relevé pour le noyau urbain.

C'est aussi en 1970 que WAREMME prend son visage administratif actuel. Il résulte de la fusion volontaire des communes de WAREMME, BETTINCOURT, BLERET, BOVENISTIER, GRAND-AXHE, LANTREMANGE et OLEYE.

Et c'est en 1985 que WAREMME retrouve son statut de ville !

L'histoire d'une ville, c'est aussi celle des grands hommes qui ont animé les arts ou influencé l'évolution de la société.

Souvenons-nous de quelques-uns d'entre eux décédés aujourd'hui...

Le romancier **Hubert Stiernet** est né à WAREMME en 1863. Sa maison natale existe toujours dans la rue du Pont et une plaque commémorative a été apposée sur la façade. Régent littéraire, Stiernet professa au Roeulx et à Laeken. Dès 1888, il publie un recueil de trois nouvelles, Pierre Lanriot. Il publiera encore Les Contes à la Nichée, Haute Plaine, Le Récit du Berger, Le Roman du Tonnelier, La Grâce de la Folie pour ne citer que les plus connus. Il meurt en 1939 à LAEKEN.

Le baron **Edmond-Michel de Selys-Longchamps** est né à PARIS le 25 mai 1813. Sa famille est revenue à WAREMME en 1827. Il mena une vie politique intense : conseiller communal en 1842, conseiller provincial en 1845, député de l'arrondissement de WAREMME en 1848, sénateur de 1855 à 1900 et Président du Sénat en 1880. Parallèlement à cette vie politique, il mène, en tant que membre de l'Académie de BRUXELLES, une carrière scientifique d'entomologiste de renommée internationale. Il écrit des articles à propos des libellules, des oiseaux, des reptiles. Il meurt à LIEGE en 1900.

C'est le 8 novembre 1875 qu'est né à ROSOUX **Joseph Wauters**. Docteur en Physique-Chimie de l'Université de LIEGE, il s'intéresse très tôt à la politique. En 1898, il fonde la coopérative La Justice. En 1902, il crée la mutuelle baptisée du même nom. En 1905, il ouvre un hôpital puis en 1907 un dispensaire antituberculeux. Il promeut l'obligation scolaire et parallèlement un enseignement laïc. Elu député en 1908, il est en 1910 à la direction du journal Le Peuple. Il devient Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement en 1919. Il fait voter en 1921 la loi sur la journée de travail de 8 heures et sur la semaine de 48 heures. A nouveau Ministre de l'Industrie et du Travail en 1925, il ratifiera au nom de la BELGIQUE la Convention du Travail le 4 juin 1926 à WASHINGTON. Il décède le 29 juin 1929.

Arthur Wauters, frère cadet de Joseph, naquit en 1890. Il fut d'abord professeur d'université. Elu député puis sénateur, il entra au gouvernement en qualité de Ministre de la Santé Publique en 1937. Ministre de l'Agriculture pendant quelques mois en 1946, il officia ensuite comme ambassadeur de Belgique en URSS. Il décéda en 1961.

Edmond Leburton est né à LANTREMANGE le 18 avril 1915. Licencié en Sciences politiques et sociales à l'Université de LIEGE, il sera député de 1946 à 1981. Devenu bourgmestre de WAREMME le 2 janvier 1947, il restera à la tête de la commune jusqu'au 23 janvier 1987. Il présidera la Chambre des Représentants de juin 1977 à janvier 1979. Il exerça plusieurs fonctions ministérielles : Ministre de la Santé publique et de la Famille (1954 -1958), Ministre de la Prévoyance sociale (1961 - 1964), Ministre des Affaires économiques (1969 - 1971). Premier Ministre pendant un an (1973 - 1974), il fut le dernier parlementaire wallon à occuper ce poste. Président de la Chambre entre 1977 et 1979, il est décédé à WAREMME le 15 juin 1997.

Comme l'indiquent les lignes qui précèdent, la source principale de la richesse d'une région a longtemps directement dépendu de l'agriculture. Nous verrons dans les pages qui suivent que ce n'est plus le cas aujourd'hui...

Nos campagnes ont donc vécu des transformations profondes au cours des deux derniers siècles.

Il y a eu l'évolution continue des techniques, l'accélération très forte de la mobilité professionnelle et familiale, la mécanisation du travail, l'exode rural, la perte d'influence de l'église, la publicité des modèles urbains, la circulation de plus en plus rapide de l'information, la réalisation d'opérations de remembrement, la course à la productivité dictée par une industrie agro-alimentaire toujours plus puissante...

Que réserveront les prochaines décennies ?

Campagne – jardin ou ville – campagne ?

Examinons brièvement les traces de ces transformations profondes qui subsistent dans les différents villages-quartiers de l'entité.

BETTINCOURT

Situé à la frontière linguistique actuelle (BETTENHOVEN en Néerlandais), ce village formait sous l'Ancien Régime une même entité avec WAREMME et LONGCHAMPS. Un des 2 bourgmestres de la Ville devait toujours provenir soit de BETTINCOURT, soit de LONGCHAMPS.

En 1200, Helvin et Gauthier de Bettincourt prirent le commandement des guerriers liégeois qui partaient pour la 5^e croisade.

Une église est déjà mentionnée à BETTINCOURT en 1314. A l'époque, la paroisse englobait aussi BERLOZ et CORSWAREM. L'actuelle église Saint-Lambert, construite en 1771, présente un plafond orné d'un superbe stuc.

BLERET

En 1278, la Seigneurie de BLERET est vendue par Guillaume de Hemricourt au Chapitre de l'église St Denis à LIEGE, chapitre qui en conserva la propriété jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. A l'exclusion d'une petite partie du village qui dépendait de la Cour des Echevins de WAREMME, BLERET avait sa propre Cour de Justice qui reconnaissait les Echevins de LIEGE comme chefs de sens.

L'église, située en bordure du village, est un monument de grand intérêt. Sa tour trapue, faite de moellons de calcaire et de grès, date des 14^e et 15^e siècles. Rénové et agrandi en 1887, cet édifice abrite un magnifique calvaire, des autels et des bancs de communion de style néo-gothique.

BOVENISTIER

A la fin de l'Ancien Régime, tout le village était la propriété du Chapitre de l'église St Jean l'Evangéliste à LIEGE.

L'église actuelle a été construite en 1857. Face à elle, une remarquable ferme seigneuriale est constituée d'un ensemble de bâtiments réalisés en briques et calcaire. D'anciennes douves sont encore perceptibles du côté de la rue.

GRAND-AXHE

Situé le long de la chaussée romaine, occupé par les hommes depuis très longtemps, le village appartient jusqu'au 13^e siècle à l'abbaye de St-Denis-lez-PARIS. Au milieu du 14^e siècle, il est renseigné comme étant alors propriété des seigneurs qui gouvernaient OLEYE.

LANTREMANGE

Possession de l'Abbaye de STAVELOT, ce village fut à partir de la fin du Moyen Age la possession des seigneurs de REMICOURT. Le village disposait d'une Haute Cour de Justice qui reconnaissait la Cour de MALMEDY comme chef de sens. La localité disposait d'une école dès avant la fin de l'Ancien Régime.

Situé à la frontière linguistique actuelle, en bordure du GEER, le village possède une église dédiée à Saint-Sébastien. Cette église abrite un riche mobilier néo-baroque, œuvre de plusieurs artisans talentueux de la seconde moitié du 19^e siècle.

OLEYE

Sous l'Ancien Régime, le destin de ce village était lié à celui du village de GRAND-AXHE car ils étaient possession du même seigneur. Il y avait à OLEYE une Cour de Justice qui reconnaissait les Echevins de LIEGE comme chefs de sens.

Situé à la frontière linguistique actuelle (LIEK en Néerlandais), en bordure du GEER, ce village compte une assez grande superficie de pâtures et vergers.

En Décembre 1465, Charles le Téméraire campa avec ses troupes dans le village. Il y revint en septembre 1466 et c'est là qu'il signa la paix avec les liégeois.

2. Aspect Démographique

La Hesbaye, fertile et peuplée, a longtemps tiré ses principales ressources de l'agriculture.

En effet, dans cette région, l'industrie est restée à peu près inexistante : ateliers artisanaux et fabriques n'ont jamais constitué que des activités complémentaires. Ce sont donc la terre, son appropriation et son mode d'exploitation qui ont eu une incidence importante sur la population, sa structure et son évolution en nombre.

Mais, malgré la richesse des terres, la vie des paysans n'a jamais été facile. Autrefois, pour les petits fermiers, il fallait travailler du matin au soir pour arriver à peine à nouer les deux bouts. Pour y parvenir, femmes et enfants participaient aux travaux.

Joseph WAUTERS a décrit le sort de ces femmes, véritables bêtes de somme :

" Même au moment où elle allaite encore, elle doit se lever à 4 heures du matin pour préparer la nourriture des hommes qui s'en vont aux champs. Après avoir mis un peu d'ordre dans son ménage, elle s'en va elle-même aux champs pour donner un coup de main. Elle revient peu avant les autres, à midi, pour préparer le repas. Après le repas, elle retourne aux champs. Le soir, fatiguée, elle doit pourvoir aux besoins de tout le monde, soigner le bétail, faire la laiterie, récolter les œufs...".

Vraiment, les temps étaient durs !

Amorcée au 18^e siècle, la croissance démographique est alors due à une hausse de la natalité mais surtout à un recul de la mortalité. Cette croissance démographique se poursuit tout au long du 19^e siècle, de manière continue mais non uniforme dans l'espace et dans le temps. Voir à ce sujet le Tableau Démographie 1 dans l'Annexe 1.

De 1846 à 1910, ce sont les communes situées en bordure des bassins industriels liégeois et hutois qui connaissent un taux d'accroissement supérieur à la valeur moyenne. C'est aussi le cas des communes situées le long des lignes de chemin de fer, nationales et vicinales. C'est ainsi que, pendant cette période, WAREMME connaît une très rapide hausse de sa population !

A partir de 1850, avec l'avènement de la culture de la betterave et la prospérité due à l'augmentation constante des prix des céréales, les habitants ont bénéficié d'un revenu supplémentaire qui a compensé les effets de la mécanisation de l'agriculture.

Mais la grande crise agricole de 1880, provoquée par la surproduction des céréales et la concurrence des blés américains moins chers, va conduire les petits propriétaires à vendre ou à hypothéquer leurs biens. Apparaît alors un phénomène de concentration capitaliste : seules les exploitations les plus rentables, capables d'investir, subsistent.

La mécanisation de l'agriculture s'accélère alors. Les ouvriers agricoles qui, dans un premier temps avaient profité de l'industrialisation progressive de l'agriculture, sont trop nombreux pour le travail disponible. Ils sont contraints de quitter une terre qui ne les nourrit plus.

Pourtant, la campagne ne se dépeuple pas. Le chemin de fer et le système des abonnements ouvriers à tarif réduit permettent à une main-d'œuvre non qualifiée de rejoindre chaque jour la ville et les

bassins industriels pour gagner son pain. Il n'est décidément pas facile de quitter sa condition d'esclave...

Ce brassage de population introduit à la campagne de nouvelles idées. Il s'ensuit une chute du taux de natalité et une baisse sensible du taux d'accroissement annuel de la population. Un phénomène de vieillissement de la population s'enclenche.

Notons que c'est suite à ce déplacement de la main-d'œuvre vers les industries que les grands fermiers engagent pour les travaux saisonniers (par exemple nettoyage et arrachage des betteraves) qui nécessitent encore du personnel, des tâcherons flamands qu'ils sous-payent.

Selon le témoignage de J. WAUTERS, ces nouveaux ouvriers agricoles " s'abrutissent à travailler et quand il fait clair de lune, il n'est pas rare de les voir encore occupés à 9 heures du soir. "

Rappelons ici que la première version du présent document a été rédigée en 2005 et que cela explique que certaines données fournies soient un peu anciennes... Dans la mesure du possible, elles ont été actualisées. Parfois dans les tableaux, parfois via un commentaire qui informe sur l'évolution récente...

Le Tableau Démographie 1 de l'Annexe 1 rassemble des chiffres relatifs à l'évolution de la population entre 1831 et 2010.

Ces chiffres, fournis pour plusieurs types d'entités administratives (pays, région, province et communes ¹), nous renseignent sur la situation relevée le 01 janvier, à un intervalle de \pm 20 ans.

L'examen des valeurs de l'indice indiqué sous chaque chiffre absolu révèle de très grandes disparités dans l'évolution de la population.

Notons d'abord qu'entre 1831 et 2010, la population belge et celle de la province de LIEGE ont connu, selon des rythmes différents, une augmentation du nombre de leurs habitants d'ampleur comparable (facteur 2,87). Pour la Région wallonne considérée dans son ensemble, la hausse a été nettement moins importante (facteur 2,33).

1. outre les chiffres qui concernent l'entité de WAREMME, le tableau fournit ceux des entités de BERLOZ, CRISNEE, OREYE, FAIMES et REMICOURT. Nous rappelons que ces 5 communes qui font toutes partie de la Hesbaye liégeoise, constituent dans tout le reste de la présente analyse la micro-région de référence.

Après ce constat très global, il conviendrait sans doute de distinguer deux grandes époques :

- le 19^e siècle, période d'industrialisation du sillon Sambre et Meuse, au cours duquel l'évolution du nombre d'habitants est plus rapide en Région wallonne que dans le Royaume ;
- le 20^e siècle au cours duquel ce sont les autres régions qui voient leur population croître de manière nettement plus importante.

Si, de manière générale, on peut constater que la population est toujours de plus en plus nombreuse, il faut noter qu'il peut aussi y avoir des temps d'arrêt de durée plus ou moins longue dans cette progression. C'est le cas pour la Province de LIEGE entre 1970 et 1991,

pour les communes de CRISNEE et OREYE entre 1900 et 1991, pour REMICOURT entre 1920 et 1991...

Il y a eu aussi des périodes de diminution de la population ! Ainsi, pour FAIMES, la population a diminué de manière sensible entre 1900 et 1970... tandis qu'à BERLOZ, la chute a duré de 1920 à 1991. Cette commune retrouve maintenant un nombre d'habitants équivalent à celui recensé en 1920 !

Evidemment, les raisons de ces variations en sens divers ne sont pas toujours transposables d'une entité à l'autre.

Il est d'autant plus remarquable de constater que, pour WAREMME, la croissance de la population fut soutenue et continue : 3.150 habitants en 1831, 6.850 en 1900, 8.150 en 1947, 10.950 en 1970 et plus de 14.600 en 2010 !

L'indice de croissance (facteur 4,61 entre 1831 et 2010) est beaucoup plus élevé que celui du pays, de la Région Wallonne ou de la Province de LIEGE ! Il est comparable à des entités de la banlieue liégeoise comme GRACE-HOLLOGNE.

WAREMME a certainement profité en tant que petite ville du mouvement d'exode rural qui a sévi dans les campagnes jusqu'à la fin des années 1970.

Mais aujourd'hui, alors que ce mouvement s'est inversé, WAREMME continue visiblement à séduire de nouveaux habitants !

Pendant ce temps, pour la ville de LIEGE, la chute est vertigineuse puisqu'elle a perdu près de 25 % de sa population entre 1970 et 2003 ! Le mouvement de déclin est aujourd'hui arrêté.

Certes, ce mouvement de retour vers la campagne n'est pas également réparti. Ainsi, entre 1990 et 2005, alors que le taux de croissance était d'environ 12,2 % pour WAREMME, il était de 12,8 % pour les communes de BERLOZ, REMICOURT et OREYE et de l'ordre de 24 % pour les communes de CRISNEE et de FAIMES ! Pendant cette période, la hausse était de 5,5 % en Région wallonne et de 4 % en Province de LIEGE.

Notons que pour un petit pôle concurrent comme TONGRES (situé de l'autre côté de la frontière linguistique...), les chiffres, certes à un niveau absolu supérieur à celui de WAREMME, sont par contre pratiquement stabilisés depuis 1970.

Il faut savoir qu'en 1970, lors du recensement de la population, l'Institut National de Statistique a divisé le territoire en secteurs statistiques et en noyaux d'habitat afin de cerner au mieux la réalité de l'habitat aggloméré.

C'est ainsi que la Région Wallonne a été découpée en 9.730 secteurs statistiques qui peuvent se définir comme étant la plus petite unité territoriale pour laquelle des informations statistiques existent. Dans ce découpage, les noyaux d'habitat sont des unités morphologiques formées d'un ou plusieurs secteurs statistiques et ce indépendamment des limites communales.

L'analyse de ce découpage permet de dégager un profil d'urbanisation wallon caractérisé par un grand nombre de noyaux de plus de 50 habitants, par une localisation quasi exclusive de la population dans ces noyaux (à raison de 89,7 %) et par une superficie relativement faible occupée globalement par ces noyaux (soit 12,1 % du territoire).

Cet outil est très précieux pour mesurer les mouvements entre ces secteurs du territoire. Ainsi, entre 1981 et 1991, on peut observer en Région Wallonne d'une part qu'un transfert de population a eu lieu depuis les grands centres vers les villages de 200 à 4000 habitants et, d'autre part, que l'espace imparti aux agglomérations n'a globalement pas augmenté.

Comme indiqué dans le tableau Démographie 1, cet exode hors des centres urbains est particulièrement marqué à LIEGE...

Examinons comment cet accroissement de population s'est réparti au sein de l'entité de WAREMME. Les chiffres du **Tableau IV.A.** sont tirés des informations fournies par les secteurs statistiques.

Nous observerons d'abord la concentration de population très nette dans le centre-ville. En 1970, les citadins représentaient 73,77 % de la population totale. En 2010, ce taux est de 74,94 %. Notons que ce taux a connu un maximum en 1991 avec 76,54 %. Globalement, sur la période considérée, le taux de croissance de la population urbaine (indice 146) est plus grand que celui de la population villageoise (indice 137).

De l'analyse de chiffres plus fins, il ressort que le quartier de la Haute Wegge (habitations sociales) a accueilli entre 1981 et 2001 près de 50 % des nouveaux habitants du centre-ville !

Parmi les villages-quartiers, c'est celui de BLERET qui a connu la plus forte croissance de population sur cette période de 40 ans ! La population y est passée de l'indice 100 à l'indice 183. C'est GRAND-AXHE qui a connu la plus faible progression.

A part BLERET, les autres villages-quartiers suivent une progression inférieure à celle constatée pour le centre-ville. OLEYE reste de très loin le village le plus peuplé : il rassemble un peu plus de 3 villageois Waremmiens sur 10.

Pour le noyau urbain comme pour l'ensemble de l'entité, l'évolution démographique a connu une hausse continue. Dans les villages, la situation est plus contrastée. Ainsi, à BETTINCOURT et à LANTREMANGE, un important recul a été enregistré au début des années 1990. Ainsi, en 2010 par rapport à 2007, BLERET et GRAND-AXHE sont en légère régression...

Il ne semble pas flagrant que l'opération de Développement Rural qui a été menée au cours de la dernière décennie, ait engendré une hausse de population dans les villages-quartiers... Elle y a sans doute participé indirectement.

Tableau IV. A.	REPARTITION de la POPULATION dans la commune.						
	Superficie	1970	1981	1991	2001	2007	2010
	%	%	%	%	%	%	%
BETTINCOURT	188	300	313	298	349	362	376
<i>part relative</i>	6,1	2,9	2,6	2,4	2,6	2,5	2,5
<i>indice évolution</i>		100,0	104,3	99,3	116,3	120,7	125,3
BLERET	231	360	416	467	599	677	660
<i>part relative</i>	7,4	3,5	3,5	3,7	4,4	4,7	4,5
<i>indice évolution</i>		100,0	115,6	129,7	166,4	188,1	183,3
BOVENISTIER	366	348	350	355	431	440	459
<i>part relative</i>	11,8	3,4	2,9	2,8	3,2	3,1	3,1
<i>indice évolution</i>		100,0	100,6	102,0	123,9	126,4	131,9
GRAND-AXHE	169	452	486	520	552	558	535
<i>part relative</i>	5,4	4,4	4,1	4,1	4,1	3,9	3,6
<i>indice évolution</i>		100,0	107,5	115,0	122,1	123,5	118,4
LANTREMANGE	419	393	434	346	424	471	507
<i>part relative</i>	13,5	3,8	3,6	2,7	3,1	3,3	3,4
<i>indice évolution</i>		100,0	110,4	88,0	107,9	119,8	129,0
OLEYE	401	837	949	969	985	1.088	1.158
<i>part relative</i>	12,9	8,2	7,9	7,7	7,3	7,6	7,9
<i>indice évolution</i>		100,0	113,4	115,8	117,7	130,0	138,4
sous-total villages	1.774	2.690	2.948	2.955	3.340	3.596	3.695
<i>part relative</i>	57,2	26,2	24,7	23,5	24,8	25,1	25,1
<i>indice évolution</i>		100,0	109,6	109,9	124,2	133,7	137,4
WAREMME centre	1.330	7.568	9.005	9.642	10.145	10.740	11.052
<i>part relative</i>	42,8	73,8	75,3	76,5	75,2	74,9	74,9
<i>indice évolution</i>		100,0	119,0	127,4	134,1	141,9	146,0
TOTAL	3.104	10.258	11.953	12.597	13.485	14.336	14.747
<i>indice évolution</i>		100,0	116,5	122,8	131,5	139,8	143,8

Source : Administration communale

Le Tableau Démographie 2 de l'Annexe 1 nous donne un aperçu de l'évolution de la population totale répartie en classes d'âge ¹. La période couverte va de 1981 à 2003.

Au niveau du pays, de la Région Wallonne et de la province de LIEGE, la tendance est claire : alors que la population est en augmentation (très faible pour la province de LIEGE), la proportion de jeunes diminue... et celle des plus de 65 ans augmente !

Pour les entités communales, l'évolution peut être différente.

- d'autres découpages en classes d'âge auraient pu être faits. Ainsi, c'est souvent la classe 0 – 17 ans qui est aujourd'hui retenue (cfr obligation scolaire jusque 18 ans) mais les chiffres disponibles pour 1981 et 1991 ont conduit à garder comme première classe celle des 0 à 14 ans.

Certains petits villages ruraux ne vivent pas cette tendance de manière constante dans le temps. Ainsi, on peut constater que la part relative des personnes de plus de 65 ans est la même à OREYE en 2003 qu'en 1981. Pour FAIMES et REMICOURT, la part des plus de 65 ans a même chuté entre 1981 et 2003 !

Par contre, pour l'entité de WAREMME, le phénomène de vieillissement de la population est beaucoup plus net. En 1981, la part des plus de 65 ans était à WAREMME comparable à celle de la Région Wallonne et il y avait même plusieurs communes de la micro-région qui comptaient plus de personnes âgées.

En 2003, WAREMME présente un taux de 20 %, chiffre bien supérieur à celui de toutes les autres entités étudiées ici !

Selon une autre source, le taux d'évolution du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a été à WAREMME de + 31 % entre 1981 et 2006. C'est énorme !

Et c'est à WAREMME que la part des moins de 14 ans est la moins élevée !

Pour ce qui concerne les habitants des villages-quartiers de l'entité de WAREMME, l'examen de la répartition de cette population selon les classes d'âge permet de constater que la part des moins de 15 ans est plus importante dans les villages-quartiers que dans le centre urbain.

Tout indique donc que ce sont les quartiers du centre urbain qui vivent ce phénomène de vieillissement de la population.

La question du renouvellement de cette population doit être envisagée... de même que celle de la démographie " scolaire " car la tendance à la hausse du nombre d'élèves et étudiants ne durera sans doute pas toujours.

A propos des classes d'âge, examinons les chiffres récents (au 01.01.2010) rassemblés dans le **Tableau IV.B.**

C'est un tableau très dense mais aussi très instructif...

Pour ce qui concerne les petits de 0 à 3 ans, nous constatons qu'ils sont bien peu nombreux à BETTINCOURT et GRAND-AXHE tandis qu'ils sont nombreux à LANTREMANGE et OLEYE.

De manière générale, les villages comptent d'ailleurs une population jeune (de 0 à 18 ans) proportionnellement plus importante que dans le noyau urbain de WAREMME. L'écart est sensible pour BLERET et LANTREMANGE.

C'est aussi à LANTREMANGE que la tranche des 25 à 34 ans est proportionnellement la mieux représentée... Ce village vit donc clairement un renouveau !

Pour les tranches d'âge médianes, la situation est assez homogène mais il existe évidemment des nuances. Ainsi, la tranche des 35 à 44 ans est très bien représentée à BLERET. Ainsi, il y a proportionnellement peu de personnes âgées entre 65 et 74 ans à BOVENISTIER et GRAND-AXHE...

Tableau IV. B. REPARTITION de la POPULATION par CLASSES d'AGE au 01.01.2010.																
tranches d'âges	WAREMME		BETTINCOURT		BLERET		BOVENISTIER		GRAND-AXHE		LANTREMANGE		OLEYE		TOTAL	
	Ho	Fe	Ho	Fe	Ho	Fe	Ho	Fe	Ho	Fe	Ho	Fe	Ho	Fe	Ho	Fe
de 0 à 3 ans	149	174	5	3	13	12	6	7	8	5	16	11	24	24	221	236
<i>part relative</i>	2,9	3,0	2,7	1,6	3,8	3,7	2,6	3,1	2,9	1,7	6,6	4,1	4,4	4,2	3,1	3,1
de 3 à 6 ans	157	159	9	8	13	14	5	8	10	3	14	17	24	18	232	227
<i>part relative</i>	3,0	2,8	4,9	4,3	3,8	4,3	2,2	3,6	3,6	1,0	5,7	6,3	4,4	3,2	3,3	3,0
de 6 à 12 ans	306	297	12	14	25	29	25	17	17	15	14	19	38	50	437	441
<i>part relative</i>	5,9	5,2	6,5	7,5	7,3	8,9	10,8	7,6	6,2	5,2	5,7	7,1	6,9	8,8	6,2	5,8
de 13 à 18 ans	368	299	17	11	26	23	16	17	24	23	13	16	38	32	502	421
<i>part relative</i>	7,1	5,2	9,2	5,9	7,6	7,1	6,9	7,6	8,8	8,0	5,3	6,0	6,9	5,7	7,1	5,5
de 19 à 24 ans	429	380	9	12	30	17	22	15	21	29	17	15	49	43	577	511
<i>part relative</i>	8,2	6,6	4,9	6,5	8,8	5,2	9,5	6,7	7,7	10,1	7,0	5,6	8,9	7,6	8,2	6,7
de 25 à 34 ans	664	603	15	27	28	39	28	27	36	30	32	39	71	71	874	836
<i>part relative</i>	12,8	10,5	8,2	14,5	8,2	12,0	12,1	12,1	13,1	10,4	13,1	14,6	13,0	12,6	12,4	11,0
de 35 à 44 ans	666	730	33	20	69	60	27	31	42	42	35	41	85	94	957	1018
<i>part relative</i>	12,8	12,7	17,9	10,8	20,2	18,4	11,7	13,8	15,3	14,6	14,3	15,3	15,5	16,6	13,6	13,4
de 45 à 54 ans	763	781	27	30	54	53	39	42	52	47	37	38	89	86	1061	1077
<i>part relative</i>	14,7	13,6	14,7	16,1	15,8	16,3	16,9	18,8	19,0	16,3	15,2	14,2	16,2	15,2	15,1	14,2
de 55 à 64 ans	736	803	25	29	39	36	38	27	27	33	32	35	64	66	961	1029
<i>part relative</i>	14,1	14,0	13,6	15,6	11,4	11,0	16,5	12,1	9,9	11,5	13,1	13,1	11,7	11,7	13,7	13,6
de 65 à 74 ans	449	614	16	16	24	19	12	11	17	18	21	20	41	37	580	735
<i>part relative</i>	8,6	10,7	8,7	8,6	7,0	5,8	5,2	4,9	6,2	6,3	8,6	7,5	7,5	6,5	8,3	9,7
de 75 à 80 ans	281	396	7	9	9	14	7	12	12	19	9	5	15	20	340	475
<i>part relative</i>	5,4	6,9	3,8	4,8	2,6	4,3	3,0	5,4	4,4	6,6	3,7	1,9	2,7	3,5	4,8	6,3
de 81 à 85 ans	146	282	4	6	7	6	4	7	3	12	3	8	6	15	173	336
<i>part relative</i>	2,8	4,9	2,2	3,2	2,1	1,8	1,7	3,1	1,1	4,2	1,2	3,0	1,1	2,7	2,5	4,4
de 86 à 90 ans	69	159	4	0	3	4	2	3	2	4	1	2	4	8	85	180
<i>part relative</i>	1,3	2,8	2,2	0,0	0,9	1,2	0,9	1,3	0,7	1,4	0,4	0,7	0,7	1,4	1,2	2,4
de 91 à 95 ans	19	42	1	1	0	0	0	0	2	6	0	1	0	1	22	51
<i>part relative</i>	0,4	0,7	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	2,1	0,0	0,4	0,0	0,2	0,3	0,7
plus de 95 ans	4	14	0	0	1	0	0	0	1	2	0	1	0	0	6	17
<i>part relative</i>	0,1	0,2	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4	0,7	0,0	0,4	0,0	0,0	0,1	0,2
TOTAL	5.206	5.733	184	186	341	326	231	224	274	288	244	268	548	565	7.028	7.590
TOTAL	10.939		370		667		455		562		512		1.113		14.618	

Source : INS via Administration communale

Pour les seniors (soit ici les plus de 80 ans), c'est clairement en ville que vivent le plus grand nombre d'entre eux : ils représentent là plus de 6,7 % de la population totale. Ils sont par contre très peu nombreux à BLERET, LANTREMANGE et OLEYE (à peine plus de 3 % dans ces villages...).

Pour l'anecdote, signalons qu'il y avait au 01.01.2010 une centenaire à WAREMME et une à GRAND-AXHE. Parmi les hommes, les plus âgés avaient 99 ans : l'un vivait à WAREMME et l'autre à BLERET.

Le Tableau Démographie 3 nous donne un aperçu de l'évolution de la population totale répartie selon le sexe. La période couverte va de 1981 à 2003.

Il faut constater que, pour certaines entités comme pour le pays, la Région et la Province, la proportion de la population masculine a très légèrement augmenté durant cette période. Les écarts sont cependant faibles.

Par contre, pour les communes de WAREMME, CRISNEE et REMICOURT, le déséquilibre entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes a grandi au cours de la période concernée.

Remarquons le cas un peu atypique de la commune de FAIMES qui se caractérise en 2003 par un équilibre presque parfait entre Hommes et Femmes.

En 2010, à WAREMME (voir Tableau IV.B.), l'équilibre Hommes /Femmes est loin d'être atteint au niveau communal. L'écart est particulièrement grand dans le noyau urbain et à LANTREMANGE. Notons par contre qu'à BLERET et BOVENISTIER, il y a plus d'hommes que de femmes !

Les Tableaux Démographie 4.A, 4.B et 4.C fournissent des informations sur la répartition de la population selon les sexes. Etablis pour les années 1981, 1991 et 2003, ils sont à considérer ensemble.

La proportion Hommes / Femmes relevée dans le tableau 4.A pour la population totale est un peu différente selon que l'on considère la population belge ou la population étrangère. En effet, les hommes belges sont moins nombreux que les femmes (48 % pour 52 %) mais ce déséquilibre est partiellement corrigé par la situation recensée pour la population étrangère (54 % d'hommes pour 46 % de femmes).

Le tableau 4.A nous indique aussi que le nombre moyen de personnes par ménage privé vivant dans la province de LIEGE est un peu inférieur à ceux relevés pour le pays et la Région Wallonne.

Par contre, toujours au sujet du nombre moyen de personnes par ménage privé, toutes les entités formant la micro-région ont un chiffre moyen supérieur (et parfois nettement dans le cas de CRISNEE) à ceux du pays et de la Région Wallonne.

Nous remarquerons aussi que la proportion d'étrangers est vraiment très faible en 1981 dans les communes de la micro-région ! Elle se situe au maximum à 3 % de la population totale alors qu'elle est de 14 % pour la province de LIEGE entière !

Au départ de ces 3 tableaux, il est possible d'établir le **Tableau IV.C.** relatif à l'évolution de la proportion de belges et d'étrangers dans la population totale de WAREMME.

Ce tableau permet de constater que la communauté étrangère qui est installée à WAREMME ne s'est guère développée entre 1988 et 2009.

Certes, le taux de croissance est beaucoup plus élevé que celui de la population totale puisque pendant que celle-ci augmentait de 15,6 %, la catégorie des étrangers croissait de plus de 31 %...

Ce chiffre est un peu trompeur car, après une période de baisse, la croissance a recommencé à partir de 1998 et elle a atteint 46 % entre 1998 et 2004 ! Alors que l'ensemble de la population n'augmentait que de 6 % pendant la même période !

Depuis, le rythme s'est nettement ralenti...

Il n'empêche que la population d'origine étrangère reste vraiment très minoritaire à WAREMME puisqu'en 2009, elle représente toujours à peine plus de 3 % de la population totale.

Faut-il voir là un trait caractéristique d'une commune rurale ? Il se peut que les procédures de régularisation et de naturalisation des étrangers qui ont été organisées dans le pays au cours des dernières années faussent un peu la comparaison par rapport à 1988...

TABLEAU IV.C. EVOLUTION de la POPULATION BELGE et ETRANGERE					
	Hommes	Femmes	Total	Belges	Etrangers
1988	6.047	6.475	12.522	12.220	302 2,41%
1990	6.096	6.504	12.600	12.304	296 2,35%
1992	6.134	6.600	12.734	12.469	265 2,08%
1994	6.167	6.679	12.846	12.578	268 2,09%
1996	6.197	6.747	12.944	12.674	270 2,09%
1998	6.255	6.858	13.113	12.843	270 2,06%
2000	6.414	6.973	13.387	13.069	318 2,38%
2002	6.508	7.084	13.592	13.275	317 2,33%
2003	6.586	7.168	13.754	13.396	358 2,60%
2004	6.696	7.254	13.950	13.555	395 2,83%
2007	6.857	7.478	14.335	13.892	443 3,09%
2009	7.028	7.592	14.620	14.170	450 3,08%
<i>Source : Administration communale</i>					

Mais reprenons l'examen des Tableaux Démographie 4.A, 4.B et 4.C.

A propos de la densité de population, remarquons tout d'abord qu'en 1991 comme en 2003, celle de la province de LIEGE est située à mi-chemin entre les extrêmes que sont les chiffres de la Région Wallonne et du pays.

Quand on considère la densité de population recensée à WAREMME, on mesure à quel point cette entité se distingue de ses voisines ! Il s'agit vraiment d'une ville à la campagne !

Le tableau 4.C nous montre qu'en 2003, la population étant en hausse partout, la densité s'en trouve normalement partout augmentée. La hiérarchie des chiffres n'est pas modifiée mais les écarts diminuent car FAIMES (+ 14 %) grandit bien plus vite qu'OREYE (+ 7 %) et CRISNEE (+ 14 %) un peu plus vite que BERLOZ (+ 12 %). REMICOURT (+ 10 %) suit une courbe de hausse plus forte que celle de WAREMME (+ 7 %).

Nous avons déjà signalé combien les chiffres relatifs à la densité de population recouvrent pour WAREMME est ses villages-quartiers des réalités bien différentes !

Les Tableaux Démographie 5.A, 5.B et 5.C fournissent un condensé des informations rassemblées dans les tableaux des séries 6, 7 et 8. Etablis pour les années 1981, 1991 et 2003, ils sont à considérer ensemble.

Le tableau 5.A nous montre qu'en 1981, pour toutes les entités administratives concernées, la répartition en classes d'âge était assez différente selon que l'on considère la partie de la population qui était belge ou celle d'origine étrangère.

Pour la population belge, en simplifiant à peine, on pourrait retenir les chiffres de 20 % (- de 0 à 14 ans), 65 % (de 15 à 64 ans) et 15 % (+ de 65 ans).

Pour la population étrangère, on pourrait retenir les chiffres de 30 % (- de 0 à 14 ans), 65 % (de 15 à 64 ans) et 5 % (+ de 65 ans).

Notons que pour WAREMME, la part des jeunes dans la population étrangère était alors particulièrement grande (quasi le double de celle de la population belge !) tandis que la part des vieux belges était un peu plus faible que partout ailleurs !

Le tableau 5.B nous montre qu'en 1991, la population étrangère a nettement vieilli en l'espace de 10 ans ! Pour WAREMME, la proportion des jeunes étrangers est même devenue nettement inférieure à celle des jeunes belges !

Notons aussi que la population étrangère, en chiffres absolus, a diminué en région Wallonne, en province de LIEGE et à WAREMME mais a augmenté légèrement pour l'ensemble du pays.

Dans le tableau 5.C, nous constatons que l'évolution signalée entre 1981 et 1991 se poursuit entre 1991 et 2003 : la tendance au vieillissement de la population étrangère est très nette partout. Les procédures de regroupement familial expliquent une partie de cette évolution...

En chiffres absolus, la population étrangère est partout en baisse. Il y a évidemment l'impact de la procédure de naturalisation pour expliquer, au moins partiellement, cette évolution.

Pour la population belge, WAREMME, par rapport aux autres entités considérées, se caractérise par la proportion bien faible des jeunes de moins de 20 ans et par la proportion la plus forte de seniors de plus de 65 ans... C'est une évolution très importante en l'espace d'un peu plus de 20 ans !

Les Tableaux Démographie 6.A, 6.B et 6.C fournissent des informations détaillées à propos de la répartition de la population totale selon le sexe et les classes d'âge. Etablis pour les années 1981, 1991 et 2003, ils sont à considérer ensemble.

Notons tout d'abord que, quel que soit l'entité concernée et l'année considérée, les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans la catégorie des moins de 15 ans tandis qu'elles sont nettement plus nombreuses que les hommes dans la classe d'âge des plus de 65 ans.

Il existe quelques cas particuliers où le nombre de jeunes filles est supérieur au nombre de garçons. C'est le cas à OREYE et REMICOURT en 1981, à REMICOURT en 1991, à BERLOZ et surtout à CRISNEE en 2003.

A WAREMME, en 2003, le nombre de jeunes filles est presque égal à celui des garçons. Par contre, pour la catégorie des plus de 65 ans, il y a 60 % de plus de femmes que d'hommes ! Cet écart particulièrement fort ne se retrouve qu'à REMICOURT.

Le tableau 6.A nous montre qu'en 1981, la population totale d'OREYE est plus jeune que la moyenne tandis que celle de FAIMES est plus vieille.

La population jeune de WAREMME est pour sa part à peine sous la moyenne en 1981 mais elle chute sensiblement ensuite pour se retrouver en 2003 la moins nombreuse en proportion dans la micro-région mais aussi en province de LIEGE et en Région Wallonne.

Le tableau 6.B nous révèle qu'en 1991, la tendance au vieillissement, encore timide, s'annonce partout sauf à FAIMES et REMICOURT. Ce constat vaut autant pour les femmes que pour les hommes (sauf pour REMICOURT).

Selon les chiffres de 2003, cette tendance au vieillissement se poursuit et s'accroît. Démentie à OREYE, elle est généralement moins nette pour les femmes que pour les hommes. Elle est particulièrement marquée à WAREMME puisqu'une personne sur 5 a plus de 65 ans !

Les pourcentages n'en donnent pas toujours toute l'ampleur. Ainsi, si nous considérons la population masculine, il faut remarquer qu'au niveau du pays, alors que cette population croissait de 190.903 habitants entre 1991 et 2003, la catégorie des plus de 65 ans croissait à elle seule de 130.997 unités tandis que le groupe des moins de 15 ans diminuait de 6.324 unités ! L'évolution est comparable pour les femmes.

A WAREMME, les chiffres sont impressionnants pour les hommes : sur une hausse globale de 380 unités entre 1991 et 2003, une augmentation de 234 unités est relevée pour les plus de 65 ans tandis qu'elle est de - 50 unités pour les moins de 15 ans. Quant aux femmes waremminiennes, sur un total en augmentation de 532 unités, elles sont 387 en plus dans la classe d'âge des plus de 65 ans et 89 en plus pour les moins de 15 ans. Il serait donc né beaucoup de petites filles à WAREMME pendant cette période...

Les Tableaux Démographie 7.A, 7.B et 7.C fournissent des informations détaillées à propos de la répartition de la population belge selon le sexe et les classes d'âge. Etablis pour les années 1981, 1991 et 2003, ils sont à considérer ensemble.

Notons que la remarque générale faite à propos des femmes pour les tableaux de la série 6 vaut aussi pour les présents tableaux.

Remarquons ensuite que la part relative de chacune des classes d'âge est assez constante entre 1981 et 1991. Entre 1991 et 2003, le mouvement de vieillissement s'accroît. Evidemment, il y a des nuances et il peut même y avoir parfois une exception : c'est le cas d'OREYE qui voit pendant cette période la part relative des plus de 65 ans diminuer.

Alors qu'à WAREMME on peut parler de stabilité, en Région Wallonne, il y a en 2003 une hausse assez franche du nombre de jeunes de moins de 15 ans, en chiffres absolus et en chiffres relatifs !

Pour les hommes, à WAREMME, entre 1981 et 2003, tandis que la classe d'âge des jeunes augmentait de 18 unités, celle des plus de 65 ans croissait de 391 unités ! Il y avait à WAREMME en 2003 un homme sur 6 qui était âgé de plus de 65 ans, chiffre supérieur à celui de la moyenne de la Région Wallonne. Pour les femmes, la proportion est encore plus élevée : une femme sur 4 est âgée de plus de 65 ans ! Mais le nombre de jeunes filles a augmenté de 90 unités entre 1981 et 2003.

WAREMME est de façon très nette la commune la plus vieille de la micro-région ! Y a-t-il un lien pour une commune entre la moyenne d'âge de sa population et son degré d'urbanisation ? La réponse semble assez évidente...

Les Tableaux Démographie 8.A, 8.B et 8.C fournissent des informations détaillées à propos de la répartition de la population étrangère selon le sexe et les classes d'âge. Etablis pour les années 1981, 1991 et 2003, ils sont à considérer ensemble.

Notons tout d'abord que, quel que soit l'entité administrative concernée et l'année considérée, cette population étant en moyenne plus jeune, l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes est moins grand que celui constaté pour la population belge, tant dans la catégorie des moins de 15 ans que dans la classe d'âge des plus de 65 ans. Il faut aussi remarquer que les variations sont très grandes d'une entité à l'autre... Il est vrai qu'il s'agit de petits groupes d'individus et que les chiffres doivent donc être considérés avec prudence.

Pour la population étrangère qui vit en Province de LIEGE, en 2003 et en simplifiant un peu, on pourrait retenir pour la répartition par classes d'âge les chiffres suivants : 10 % (de 0 à 14 ans), 75 % (de 15 à 64 ans) et 15 % (+ de 65 ans).

Cette situation est évidemment à nuancer.

Ainsi, WAREMME se caractérisait en 2003 par une très faible proportion de jeunes tandis que les femmes âgées étaient très largement représentées. Dans les autres communes de la micro-région, la situation est très variable.

Il faut aussi constater que, à WAREMME comme dans la micro-région, le nombre d'étrangers évolue très peu alors qu'il chute franchement en Région Wallonne et en Province de LIEGE...

Les tableaux des séries Démographie 9, Démographie 10 et Démographie 11 nous renseignent sur la répartition de la population (totale, belge et étrangère) selon le sexe et l'état civil. Etablis pour les années 1981, 1991 et 2003, ils sont à considérer ensemble. Il faut noter que la présentation des chiffres disponibles n'a pas permis d'établir les tableaux 10.A et 10.B relatifs aux années 1981 et 1991.

Ces chiffres nous permettent d'envisager plusieurs phénomènes qui caractérisent l'évolution de notre société occidentale : augmentation du nombre de personnes seules, diminution du nombre de personnes mariées, explosion du nombre de personnes divorcées, énorme déséquilibre entre nombre de veuves et nombre de veufs...

Selon les tableaux de la série 9, pour les célibataires, l'évolution est à la hausse franche chez les hommes. Elle est à peine moins marquée chez les femmes. Le nombre absolu de femmes célibataires est toujours moins élevé que celui des hommes.

A WAREMME, la hausse du nombre de célibataires est particulièrement forte ! Peut-être faut-il chercher une part de l'explication dans le fait que la Ville dispose de nombreux appartements et logements sociaux pour accueillir cette partie de la population...

Alors qu'il y avait partout en 1981 un écart assez net entre le nombre des personnes célibataires et celui des personnes mariés (celles-ci étant plus nombreuses), cet écart s'est partout resserré. En Région Wallonne et en Province de LIEGE, il y a même en 2003 plus d'hommes célibataires que d'hommes mariés ! WAREMME suit le mouvement... même s'il y reste plus de femmes mariées que de femmes célibataires.

Pour les personnes mariées, la tendance est la même partout : les chiffres absolus et relatifs baissent ! Ce constat paraît logique si, d'une part, l'on se souvient que la population vieillit (l'âge augmentant il y a moins de chances de garder son conjoint...) et si, d'autre part, l'on considère la progression du nombre de divorcés.

Pour la catégorie des veufs et des veuves, il est frappant de constater l'énorme écart entre hommes et femmes : en Belgique, depuis 1981, il y a toujours eu au moins 4 femmes veuves pour un homme veuf ! En Région Wallonne et en Province de LIEGE, la proportion est même de 5 pour 1. C'est aussi cette proportion qui est relevée à WAREMME en 2003 !

Notons aussi que le nombre absolu de veufs et de veuves diminue en Belgique, en Région Wallonne et en Province de LIEGE alors qu'il augmente à WAREMME ! Ceci est une indication supplémentaire du vieillissement de la population waremmienne.

La catégorie des divorcés représentait en 1981 une très petite minorité de personnes. Depuis, les chiffres sont à la hausse partout. Le rythme de cette croissance est même plus élevé dans le milieu rural de la micro-région analysée ici que dans la Province de LIEGE et la Région Wallonne !

Il faut noter que ces personnes divorcées sont en 2003 particulièrement nombreuses à WAREMME : la ville détient le record en la matière, tous niveaux confondus ! L'explication avancée pour les célibataires est sans doute aussi valable ici.

L'examen du tableau 10.C relatif à la seule population belge permet de constater que les remarques faites pour la population totale restent entièrement valables.

Quant aux tableaux de la série 11 relatifs à la seule population étrangère, celui reprenant les chiffres de 2003 nous montre qu'il existe toujours dans cette partie de la population nettement plus de personnes mariées que de célibataires.

Les veufs sont aussi nettement moins nombreux que les veuves. A WAREMME, on comptait même à l'époque 1 veuf d'origine étrangère pour 11 veuves !

Pour les divorcés, même si le nombre de femmes est un peu inférieur (le poids de la religion ?), les proportions sont également comparables à celles commentées pour la population entière. Notons toutefois le nombre très élevé d'hommes étrangers divorcés à WAREMME...

En Province de LIEGE, pour les veufs, les veuves et les divorcés, les proportions sont vraiment très proches de celles relevées pour la population totale. Il faut sans doute voir là un signe d'intégration dans notre société...

Pour ce qui concerne la répartition de la population étrangère selon la nationalité, il faut tout d'abord constater que les étrangers qui vivent en Belgique sont pour leur immense majorité d'origine européenne !

Certes, les communautés turques et marocaines ont vu leurs rangs grossir de manière significative entre 1991 et 2003 mais, en nombre absolu, les italiens restent les étrangers les plus nombreux, et de loin, dans notre pays. Il faut cependant souligner que leur nombre absolu a chuté de manière très significative entre 1991 et 2003, tant dans le pays qu'en Province de LIEGE !

Il existe par contre une hausse sensible au niveau du pays pour le nombre d'allemands, de hollandais (+ 48 %) et de français... Il s'agit sans doute de phénomènes frontaliers qui laissent croire qu'il fait plutôt bon vivre dans notre pays...

Comme nous l'avons déjà souligné, dans les communes de la micro-région, la présence des étrangers reste assez confidentielle. La barre des 3 % de la population totale n'est franchie nulle part ! Alors qu'elle est de l'ordre de 10 % en Province de LIEGE...

Des informations plus fines relatives à WAREMME indiquent cependant qu'une hausse assez forte a été enregistrée (+ 24 %) entre 2000 et 2004 alors qu'une légère baisse avait été constatée au cours des années 1990. Soulignons qu'entre 2000 et 2004, la population totale waremmienne n'avait augmenté que de 4 %...

En décembre 2009, parmi les 450 étrangers qui vivaient à WAREMME, on dénombrait pas moins de 68 nationalités... Les plus gros contingents venaient d'ITALIE (92), de FRANCE (83), du MAROC (29), du Portugal (18), de CHINE (17), de RUSSIE (15), d'ESPAGNE (12) et des PAYS-BAS (11). Mais il y avait aussi 14 Polonais et 11 Camerounais... WAREMME, tour de Babel ?

Le Tableau Démographie 12 fournit des informations intéressantes à propos des perspectives d'évolution de la population jusqu'en 2050.

Il faut signaler que le calcul a été établi au départ des chiffres connus au 31.12.1999 et sur base de l'évolution de la population qu'avaient connu le pays et ses diverses composantes au cours des 13 dernières années.

Ce calcul prend en compte successivement les 4 facteurs démographiques d'évolution de la population que sont les décès, les naissances, les migrations internes et les migrations externes. La possibilité de naturalisation d'une partie de la population étrangère résidant en Belgique était aussi intégrée dans le calcul.



Les chiffres sont très révélateurs au sujet du vieillissement global de la population.

En effet, dans le pays, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans passera de 22 % environ en 2000 à 32,5 % environ en 2050. Ce phénomène sera surtout constaté après 2015.

Notons pour l'anecdote qu'il y aura 8 fois plus de centenaires dans notre pays en 2050 qu'il n'y en avait en 2000 !

Ce phénomène de vieillissement est un peu moins marqué en Région Wallonne. On y passera de 21,5 % environ en 2000 à 31,5 % environ en 2050.

En Province de LIEGE, on passera de 28,5 % environ de plus de 60 ans en 2000 à près de 32 % environ en 2050.

Comment se situera l'évolution de WAREMME ? Pas facile de le dire car ces calculs de prospective ne sont pas possibles pour des échantillons de petite taille... On peut cependant penser que le phénomène de vieillissement, sur sa lancée actuelle, sera très marqué.

Pour l'avenir proche, les projections démographiques indiquent que WAREMME devrait accueillir un millier de nouveaux habitants dans les dix années à venir. Ces projections sont évidemment à considérer avec prudence !

Les chiffres rassemblés dans ce Tableau indiquent aussi que, dans un pays qui serait caractérisé par une faible hausse globale de sa population (+ 7 % en 50 ans), la part relative de la Wallonie irait en croissant (de 32,6 % en 2000 à 34,5 % en 2050).

Selon les derniers indicateurs disponibles, la situation démographique de la WALLONIE va évoluer au cours des prochaines décennies différemment de celle de la FLANDRE. Alors que la population flamande devrait stagner et puis diminuer à partir de 2030, la population wallonne devrait à partir de 2010 croître à un niveau soutenu.

Il faut dire que l'indice de fécondité de la femme wallonne (soit 1,70 à 1,75) est toujours supérieur à celui de la femme flamande mais qu'il reste en dessous du seuil de remplacement des générations (soit 2,1).

Autre prévision intéressante : entre 2000 et 2050, la population en âge d'activité devrait globalement diminuer en Belgique (- 7,2 %) mais la WALLONIE ne perdrait que 0,4 % alors que la FLANDRE connaîtrait une chute de 13,5 %.

Des analyses plus récentes qui concernent l'évolution jusqu'en 2060, il ressort que les chiffres annoncés doivent être revus à la hausse. La plus grande fécondité des femmes et l'immigration internationale plus élevée sont les causes de cette révision à la hausse qui nous annonce que nous devrions être un peu plus de 4.375.000 wallons en 2060, soit un million de plus qu'en 2000 !

L'augmentation de l'espérance de vie est un autre facteur important qui doit être pris en compte. Au cours des dernières années, cette augmentation a été surtout sensible pour les hommes. Le phénomène va se poursuivre puisque les projections annoncent qu'entre 2010 et 2060, l'espérance de vie masculine va s'accroître d'un peu plus de huit années pour cinq ans et demi chez les femmes.

Selon les projections des démographes, la population de l'arrondissement de WAREMME devrait passer d'environ 75.000 habitants en 2010 à près de 110.000 habitants en 2060 ! C'est la hausse la plus forte annoncée en Wallonie !

Signalons ici que certains experts sont d'avis qu'il n'y aura pas plus de vieux en 2060 qu'aujourd'hui dans la mesure où nous deviendrons âgés plus tard... Et certains d'ajouter que les soins de santé ne connaîtront pas l'explosion annoncée car nous vivrons mieux plus longtemps...

Par contre, les questions d'aménagement du territoire et de répartition de la population dans l'espace wallon seront primordiales.

Tout indique aujourd'hui que le vieillissement en WALLONIE est moins rapide qu'en FLANDRE.

Ainsi, l'**indice de vieillissement** (rapport entre le nombre de plus de 60 ans et celui des moins de 20 ans) a diminué légèrement en Wallonie entre 1996 et 2004 (soit 86,1 % au lieu de 86,5 %) tandis qu'il augmentait fortement en Flandre pendant la même période (soit 101,1 % au lieu de 89,8 %). Ce phénomène trouve surtout son explication dans le nombre de naissances bien plus élevé proportionnellement en Wallonie qu'en Flandre.

Car, simultanément, l'espérance de vie, autre facteur important, a plus augmenté ces dernières années en Wallonie qu'ailleurs dans le pays. En 2002, elle se situait à 80,7 ans pour la femme wallonne (pour 81,6 ans pour la femme belge) et à 73,6 ans pour l'homme wallon (pour 75,4 ans pour l'homme belge).

L'**indice de dépendance démographique** représente le rapport entre la somme des " potentiels inactifs " (càd les personnes âgées de moins de 20 ans et celles de plus de 60 ans) et le nombre de " potentiels actifs " (càd les personnes âgées de 20 ans à 59 ans). Cet indice a baissé en Région Bruxelloise plus qu'en Wallonie (où il est passé de 86,5 % en 1996 à 84 % en 2004) tandis qu'il restait stable en Flandre (autour de 81,5 %). Et cette tendance favorable pour la Wallonie devrait aussi se confirmer au cours des prochaines années...

Le vieillissement sera cependant une réalité en Wallonie comme ailleurs. Selon les dernières projections du Bureau Fédéral du plan, le coefficient démographique de dépendance des âgés (rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus et celui des personnes âgées de 15 à 64 ans) évoluera comme suit en Wallonie : 25 % en 2010, 29 % en 2020, 35 % en 2030, 39 % en 2040 et 42 % en 2060... Les dépenses liées aux pensions et aux soins de santé seront lourdes à porter.

Dernière petite indication démographique, le nombre d'électeurs suit logiquement le mouvement à la hausse de la population totale de l'entité de WAREMME. Alors que 9.300 électeurs étaient repris sur les listes en 1994 pour les élections communales et provinciales, ils étaient 10.413 en 2000. Pour les élections européennes, 9.982 électeurs étaient recensés en 1994. Ils étaient 10.254 en 1999 et 10.827 en 2004...

Examinons les causes de l'augmentation de population constatée à WAREMME...

Signalons à nouveau que la première version du présent document a été rédigée en 2005 et que cela explique que certaines données fournies soient un peu anciennes... Dans la mesure du possible, elles ont été actualisées. Parfois dans les tableaux, parfois via un commentaire qui informe sur l'évolution récente...

Sur l'ensemble de la période 1988 – 2009 (voir **Tableau IV. D.** ci-après), le solde migratoire (les arrivées de nouveaux habitants moins les départs) a toujours été positif. La moyenne annuelle s'établit autour d'un solde positif de 126 nouveaux habitants par année. Notons que les chiffres des ces dernières années (depuis 1998 sauf pour 2002) sont au-dessus de cette valeur moyenne !

Le solde naturel (les naissances moins les décès) suit un mouvement inverse : positif jusqu'en 1992, il est depuis toujours resté négatif. Ce solde connaît de grandes fluctuations...

Depuis une quinzaine d'années, l'augmentation du nombre d'habitants provient donc uniquement d'un excédent d'arrivées. Notons aussi que le mouvement des entrants et sortants concerne un nombre de personnes de plus en plus élevé : l'écart est grand entre les chiffres de 1988 et ceux de 2008 par exemple...

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner le fait que cette hausse continue du nombre d'habitants constatée à WAREMME était atypique par rapport aux autres communes de la micro-région. Dans celles-ci, le mouvement de hausse est très récent... Sera-t-il durable ?

Pourtant, le taux de natalité est moins favorable à WAREMME que dans la moyenne de la Région Wallonne. Si l'on considère le taux de natalité entre 1993 et 1998, celui de la commune était de 1,34 enfants par femme alors qu'il était de 1,66 enfants par femme en Région Wallonne.

L'examen de données plus fines relatives à ce mouvement migratoire permet de constater que, sur la période 1995 – 1999, les décès sont survenus (surtout pour les plus de 65 ans : 83 % du total des décès pendant la période considérée) à raison d'environ 152 décès par année. Sur la même période, il y avait en moyenne 122 naissances par année.

	MOUVEMENTS de POPULATION					
	Mouvements naturels			Mouvements migratoires		
	Naissances	Décès	Solde	Entrées	Sorties	Solde
1988	148	124	24	528	486	42
1990	138	103	35	759	711	48
1992	139	116	23	766	681	85
1994	109	144	-35	898	817	81
1996	126	155	-29	745	715	30
1998	118	150	-32	816	675	141
2000	133	159	-26	895	710	185
2002	141	151	-10	830	727	103
2003	115	161	-46	933	741	192
2004	131	173	-42	968	718	250
2008	130	185	-55	1.102	885	217
2009	155	165	-10	1.017	884	133
<i>Moyenne</i>	<i>132</i>	<i>149</i>	<i>-17</i>	<i>855</i>	<i>729</i>	<i>126</i>

Source : Administration communale

Le solde migratoire au cours de cette même période est assez bien réparti entre les différentes classes d'âge : 45 % du total des nouveaux arrivants pour la classe d'âge de 0 à 25 ans, 22 % pour la classe d'âge de 35 à 45 ans et 26 % de nouveaux arrivants âgés de plus de 65 ans... Finalement, cette répartition est assez proche de la répartition en classes d'âge de la population totale.

Information très précieuse dans le cadre d'une réflexion sur l'avenir d'une commune, la répartition par classe d'âge de la population waremmienne permet d'établir les deux constats suivants :

- la part de la classe d'âge des 20 à 40 ans - la classe d'âge la plus fertile - est moins importante à WAREMME que dans l'ensemble de la micro-région (celle-ci présente d'ailleurs, en moyenne, un taux plus élevé de naissances) ;
- la part des plus de 60 ans, soit la classe d'âge où le risque de décès est le plus grand, est plus importante à WAREMME que dans la micro-région.

La possible poursuite de la croissance démographique et de la dynamique de développement réside aussi dans la classe des moins de 20 ans, celle des parents de demain. A WAREMME, la part occupée par les jeunes de moins de vingt ans est plus faible que celle que l'on trouve dans l'ensemble de la micro-région et dans la Région wallonne.

Quelques indices révélateurs :

- * **Le coefficient de sénilité** - qui représente le poids de la population âgée de 60 ans et plus sur la population âgée de moins de 20 ans - est **plus élevé à WAREMME** que dans l'ensemble de la Région Wallonne et dans la micro-région.

- * **L'indice de remplacement des actifs** (la capacité numéraire des jeunes actifs de 20 à 40 ans à succéder aux actifs plus expérimentés de 40 à 60 ans) est **moins élevé qu'ailleurs**.
- * **Le coefficient de dépendance**, qui mesure le poids que représentent les moins de 20 ans et les plus de 60 ans (une bonne partie des " inactifs ") sur le groupe des 20 à 60 ans (les " actifs ") est **plus élevé à WAREMME** que partout ailleurs.

Au niveau communal, cette situation a un impact sur le budget en réduisant les rentrées fiscales. A un niveau plus élevé de notre structure étatique, l'augmentation du coefficient de dépendance pose le problème de la solidarité financière entre les générations.

Notons que si l'analyse de l'évolution du nombre de naissances par année fournit une indication intéressante pour la fréquentation scolaire des années suivantes, c'est moins vrai à WAREMME qu'ailleurs car les enfants qui fréquentent les écoles de la ville sont en très grande majorité originaires d'autres communes.

Il faut signaler que la population étrangère (càd non belge), vu son petit nombre, a très peu d'impact sur le volet démographique ici étudié.

Observons l'évolution des MENAGES à WAREMME...

La répartition de la population en " ménages " (il faut entendre ici par " ménage " les personnes qui vivent seules ou en commun dans un même logement), est aussi un indice très précieux pour une connaissance approfondie de la structure d'une population et de son évolution. Voir **Tableau IV. E.** ci-après.

Suite à la croissance démographique, mais surtout à l'évolution du mode de vie, le nombre de ménages s'est accru au cours des dernières années dans la commune de WAREMME, comme partout ailleurs.

Pour la Belgique, la taille moyenne des ménages qui était de 2,98 personnes en 1970, est passée à 2,35 en 2005. Alors que, pendant cette période, la population belge croissait de 10 %, le nombre de ménages augmentait de 37 % !

Au 01.01.2001, l'entité de WAREMME comptait 5.643 ménages privés. Tous types de ménages confondus, la taille moyenne était alors de 2,38 personnes par ménage. Le nombre de ménages composés d'une seule personne représentait alors 29,95 % du nombre total des ménages. Les femmes étaient nettement plus nombreuses à vivre seule que les hommes. A l'autre bout de l'échelle, les ménages composés de 5 personnes et plus représentaient 6,25 % du nombre total des ménages. Même dans les campagnes, le temps des familles multi-générationnelles où vivaient ensemble les grands -parents et les enfants plus âgés, est révolu...

Au 01.01.2005, l'entité de WAREMME comptait 6.000 ménages privés. Tous types de ménages confondus, la taille moyenne était alors de 2,31 personnes par ménage. Le nombre de ménages composés d'une seule personne représentait alors 31,33 % du nombre total des ménages. C'est surtout l'évolution rapide du nombre d'hommes vivant seuls qui explique cette hausse assez nette. A l'autre bout de l'échelle, les ménages composés de 5 personnes et plus représentaient 5,81 % du nombre total des ménages. A noter l'étonnante hausse du nombre de ménages de 7 personnes...

Au 01.01.2008, l'entité de WAREMME comptait 6.302 ménages privés. Tous types de ménages confondus, la taille moyenne était alors de 2,27 personnes par ménage. Le nombre de ménages composés d'une seule personne représentait alors 33,39 % du nombre total des ménages. Il y a donc eu une hausse rapide entre 2005 et 2008 ! A l'autre bout de l'échelle, les ménages composés de 5 personnes et plus représentaient 5,51 % du nombre total des ménages. L'évolution à la baisse est donc constante...

TABLEAU IV. E.		COMPOSITION des MENAGES			
Source : INS	WAREMME			Rég. Wal.	
<i>Ménages privés</i>	2001	2005	2008	2008	
Hommes seuls	641	773	879	242.312	
<i>proportion</i>	<i>11,34</i>	<i>12,86</i>	<i>13,93</i>	<i>16,29</i>	
Femmes seules	1.052	1.110	1.228	273.711	
<i>proportion</i>	<i>18,61</i>	<i>18,47</i>	<i>19,46</i>	<i>18,40</i>	
2 personnes	1.876	2.045	2.146	448.593	
<i>proportion</i>	<i>33,18</i>	<i>34,03</i>	<i>34,01</i>	<i>30,16</i>	
3 personnes	1.014	1.053	1.005	234.453	
<i>proportion</i>	<i>17,93</i>	<i>17,52</i>	<i>15,93</i>	<i>15,76</i>	
4 personnes	707	670	697	183.055	
<i>proportion</i>	<i>12,50</i>	<i>11,15</i>	<i>11,05</i>	<i>12,31</i>	
5 personnes	254	236	242	71.384	
<i>proportion</i>	<i>4,49</i>	<i>3,93</i>	<i>3,84</i>	<i>4,80</i>	
6 personnes	67	71	70	22.078	
<i>proportion</i>	<i>1,19</i>	<i>1,18</i>	<i>1,11</i>	<i>1,48</i>	
7 personnes	18	30	17	6.214	
<i>proportion</i>	<i>0,32</i>	<i>0,50</i>	<i>0,27</i>	<i>0,42</i>	
8 personnes et plus	14	12	18	3.290	
<i>proportion</i>	<i>0,25</i>	<i>0,20</i>	<i>0,29</i>	<i>0,22</i>	
TOTAL Ménages privés	5.643	6.000	6.302	1.485.090	
Ménages collectifs	11	9	8	2.258	
<i>proportion</i>	<i>0,19</i>	<i>0,15</i>	<i>0,13</i>	<i>0,15</i>	
NOMBRE TOTAL	5.654	6.009	6.310	1.487.348	

Si on compare la situation de WAREMME à celle de la Région wallonne entière en 2008, on peut faire les constats suivants.

Les ménages composés de personnes vivant seules sont encore plus nombreux en Région wallonne qu'à WAREMME : 34,69 % pour 33,39 % ! La solitude est un peu moins grande à WAREMME...

Pour ces ménages composés d'une seule personne, la répartition entre hommes et femmes est, en 2008, assez différente en Région wallonne et à WAREMME puisque les hommes représentaient 47 % du total en Région wallonne pour seulement 41,7 % à WAREMME... Notons que depuis 2001, la part relative des hommes n'a cessé d'augmenter à WAREMME.

La proportion de ménages composés de deux personnes est nettement plus élevée à WAREMME qu'en Région wallonne : 34,01 % pour 30,16 % !

Quant aux ménages composés de 5 personnes et plus, ils représentaient cette année-là en Région wallonne 6,92 % du nombre total des ménages. Il subsiste donc plus de familles nombreuses en Wallonie qu'à WAREMME... Un indice du caractère très urbain de cette commune ?

Tous types de ménages confondus, notons que la taille moyenne était en 2008 de 2,27 personnes par ménage à WAREMME et de 2,32 personnes par ménage en Région wallonne.

L'évolution de la composition des ménages est un phénomène sociologique assez rapide qui conduit à une explosion du nombre de personnes qui vivent carrément seules...

L'allongement de la durée de vie (des femmes en particulier) explique en partie cette évolution qui a aussi pour origine une évolution des moeurs (divorces ou séparations plus fréquents, émancipation plus précoce des jeunes...).

Ce chiffre n'est pas sans conséquences en matière de logement par exemple. A WAREMME comme ailleurs, il y a aujourd'hui de grands logements habités par une seule personne et par contre des personnes qui ont du mal à trouver un logement " à leur taille "...

Et le parc immobilier constitué par les logements sociaux doit aussi évoluer pour tenir compte de la composition des candidats occupants !

Mais le parc immobilier évolue visiblement moins vite que la composition des ménages...

3. L'Enseignement

L'apport de la présence d'une école dans un village va bien au-delà de sa fonction éducative première. Parce qu'elle crée un tissu de relations entre ses habitants, parce qu'elle donne aux enfants le sentiment d'appartenir à une " communauté culturelle ", l'école est un lieu essentiel dans la vie villageoise.

La vocation scolaire de la ville de WAREMME est déjà une vieille histoire puisque dès le milieu du 19^e siècle, de nombreux enfants se sont rendus dans la ville pour y suivre des cours. Une école moyenne de l'Etat est construite en 1851, suivie en 1855 d'une école moyenne catholique. En 1866, c'est l'Institut des Filles de la Croix qui est créé au centre-ville.

Une autre grande école secondaire est construite en 1928, dans la période de l'entre-deux guerres : il s'agit de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire.

Après la deuxième guerre mondiale, la création de l'Athénée Royal et de l'Institut St-Laurent renforcent l'attractivité du pôle scolaire waremmien. Au cours des années 1960, ce sont le Collège St-Louis et un deuxième Institut Provincial d'Enseignement Secondaire qui sont construits. Il faut noter que certains établissements disposent d'un internat.

Selon les derniers chiffres disponibles, il y a aujourd'hui plus de 4.800 enfants et adolescents qui fréquentent les établissements scolaires waremmiens. Il s'ensuit un trafic important et une animation réelle du centre ville. La gare et la place du Roi Albert I sont les principaux points d'arrivée de cette jeunesse qui rejoint la ville.

Ces élèves et étudiants proviennent évidemment des villages-quartiers de l'entité mais aussi des communes voisines.

Dans la commune de WAREMME, seuls les villages-quartiers de BLERET (depuis 1983) et de LANTREMANGE (depuis 2006) ne comptent plus aucune école !

Les écoles communales sont organisées en 2 entités : celle du centre-ville rassemble l'école de Longchamps et celle installée sur la place de Hesbaye (école du Tumulus), l'autre regroupe les implantations de BETTINCOURT, OLEYE, BOVENISTIER, la Champanette et la Haute-Wegge.

Mis à part celle du Tumulus et celle de la Haute Wegge qui ne proposent que des classes maternelles, chacune de ces implantations propose des classes du niveau maternel et des classes du niveau primaire. Il faut noter qu'il existe aussi des classes du niveau maternel et du niveau primaire à l'Athénée royal.

Pour les écoles du réseau officiel, les humanités générales sont dispensées à l'Athénée royal et l'IPES est l'école technique.

Pour les écoles libres, le Collège St-Louis accueille des petits dès le niveau maternelle et au niveau primaire mais aussi des adolescents qui suivent les humanités générales et d'autres les cours techniques. L'Institut Notre-Dame accueille des petits de maternelle, des écoliers du primaire et des jeunes adolescents. L'Institut Saint-Laurent accueille aussi des jeunes adolescents. Il existe aussi une petite école maternelle avec deux classes de primaire à GRAND-AXHE et une autre implantation dans le quartier du Tumulus (seulement les maternelles).

Pour les écoles communales, il y a au total une centaine de personnes employées. Ce nombre fluctue légèrement d'année en année et certaines personnes n'effectuent que des prestations à temps partiel... Outre les instituteurs et institutrices, les directeur et directrice, il ne faut pas oublier les puéricultrices, les auxiliaires, les surveillantes et les ouvriers...

Pour ce qui concerne le nombre d'enfants accueillis dans ces diverses écoles, voici un tableau renseignant l'évolution de la fréquentation des établissements.

L'examen de ce tableau permet de faire les constats suivants pour le réseau officiel :

- les écoles communales se portent bien (+ 35 % entre 1990 et 2010), sans doute au détriment de la section Primaires de l'Athénée ;
- à l'Athénée, la section primaire est en forte baisse, la section maternelle en baisse et le secondaire, après avoir connu un pic de fréquentation en 2004, est revenu à peu près aux chiffres de 1990 ;
- à l'IPES, la fréquentation est vraiment TRES variable ! La rentrée 2010 a été mauvaise et celle de 2011 est du même tonneau...

De manière globale, les écoles du réseau officiel ont perdu des élèves, proportionnellement, par rapport aux écoles du réseau libre : en 20 ans, la part des écoles du réseau officiel est passée de 55 à 50 %...

TABLEAU IV. F.	EVOLUTION de la POPULATION SCOLAIRE							
	1990	1994	1999	2001	2004	2008	2009	2010
ECOLEES OFFICIELLES								
Enseignement fond. Com.								
niveau maternel	219	253	211	252	270	275	283	303
niveau primaire	404	390	421	486	496	553	524	538
sous-total	623	643	632	738	766	828	807	841
indice	100,00	103,21	101,44	118,46	122,95	132,91	129,53	134,99
Enseignement secondaire								
Athénée								
niveau maternel	93	94	74	91	93	67	81	79
niveau primaire	274	296	288	236	210	181	169	162
niveau secondaire	714	808	792	876	894	701	723	730
sous-total	1.081	1.198	1.154	1.203	1.197	949	973	971
indice	100,00	110,82	106,75	111,29	110,73	87,79	90,01	89,82
IPES								
niveau secondaire	820	581	655	702	778	761	738	634
indice	100,00	70,85	79,88	85,61	94,88	92,80	90,00	77,32
sous-total Fond. + Secondaire	2.524	2.422	2.441	2.643	2.741	2.538	2.518	2.446
indice	100,00	95,96	96,71	104,71	108,60	100,55	99,76	96,91
pourcentage relatif	55,38	53,06	51,71	52,89	51,69	50,78	50,68	50,66
ECOLEES LIBRES								
Enseignement fondamental								
niveau maternel	195	221	204	200	261	223	263	270
niveau primaire	587	578	553	483	516	509	498	490
sous-total	782	799	757	683	777	732	761	760
indice	100,00	102,17	96,80	87,34	99,36	93,61	97,31	97,19
Enseignement secondaire								
Général et technique	1.252	1.344	1.523	1.671	1.785	1.728	1.689	1.622
indice	100,00	107,35	121,65	133,47	142,57	138,02	134,90	129,55
sous-total Fond. + Secondaire	2.034	2.143	2.280	2.354	2.562	2.460	2.450	2.382
indice	100,00	105,36	112,09	115,73	125,96	120,94	120,45	117,11
pourcentage relatif	44,62	46,94	48,29	47,11	48,31	49,22	49,32	49,34
TOTAL	4.558	4.565	4.721	4.997	5.303	4.998	4.968	4.828
indice	100,00	100,15	103,58	109,63	116,34	109,65	109,00	105,92

Source : Administration communale et écoles

L'examen de ce tableau permet de faire les constats suivants pour le réseau libre :

- le niveau maternel a connu une très forte hausse (+ 38 %) tandis que le niveau primaire est en baisse (- 16 %) ;
- le niveau secondaire connaît une très forte hausse (+ 30 %). C'est essentiellement l'enseignement général qui progresse ! Le niveau secondaire a connu un pic très marqué en 2004 et depuis, c'est la chute...

Compte tenu du phénomène de vieillissement de la population constaté dans l'entité, il est clair que cette évolution à la hausse du nombre total d'écoliers et d'étudiants qui fréquentent les écoles de WAREMME, est le signe d'une forte polarité exercée sur les communes voisines.

Dans la région de WAREMME, on est navetteur dès l'adolescence...

Le caractère décentralisé des écoles communales a évidemment des conséquences en matière de gestion des bâtiments. En effet, il n'est pas toujours facile d'adapter à temps les bâtiments en fonction de l'évolution de la population scolaire de chaque implantation...

Il faut pourtant dire que les bâtiments qui abritent les écoles communales sont en très bon état et qu'ils font régulièrement l'objet de travaux. Ce sont donc des investissements importants qui ont été réalisés dans tous ces bâtiments, parfois anciens, afin de les adapter au mieux à la mise en pratique des nouvelles formes de pédagogie.

Dans les prochains mois, l'école d'OLEYE devrait ainsi disposer de deux nouvelles classes pour remplacer les modules préfabriqués qui ont été utilisés quelques années...

A BETTINCOURT aussi, suite à la mise sur pied d'une expérience d'immersion linguistique qui a rencontré un franc succès, de nombreux préfabriqués ont dû être installés pour accueillir les nombreux nouveaux enfants inscrits...

Cette expérience a débuté en 2008. Elle est menée aujourd'hui dans les classes de 3^o maternelle, 1^o, 2^o et 3^o primaire. Une enseignante s'occupe de la classe de maternelle et deux autres des classes primaires. Ces trois enseignantes sont des " native speakers ". Aujourd'hui, après quatre rentrées scolaires, le total des enfants qui ont été inscrits dans la classe de maternelle et qui ont donc entamé le cycle en Néerlandais, s'élève à 49. Cette initiative a vraiment relancé la fréquentation de l'école puisqu'au niveau des maternelles, le nombre d'inscrits est passé de 21 en 2008 à 63 en 2011 et, pour les primaires, de 14 en 2008 à 34 en 2011.

Les bâtiments des écoles libres sont aussi de manière globale dans un très bon état.

Il faut noter que les locaux de l'Athénée Royal sont aussi utilisés en soirée puisque des Cours du Soir y sont organisés. Par contre, il n'existe pas sur le territoire communal de structure d'accueil pour les formations organisées par les services du FOREM.

L'inspection médicale scolaire est assurée par le Centre Provincial de Médecine Préventive installé à WAREMME.

Outre le centre P.M.S de l'Etat (Athénée Royal) et le centre I.M.S de l'Institut St-Laurent, il existe un service d'orientation scolaire de la Province à WAREMME. Pour les écoles communales, les services médicaux sont assurés par le Centre Provincial I.M.S qui est installé rue de Sélys.

Ces dernières années, les abords des écoles ont fait l'objet de travaux en vue d'améliorer la sécurité des enfants et des adultes.

Avant de prendre le chemin de l'école, nos chères petites têtes blondes font aujourd'hui, de plus en plus souvent, un séjour dans une crèche ou chez une gardienne.

La demande en la matière est de plus en plus forte car les jeunes wallons sont plus nombreux et leurs parents de plus en plus souvent seuls... La situation en matière de crèches et gardiennes encadrées n'avait pas évolué dans le sens souhaitable entre 1999 et 2003 car le nombre de places subventionnées avait diminué pendant cette période !

Même si cette baisse avait été compensée par des initiatives privées, le Gouvernement Wallon a compris qu'il était temps de réagir ! Des mesures assez énergiques ont été prises... Nous reparlerons du sujet dans le Chapitre VI.

WAREMME est donc un vrai pôle scolaire qui rassemblait en 2010, tous réseaux confondus, un peu plus de 4.800 écoliers et étudiants pour les cycles maternel et primaire et secondaire.

Notons que le centre urbain rassemble l'énorme majorité de ces écoliers et étudiants ! Les écoles des villages de BETTINCOURT, BOVENISTIER, GRAND-AXHE et OLEYE rassemblent, tous réseaux confondus, environ 10 % de la population des cycles maternel et primaire.

Selon les résultats d'une enquête menée en mai 2011, résultats repris dans le rapport préliminaire du PICM, les modes de déplacement utilisés pour rejoindre les écoles varient de manière assez classique.

Les plus jeunes enfants sont quasi systématiquement accompagnés par leurs parents et, souvent, le déplacement se fait en voiture.

Pour les écoliers du primaire, la marche gagne du terrain tandis que le recours au vélo, au ramassage scolaire et au bus augmente un peu pour ceux qui sont en 5^o et 6^o année.

Pour les écoles implantées dans les villages, les déplacements à pied ne sont pas très nombreux. Le mauvais état et l'inexistence des trottoirs et accotements expliquent l'utilisation fréquente de l'automobile, même pour ceux qui n'habitent pas très loin de l'école...

Pour les écoles fondamentales, le bilan waremmien est très proche de celui de la Région wallonne pour ce qui concerne la répartition globale des modes de déplacement.

Pour les étudiants du secondaire, la voiture perd du terrain au profit des transports en commun souvent combinés à la marche. Le recours au vélo reste très limité.

Pour les écoles secondaires, le bilan waremmien diffère de celui de la Région wallonne dans la mesure où le bus et le train l'emportent sur la voiture ! La marche est pratiquée autant à WAREMME que pour la moyenne de la Région wallonne mais le vélo est par contre quasi inutilisé...

4. Infrastructures et associations sportives

C'est dans le centre de WAREMME, au bord du GEER, que se trouve la pièce maîtresse des infrastructures sportives communales, le complexe sportif communal.



Le Centre Sportif et Culturel E. Leburton rassemble un Hall Omnisports (36 x 47 m) et deux bassins de natation, un grand (12 x 25 m) et un petit (8 x 12 m). L'un de ces bassins est équipé d'un toboggan.

Une salle d'arts martiaux, un sauna, un solarium, une salle de musculation, un hammam et trois baignoires complètent l'équipement de cette infrastructure ouverte tous les jours de la semaine.

Cet édifice construit en 1973 accueille les activités de plusieurs clubs : basket-ball, volley-ball, tennis de table, badminton, gymnastique, arts martiaux, mini-foot...

La coexistence de ces différents clubs pose parfois des problèmes... Il faut dire que l'outil est occupé à 100 % !

Il faut constater que la fréquentation de cette infrastructure par un public très nombreux (y compris par une part non négligeable d'habitants des communes voisines) ne pose pas de réels problèmes de stationnement car un parking de grande capacité (120 places) a été aménagé à proximité.

A proximité immédiate de ce centre sportif qui va subir d'importants travaux de rénovation, un étang de pêche, un mini-golf et un parcours santé peuvent accueillir les passionnés.

Le club de football, le Royal Stade Waremmien, dispose d'un vrai stade de football et de 4 terrains sur le site de la Haute Wegge. Son équipe première évolue en première Provinciale. Ce club accueille aujourd'hui près de 200 jeunes et moins jeunes... La rénovation du stade est l'un des investissements importants prévus au cours de la présente législature. Le dossier administratif est en ordre et les travaux sont en cours.

Le club de football du village d'OLEYE (Jeunesses Oleyennes Réunies) évolue pour sa part en quatrième Provinciale. Il dispose de 2 terrains situés au bord du GEER. Une buvette et des vestiaires ont été construits aux abords de ces terrains qui n'accueillent plus aujourd'hui qu'une équipe de seniors. Depuis trois ans, ces infrastructures sont partagées avec le club de rugby local, le WOK, qui compte quelques 70 membres actifs.

Plusieurs clubs de mini-foot sont recensés dans l'entité.

Le club de basket-ball ABC WAREMME utilise le terrain mis à sa disposition dans le Centre Sportif et Culturel. Ce club de basket-ball qui évolue en Régionale 1, en P3 et en P4, rassemble aujourd'hui près d'une centaine de jeunes et une trentaine de moins jeunes.

Le club de volley-ball VBC WAREMME joue en Ligue A Nationale. Seul club wallon jouant à ce niveau, il dispose d'un terrain mis à sa disposition dans le Centre Sportif et Culturel et Sportif. Il possède également une équipe en Provinciale, une équipe Loisirs et une école de jeunes. Un autre club de volley-ball pour Dames est actif dans l'entité.

L'entité de WAREMME compte 3 clubs de marche. Les membres du club Les Amis du Tumulus marchent sans doute de temps en temps sur les pieds des membres du club Les copains du Tumulus ... A moins qu'il ne s'agisse pas du même tumulus, ceux-ci étant au moins deux à WAREMME ! Il y a aussi le club Les Amis de la vallée du GEER.

Aujourd'hui, il existe à WAREMME deux clubs réunissant des cyclistes, le CYCLO-TOURISME UNION WAREMIENNE, le VELOCLUB OLEYE et le TEAM CYCLISTE de HESBAYE qui a mis sur pied une école de jeunes.

Il existe 3 clubs de ping-pong installés dans l'entité : le TENNIS de TABLE de l'UNION WAREMMIENNE, le TENNIS de TABLE de BOVENISTIER et le TENNIS de TABLE de BETTINCOURT. Le premier utilise les locaux du Centre Sportif et Culturel tandis que les deux autres jouent dans la salle de la Maison de Village de leur village.

Le TENNIS CLUB de WAREMME dispose d'une très belle infrastructure puisqu'il utilise les 8 terrains en briques pilées aménagés derrière le Centre Sportif et Culturel. Trois de ces terrains sont couverts pendant l'hiver et cela permet aux 500 membres du club de pratiquer leur sport pendant toute l'année. Depuis plusieurs années, le club waremmien est classé dans le Top 5 de la Province de LIEGE.

Signalons qu'il existe aussi à Longchamps un club de tennis privé qui dispose de 4 terrains.

Il faut remarquer qu'il n'existe pas dans l'entité de salle privée abritant des terrains de squash... Il existe par contre un club de badminton qui profite des installations du Centre Sportif et Culturel E. Leburton. Il compte une centaine de membres.

S'il n'y a à WAREMME ni piste de ski, ni circuit de sport moteur, ni golf, il existe par contre plusieurs clubs d'arts martiaux, deux clubs d'athlétisme (qui profitent des installations de l'IPES), deux clubs de gymnastique, un club de plongée sous-marine et plusieurs clubs de natation.

Dans un autre style, deux clubs de tireurs (l'un à l'arc...), un club de bridge, des clubs de danse, deux clubs de pétanquistes, une société de colombophilie... complètent le très large éventail des possibilités de loisirs actifs offertes aux Waremmiens !

Alors que la pratique du cheval et la passion de l'équitation font l'objet d'un fort engouement depuis quelques années, il n'existe dans l'entité que deux manèges, installés tous les deux à LANTREMANGE. Ils peuvent accueillir une cinquantaine de chevaux.

Cette énumération permet de constater que les infrastructures sportives et les clubs sont rares dans les villages-quartiers de l'entité. Dans ce domaine aussi, la volonté de concentration des infrastructures a conduit les autorités responsables à tout rassembler dans le noyau urbain ou à proximité immédiate de celui-ci.

Il n'est pas possible ici de renseigner toutes les manifestations qui sont organisées par ces nombreuses associations et clubs sportifs. Que de tournois, concours et courses !

Et il ne faut pas oublier de signaler que, pendant les vacances scolaires, des stages sportifs et culturels sont organisés par la commune à l'intention des enfants de l'entité. Ces stages organisés avec le concours de l'Asbl PLANET SPORTS, sont destinés aux enfants de 3 ans et plus. La palette des propositions est très large.

Autre facette d'une pratique sportive, les plaines de jeux et les petites infrastructures sportives légères sont une denrée assez rare dans la commune. On en dénombre une aménagée près du complexe sportif communal, une autre, très petite, à BLERET et une autre près de l'école de BOVENISTIER. Dans le quartier de la Champanette, un espace multi-sports et une plaine de jeux ont été aménagés à proximité du bâtiment occupé par la Régie de Quartier.

Le besoin de compenser d'une manière ou d'une autre l'absence quasi totale d'espaces de récréation dans les campagnes aurait pu justifier la création d'un plus grand nombre de ces outils...

Les plaines de jeux existantes (voir localisation sur **la grande carte n° 4**) rassemblent essentiellement des jeux destinés aux jeunes enfants. Elles font l'objet d'un entretien très régulier de la part du service communal des Travaux.

Pour tempérer ce constat, il convient de signaler qu'un espace convivial a été créé sur une parcelle libre située entre les lotissements du Clos du Verger et du Clos des Vils Bidars à BLERET...

5. Infrastructures et associations socio-culturelles

Sans parler des salles de café et des locaux scolaires, les associations actives dans la commune de WAREMME dans le secteur socio-culturel disposent pour se réunir des lieux suivants :

Centre Culturel de WAREMME Propriété communale Place de l'Ecole Moyenne, 9 4300 WAREMME	Académie de Musique Propriété communale Rue C. Lejeune, 4 4300 WAREMME
Salle polyvalente Le METROPOLE Propriété privée Avenue Reine Astrid, 20 / 22 4300 WAREMME	Bibliothèque Communale Propriété communale Rue du Rèwe, 13 4300 WAREMME
L'Atel'Yé Maison des Jeunes Propriété communale Rue C. Lejeune, 2 4300 WAREMME	Salle de cinéma Les Variétés Propriété privée Avenue E. Leburton, 39 4300 WAREMME
A l'écoute des Jeunes Propriété communale Avenue G. Joachim, 51 4300 WAREMME	Bibliothèque Publique libre de Hesbaye Propriété privée Avenue H. Monjoie, 36 4300 WAREMME

Il faut évidemment ajouter à ces quelques endroits, les salles de tailles diverses mises à la disposition des associations dans les Maisons de Village et de Quartier. Il existe une infrastructure de ce type dans les villages de BETTINCOURT, BLERET, BOVENISTIER, GRAND-AXHE et OLEYE.

Il existe donc dans l'entité de WAREMME une série de salles et espaces de rencontre bien aménagés et qui sont plutôt bien répartis sur le territoire de la commune.

Le Centre Culturel de WAREMME est installé au centre de WAREMME. Agréé par la Communauté Française, il dispose aujourd'hui des services de 8 personnes. Le plus vaste des locaux disponibles peut accueillir 200 personnes assises pour une manifestation du genre conférence mais d'autres locaux de plus petite taille sont aussi disponibles.

Plaqué tournante de la vie socio-culturelle waremienne, le Centre Culturel collabore régulièrement avec divers partenaires, locaux et extérieurs. Il regroupe une soixantaine d'associations.

Il organise des spectacles, notamment un Festival International de théâtre de rue et des arts forains (à la fin du mois d'Août) et de nombreux stages pour les enfants et adolescents durant les mois de juillet et août. Il abrite aussi un Centre de Loisirs pour Pensionnés.

Quant au cinéma " Les Variétés ", construit au centre-ville depuis 1935, il joue toujours un rôle important dans l'animation culturelle locale et diffuse chaque année de nombreux films de tous les genres. Il faut signaler que la salle a conservé son architecture originelle mais qu'elle est équipée pour des projections en 3D... Le prix du billet est très raisonnable !

L'Académie de Musique est installée au n° 4 de la rue C. Lejeune à WAREMME. Elle rassemble environ 1150 étudiants et une quarantaine de professeurs ! Des cours sont organisés à l'attention des

enfants, des adolescents et des adultes. Il y a même un éveil musical proposé dès l'âge de 3 ans ! Des cours de musique mais aussi de danse, de théâtre et des arts parlés sont dispensés chaque semaine.

Nous reparlerons de la Bibliothèque qui constitue un autre lieu important de vie culturelle locale.

Le Syndicat d'Initiative de HESBAYE est installé depuis novembre 1998 sur la place du Roi Albert, au centre de WAREMME, dans l'ancien bâtiment de la Gendarmerie qui a été rénové dans le cadre de l'opération de Rénovation Urbaine. Cet outil est évidemment conçu en priorité au service des visiteurs en provenance de l'extérieur de la commune mais il assure aussi des services pour les habitants de WAREMME. C'est à lui par exemple qu'incombe la tâche de tenir l'agenda des activités de toutes sortes qui se déroulent dans l'entité. Cet agenda est mis à jour chaque jeudi.

Signalons que l'infrastructure du Centre Sportif et Culturel E. Leburton est aussi régulièrement mise à contribution pour l'organisation de manifestations de grande envergure qui réunisse un nombreux public. C'est le cas par exemple chaque année du Bal du Bourgmestre.

6. La vie socio-culturelle

Sujet aux multiples facettes, secteur mouvant en évolution permanente, il n'est pas facile de rendre compte de " l'état de santé socio-culturel " d'une commune !

D'autant qu'à la question de base : C'est quoi la Culture ? , les réponses peuvent être aussi variées que nuancées...

Nous allons donc passer simplement en revue les " signes extérieurs " d'une vie socio-culturelle et essayer de refléter un état d'esprit général.

C'est un réel paradoxe de constater en même temps la lente disparition d'une culture paysanne traditionnelle et l'émergence d'un mouvement soucieux du passé sous toutes ses formes et de son enracinement local. Comment conjuguer ce double mouvement ? Comment ralentir la disparition pour accélérer le sauvetage et la préservation ? A moins qu'il ne faille résolument s'orienter vers de nouvelles expressions de la réalité rurale ?

Soulignons d'abord le fait que la gestion des infrastructures, sportives et socio-culturelles, pose un peu partout des problèmes et coûte de l'argent... Pour les salles privées, il n'est pas toujours facile de trouver les ressources financières nécessaires à l'entretien des locaux et au paiement des charges.

Comme nous venons de le voir dans la partie 3 du présent chapitre, tous les villages de l'entité, sauf ceux de BLERET et LANTREMANGE, disposent encore d'une infrastructure scolaire, outil de base important au niveau de la vie d'un village.

A l'exception de LANTREMANGE, les villages-quartiers de l'entité de WAREMME disposent aussi tous d'une Maison de Village ou de Quartier apte à accueillir diverses manifestations locales.

Quant à la présence de commerces, autre facteur potentiel d'échanges et d'animations, il n'en existe plus aujourd'hui qu'à OLEYE...

L'examen de la liste complète des associations socio-culturelles actives dans l'entité permet de constater la très grande variété d'activités, hobbies et loisirs qui sont proposées aux Waremmiens.

Il y en a vraiment pour tous les goûts ! Et on peut donc dire que de très nombreuses associations participent à des degrés divers à la vie socio-culturelle waremmienne.

Il existe notamment un Comité des Fêtes dans chaque village (sauf à LANTREMANGE) et dans certains quartiers du noyau urbain. De nombreux comités, également répartis dans l'entité, s'occupent des pensionnés. D'autres associations sont liées aux nombreuses écoles installées dans la commune. Notons également l'existence d'une Chanterie de Coq et d'un Syndicat d'Initiative.

Nous avons aussi constaté que les groupements sportifs proposent eux aussi une large palette d'activités : football, basket-ball, gymnastique, badminton, tennis, ping-pong, volley-ball, arts martiaux, natation...

Il faut cependant noter qu'il n'y a pas actuellement dans l'entité de club-phare ou d'athlète-vedette qui puisse susciter un engouement particulier auprès de la population waremmienne...

Il faut remarquer que les nombreuses associations, socio-culturelles et sportives, actives dans l'entité sont pour la plupart des associations de fait, une minorité ayant le statut d'Asbl.

Pour les manifestations annuelles, sans parler des fêtes foraines qui ont encore lieu dans plusieurs villages-quartiers, nous signalerons les temps forts suivants :

- la Fête des Rois est organisée au début Janvier à WAREMME ;
- une Brocante / Bourse aux collections est organisée à la mi-janvier
Par le club de basket-ball dans le complexe sportif communal à WAREMME ;
- une Bourse du cinéma est organisée à la mi-février au cinéma Les Variétés à WAREMME ;
- le Carnaval est fêté à WAREMME ;
- la Fête de l'Environnement est organisée en Mars dans l'entité ;
- des activités sont organisées pour les Journées Wallonnes de l'Eau à la mi-mars ;
- une Foire de l'Horticulture est organisée au début Mai à WAREMME ;
- la Fête du Vélo est organisée à travers toute la commune au début mai ;
- une Fête du quartier est organisée à GRAND-AXHE à la fin Mai (fête du Vin) ;
- la Pentecôte est fêtée à OLEYE ;
- une Fête du quartier est organisée à la Haute-Wegge à la mi-Juin ;
- une Braderie et un tournoi de beach-volley sont organisés à la fin Juin à WAREMME ;
- la Brocante des Enfants est organisée à WAREMME à la mi-Août ;
- une Fête du quartier est organisée à BETTINCOURT à la mi-Août ;
- une Fête du quartier Porte de Liège est organisée à la fin Août ;
- les Fêtes de Wallonie et les Journées du Patrimoine sont organisées au début septembre ;
- une course cycliste, le rallye J-L DUMONT est organisé à la mi-septembre ;
- un Marché du soir est organisé à la mi-septembre à WAREMME ;
- la Semaine de l'Arbre est organisée en novembre dans l'entité ;
- un Village de Noël est installé à WAREMME en décembre.

A l'examen de ce calendrier annuel des événements qui sont organisés dans l'entité de WAREMME, calendrier établi par le Syndicat d'Initiatives, on peut constater que, dans les villages, il existe encore bien peu de fêtes ayant pour objectif de rassembler les villageois dans une ambiance conviviale.



Les villages-quartiers de BLERET, BOVENISTIER et LANTREMANGE ne vivent plus du tout ce genre de manifestations... Par contre, pour les villages-quartiers de GRAND-AXHE et OLEYE, une fête foraine est encore organisée pendant une semaine (à deux reprises dans l'année à OLEYE !).

Ce constat va de pair avec le renforcement de plusieurs temps forts organisés dans le centre-ville : brocante, carnaval, bourse du cinéma, braderie (avec tournoi de beach-volley), marché du soir et village de Noël...

Ce sont autant d'occasions de réunir l'ensemble de la communauté waremmienne !

Ce n'est pas chose si évidente car, malgré la diversité et le nombre des associations actives, il faut constater que les associations susceptibles de rassembler et de concerner l'ensemble des habitants de la commune de WAREMME sont peu nombreuses.

Est-ce le manque d'infrastructures adéquates ? Est-ce l'absence d'un réel besoin de ce type d'organisation ? Est-ce la difficulté de faire collaborer plusieurs associations ? Est-ce une conséquence indirecte de la forte centralisation des services au centre-ville ? Est-ce l'absence d'une structure communale chargée de coordonner les activités des uns et des autres ?

Cette situation n'est évidemment pas vécue dans la seule commune de WAREMME...

Il est vrai qu'à de très rares exceptions près, toutes ces associations fonctionnent grâce au dévouement de bénévoles. Or, le bénévolat est une valeur de moins en moins pratiquée par nos concitoyens... ce qui n'est pas sans conséquence sur le dynamisme des associations ! Il est compréhensible qu'on hésite, lorsque les forces vives se font plus rares, à entreprendre de grandes actions " hors de ses murs "...

Quoiqu'il en soit, les activités organisées ont le grand mérite de mettre souvent en présence plusieurs générations d'habitants et c'est là un point essentiel.

Car il ne faut pas perdre de vue qu'au-delà des infrastructures existantes et des groupements constitués, la vie socio-culturelle dépend avant tout des mentalités : il faut que les habitants aient envie de se rencontrer !

Et ce n'est plus toujours vrai... L'arrivée de nouveaux habitants, l'élargissement de la palette des loisirs, l'éloignement des lieux de travail, l'éclatement des familles... sont autant de freins plus ou moins puissants à la rencontre.

Une opération de Développement Rural peut contribuer à desserrer ces freins... Elle se doit en tous cas de poursuivre un objectif culturel ambitieux !

Si le wallon n'est pas complètement mort dans cette partie de la HESBAYE liégeoise, il n'existe plus à WAREMME de troupe théâtrale qui perpétue l'usage de notre belle langue ! Une langue qui n'est encore parlée quotidiennement que par une très petite frange de la population...

Il faut souligner ici l'existence autrefois d'une petite minorité de Waremmiens qui étaient de parfaits bilingues français - néerlandais... Est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

En dehors des activités sportives, les jeunes de l'entité de WAREMME ont aussi l'occasion de se faire des copains en participant aux activités des différents mouvements de jeunesse actifs dans la commune.

Nous avons constaté l'importance numérique des personnes âgées en analysant la répartition de la population par classes d'âge. A leur intention, plusieurs clubs de 3 x 20 organisent des activités variées telles que goûters, concours de cartes et excursions. Les autorités communales ont aussi institué un Conseil des Seniors et un Club des Seniors. Ce dernier organise des activités au rythme d'environ 3 activités par semaine !

Depuis de nombreuses années, les personnes pensionnées bénéficient d'un traitement généreux de la part de la commune. C'est ainsi que la commune organise et intervient dans les frais liés à un séjour à l'étranger proposé chaque année au début Juin et à un séjour à la côte belge organisé au début septembre. Des excursions d'un jour sont aussi organisées au mois d'Août.

Une manifestation qui rencontre un beau succès est le Salon des Seniors qui se tient à la fin septembre au Centre Sportif. Ce salon propose diverses activités mais aussi des spectacles et conférences. Dans ce domaine, signalons aussi que le Centre Culturel organise chaque année un cycle de conférences avec goûter (6 conférences) destinées particulièrement aux seniors.

Le poids des associations d'anciens combattants et des associations patriotiques est encore important dans la commune. A leur façon, les monuments aux Morts, comme les nombreux noms de rue ayant un rapport avec les grandes guerres, perpétuent le souvenir de ceux et celles qui ont souffert, qui ont combattu et qui ont même donné leur vie pour que leurs concitoyens puissent à nouveau vivre libres. Ne galvaudons pas cette liberté !

La Ligue des Familles dispose encore d'un comité actif sur l'entité de WAREMME.

L'Asbl Environnement et Progrès est active dans l'entité depuis 1981. Elle est le fruit d'une initiative de jeunes de l'arrondissement de HUY-WAREMME qui voulaient prendre en compte les problèmes liés directement ou indirectement à la conservation de la nature et mener toute action pouvant concilier, ou du moins rapprocher, la défense de l'environnement et la promotion du progrès économique et social.

Bénéficiant de subventions de la Région Wallonne, cet organisme actuellement installé dans la Maison de la Hesbaye sise à GRAND-AXHE a reçu des autorités communales la mission de créer et de développer une structure de sensibilisation et d'information sur le patrimoine naturel hesbignon. L'Asbl emploie actuellement 5 personnes (3 employés et 2 ouvriers) et nourrit d'ambitieux projets.

L'Asbl Réserve Naturelle gère avec peine la réserve créée sur le site occupé par les anciens bassins de décantation de la râperie.

Un centre régional d'INFOR-JEUNES est installé au centre de WAREMME.

Il existe aussi à WAREMME une antenne de la Jeune Chambre Economique de HESBAYE, une union des commerçants, indépendants et entreprises et un Lion's Club.

La vie socio-culturelle peut aussi passer par la lecture. Et une bibliothèque est un lieu qui peut assurément jouer un rôle en matière de développement des contacts inter-générationnels !

Dans ce domaine, la bibliothèque communale est installée au centre-ville. Sise au bout de la rue du Rèwe à WAREMME, cette bibliothèque rassemble environ 200.000 ouvrages.

Reconnue par la Communauté Française et inscrite au réseau de lecture publique mis en place par la Province de LIEGE, elle est ouverte les lundis et mardis de 13 h 30 à 18 h 30, les mercredis et vendredis de 10 h 00 à 18 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 13 h 00. Elle est fermée le dimanche et le jeudi.

Gérée par une équipe de 4 bibliothécaires employés à temps plein et par 3 employés de bibliothèque, elle compte actuellement environ 3.100 lecteurs inscrits et actifs. L'inscription est gratuite pour les moins de 18 ans et elle coûte 4 € pour les plus de 18 ans. Notons que cette structure dispose d'une équipe d'animation de 5 personnes qui proposent notamment des moments de découverte de contes...

C'est dans un local annexe qu'une salle équipée de six ordinateurs disposant de connexions au réseau INTERNET est mise à la disposition des Waremmiens. Ces ordinateurs sont d'accès libre et il n'y a aucun frais à supporter pour les utilisateurs à l'exception des éventuels frais d'impression de documents.

Une autre bibliothèque est installée au n° 36 de l'avenue Monjoie à WAREMME. Cette bibliothèque subsidiée aussi par la commune est inscrite au réseau local de lecture publique de HESBAYE. Elle est gérée par l'Asbl privée Bibliothèque publique libre de Hesbaye et emploie trois personnes.

Pour chacun des villages-quartiers, il faut signaler que le BIBLIOBUS de la Province de LIEGE s'arrête 2 fois par mois pour proposer ses trésors aux habitants qui souhaitent lire...

Pour ce qui concerne les média audio-visuels, le DISCOBUS n° 4 de la Communauté Française fait halte les 2° et 4° lundis du mois sur la place du Roi Albert à WAREMME mais aussi à BOVENISTIER, LANTREMANGE, OLEYE et BETTINCOURT. Cette véritable porte ouverte sur le monde permet d'offrir à tous ceux qui sont intéressés, un accès peu coûteux à la culture sous toutes ses formes.

Il n'existe pas de ludothèque dans l'entité.

Les moyens et outils d'information sont un autre domaine qui interfère de manière parfois déterminante dans la vie culturelle d'une commune.

Journaux, radio et télévision locales, panneaux d'affichage, bulletin communal... devraient permettre en effet aux habitants d'être au courant de ce qui se passe chez eux mais aussi de donner leur opinion et de faire connaître leurs initiatives.

Actuellement, des panneaux d'affichage sont implantés sur tout le territoire communal.

Depuis plus de 20 ans, un bulletin d'information communale, intitulé " WAREMME Info ", est édité plusieurs fois par année. Malheureusement, l'espace disponible pour rendre compte des activités des diverses associations est quasi inexistant et la fréquence, trimestrielle, est trop faible pour permettre une réelle promotion des activités...

Le site INTERNET géré par la commune est un autre vecteur appelé sans doute à jouer un rôle de plus en plus important... Même s'il propose de nombreuses informations pratiques à ceux qui le visitent, on peut dire qu'il est longtemps resté à la traîne pour ce qui concerne son graphisme et son inter-activité. Sa mise à jour de manière régulière posait aussi des problèmes... Des décisions importantes ont été prises par le collège communal pour remédier à cette situation.

D'autres outils transmettent évidemment des informations. Citons la feuille paroissiale éditée par le doyen ou certains journaux " toutes boîtes " qui rendent compte de la vie locale (Publi Tout, ...).

Parmi les moyens d'information, il ne faut pas oublier la télévision communautaire RTC Canal Plus qui, basée à LIEGE, couvre tout le territoire communal.

Quant aux radios locales, ce sont aujourd'hui les chaînes commerciales qui occupent seules les ondes dans le ciel waremmien : Nostalgie (fréquence 107.1), Radio Contact (fréquence 100.7), Ciel FM (fréquence 103.9), NRJ (fréquence 103.3)...

Il existe des contes et légendes propres à la région. Nous n'avons pas recueilli d'informations sur ce vaste et beau sujet...

Le rôle joué par les jeunes est assurément un signe de la santé plus ou moins bonne de la vie socio-collective d'une entité villageoise. Et les jeunes, moins marqués par l'esprit de clocher, peuvent sans doute faire évoluer de manière significative les mentalités.

L'opération " Place aux Enfants " est devenue un classique à WAREMME puisque son organisation en 2003 était déjà la neuvième édition... Mais rien n'a été organisé en 2010 !

Une action comme celle baptisée " Eté Solidaire " participe aussi de la vie socio-culturelle puisqu'elle met des jeunes de la commune au service de la collectivité. Depuis plusieurs années, des étudiants sont engagés en été par le C.P.A.S pour réaliser des travaux d'amélioration de l'environnement.

Les espaces publics, lorsqu'ils sont correctement aménagés, peuvent normalement accueillir des manifestations qui témoignent de la bonne santé de la vie villageoise. Dans ce domaine, des progrès

restent à faire dans l'entité de WAREMME, surtout dans certains villages-quartiers qui sont bien démunis en la matière...

L'organisation du marché hebdomadaire participe à sa façon à la vie socio-culturelle de l'entité. Il rassemble en effet chaque vendredi matin une partie significative de la population... tout en attirant vers le centre-ville des habitants des communes voisines.

La vie socio-culturelle peut aussi avoir un lien avec une activité économique. Nous pensons ici à la Confrérie de la Carotte qui est née à OLEYE sur une idée lancée par la brasserie des Saveurs Espiègles installée dans ce village. A BOVENISTIER, les manifestations organisées autour du projet " Le village du Pain " étaient de la même veine mais elles appartiennent désormais au passé...

Remarquons aussi que la vie socio-culturelle est évidemment conditionnée par l'organisation de la journée et de la semaine, organisation commune à un plus ou moins grand nombre d'habitants. Autrefois, le lever avait lieu à 4 h 00 et le coucher vers 21 h 00. La journée était ponctuée par 5 repas et après 19 h 00, il y avait une veillée qui rassemblait hommes, femmes et enfants. Aujourd'hui, l'horaire s'est décalé et les veillées ont disparu. Et la télévision nous tient souvent loin de nos voisins...

La vie culturelle d'une entité comme WAREMME se doit de déborder le cadre strictement communal.

Des opérations comme " WAREMME Ville fleurie " ou l'organisation d'un tournoi de beach-volley au centre-ville sont de belles occasions d'attirer des visiteurs dans la ville mais, pour se faire connaître au-delà de ses murs, la Ville doit aussi mettre à profit, par exemple, une opération telle que les " Journées du Patrimoine " qui ont pris une grande importance en Région Wallonne.

Pourtant, ces dernières années, la participation waremmienne, quoique régulière, a été un peu discrète et timide.

Nous rappellerons qu'en 1993, un rallye touristique avait été organisé sur le thème de la découverte des belles bâtisses et des édifices religieux de l'entité. Une exposition de photos et une brochure intitulée " Waremm l'enthousiaste " accompagnaient l'événement.

En 1996, les élèves des écoles communales avaient organisé une exposition de photographies et un circuit-promenade sur le thème du patrimoine rural. Une visite guidée de l'église St-Denis de GRAND-AXHE était aussi organisée.

En 2000, c'est une balade – visite guidée au fil du Wachnet (zone naturelle) et dans le parc du château de Sélys-Longchamps qui était mise sur pied.

En 2001, l'Echevinat du Tourisme organisait un rallye des idées au cœur de WAREMME. Il proposait de faire halte au cinéma Les Variétés, à l'Hôtel de Ville, au Cœur d'Or et à la Maison du Peuple...

Pour 2002, OLEYE était mis à l'honneur : une exposition et plusieurs visites de bâtiments étaient organisées sur le thème " OLEYE, terre de labeur ".

Pour 2007, une exposition " WAREMME et ses remparts " était proposée au public.

Pour 2008, une visite du cinéma Les Variétés était organisée ainsi qu'un circuit de découverte des lieux culturels de l'entité.

Rien n'a été organisé en 2009.

Autre forme d'expression de la vie culturelle, les jumelages sont l'occasion régulière de festivités souvent joyeuses.

Signalons qu'une autre forme de collaboration a été établie avec la ville de KIGALI, capitale du RWANDA. Dès 2002, à l'initiative de la Ville de WAREMME et grâce au soutien du programme de coopération internationale communale piloté par l'Union des Villes et Communes de WALLONIE et à une collaboration avec la Région Wallonne, un partenariat a été mis en œuvre avec la ville de KIGALI. La problématique de l'assainissement urbain a été retenue par les parties comme étant la priorité absolue en matière de transfert de compétences.

Plusieurs missions de travail ont été organisées au cours de l'année 2003. La réhabilitation complète d'une décharge couvrant une superficie de 6 ha et la création de la société KIGALI Environnement qui aura pour mission de gérer globalement la problématique des déchets de la capitale rwandaise, sont les résultats concrets de cette collaboration.

Il faut souligner le fait que la Ville de WAREMME contribue aussi au fonctionnement du Home de la Vierge des Pauvres fondé par l'Abbé FRAIPONT, originaire de WAREMME. Cette institution installée à KIGALI reçoit chaque année 2.500 €.

Plus récemment, en 2010 et en 2011, des gestes ont été faits vers HAITI, pays qui a beaucoup souffert... Il s'est agi notamment de soutenir financièrement une initiative privée qui visait à l'installation de toilettes sèches. Des jeunes Waremmiens ont fait le voyage...

Dans le cadre des activités de l'Asbl communale mise sur pied pour faciliter et encourager la réalisation de projets de coopération internationale, dix autres jeunes Waremmiens se sont rendus au TOGO. Accompagnés par trois adultes, dix jeunes de la commune

Enfin, la Ville peut aussi faire parler d'elle en désignant régulièrement de nouveaux Citoyens d'Honneur. Cette politique pratiquée depuis 1989 a permis de distinguer des personnalités très différentes... Nous citerons notamment Mr PEREZ de CUELLAR, ancien secrétaire général de l'ONU, qui a été distingué en 1989.